



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 138 • NUMÉRO 148 • 2<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le vendredi 31 octobre 2003**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 31 octobre 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1005)

[Traduction]

### LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

**L'hon. Maurizio Bevilacqua (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)** propose: Que les amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, soient lus pour la deuxième fois et adoptés.

**M. Charles Hubbard (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-6, la Loi sur le règlement des revendications particulières. C'est l'une des initiatives que le gouvernement présente dans le but de donner aux premières nations les outils leur permettant de parvenir à une plus grande autonomie et de jouer un rôle plus important dans la vie de notre pays.

La Loi sur le règlement des revendications particulières qui est proposée est la pierre angulaire de la stratégie globale du gouvernement consistant à établir un nouveau système de règlement des revendications particulières qui sera plus efficace que le processus actuel.

Au fur et à mesure que ce projet de loi a franchi les étapes du processus parlementaire, nous avons entendu les porte-parole de diverses premières nations et d'organisations les représentant exprimer leurs préoccupations et leurs points de vue. Après avoir entendu ces préoccupations, le Sénat a soumis un certain nombre d'amendements importants au projet de loi C-6 qui répondraient directement aux préoccupations des premières nations et amélioreraient le projet de loi. Cela devrait donner aux premières nations la confiance nécessaire pour utiliser le nouveau Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations qui est prévu dans le projet de loi.

Il est réconfortant de voir que le processus parlementaire a fonctionné et répond aux préoccupations des premières nations et

qu'une meilleure mesure législative ressort des efforts coopératifs de tous les intéressés et des parlementaires à la Chambre et au Sénat.

En ce qui concerne la proposition dont nous sommes maintenant saisis, on nous a dit que le processus actuel de règlement des revendications particulières pouvait être amélioré pour le rendre plus efficace et pour éviter des litiges longs et coûteux devant les tribunaux. Tous les dollars gaspillés en frais juridiques pourraient plutôt être investis dans le développement économique, dans la gouvernance et dans les questions essentielles auxquelles les autochtones font face.

Avec le processus actuel de règlement des revendications, nous ne pouvons régler que quelques dossiers chaque année. À ce rythme, nous devons laisser le soin à nos enfants de régler les revendications en instance dont le nombre grossit chaque jour.

Le nouveau centre créé par le projet de loi C-6 se nommerait Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations. Il serait formé du premier dirigeant, responsable de l'administration quotidienne des affaires, d'une commission pour faciliter les négociations et d'un tribunal qui aurait le pouvoir de prendre des décisions exécutoires. Cette structure accélérerait grandement le processus, dans le cadre d'une atmosphère de coopération beaucoup plus conviviale que celle d'une salle d'audience. Dans un tel cadre, je suis convaincu que le centre nous aidera beaucoup à mettre en application ce nouveau système.

Il importe de décrire clairement de quel genre de revendications le nouveau centre s'occupera. Son pouvoir s'étendrait à toute une variété de revendications relatives à la gestion, par le Canada, des terres et des autres avoirs des premières nations. Il ne s'occuperait pas des revendications territoriales globales fondées sur le concept de la permanence des droits et titres des autochtones, et qui n'ont fait l'objet d'aucun traité ou autre instrument juridique. Il existe une politique différente et un autre processus de négociation conçus spécifiquement pour résoudre les revendications de ce genre.

Rappelons que ce nouveau projet de loi a été élaboré grâce à une participation importante des premières nations. Leur contribution a amené le groupe de travail mixte à formuler des recommandations sur la nécessité de créer une commission indépendante pour l'étude des revendications particulières. Le fait que cette mesure législative soit à l'étude ici aujourd'hui montre que le groupe de travail a largement atteint ses objectifs.

Le comité sénatorial a recueilli de nombreux témoignages au sujet du projet de loi. L'une des préoccupations qui sont revenues à maintes reprises est celle des compétences du tribunal.

Au départ, le projet de loi fixait à 7 millions de dollars le maximum des réclamations sur lesquelles le tribunal pouvait se prononcer dans le cadre du nouveau système. Après de vastes consultations et la présentation d'exposés au comité sénatorial, un amendement a été proposé pour relever ce maximum à 10 millions de dollars. La Chambre en est maintenant saisie.

### *Initiatives ministérielles*

Nous croyons que ce nouveau plafond est réaliste et répond aux besoins des premières nations. Comme on nous l'a dit, le nouveau système, avec ce maximum plus élevé, pourrait s'appliquer à la plupart des revendications dont le gouvernement du Canada est maintenant saisi. En fait, au 31 mars 2002, le règlement moyen des revendications particulières s'élevait à environ 5,6 millions de dollars.

Certains ont soutenu qu'il ne devrait y avoir aucun plafond. Nous aimerions pouvoir compter sur un budget illimité, mais, au nom des intérêts de notre pays et en raison de nos priorités en matière de dépenses, il faut fixer un maximum.

• (1010)

Les premières nations que nous avons entendues aux audiences sénatoriales ont fait valoir un autre point important. Il s'agit des modalités de nomination du premier dirigeant et des membres de la commission et du tribunal de l'organisme proposé. Nous avons prêté attention à ces préoccupations et nous avons proposé un amendement qui permettrait davantage aux premières nations de faire valoir leur points de vue sur les nominations et de participer plus activement au processus d'examen. Nous avons également proposé de confirmer les règles sur les conflits d'intérêts pendant l'après-mandat.

Un autre changement important que le Sénat a recommandé à la proposition actuelle concerne des pouvoirs accrus d'assignation pour le tribunal, ce qui rendra plus crédibles l'indépendance et l'équité de cet organisme quasi judiciaire.

La rédaction du projet de loi a demandé beaucoup de travail, et il semble que nos collègues du Sénat nous proposent maintenant un projet de loi amélioré. Comme je l'ai dit, la question est très importante, car un aspect crucial de la mise en oeuvre est un régime intégré d'exigences et de mécanismes de rapport pour que nous puissions apporter des rajustements aux applications pratiques de nouveau système. Voilà pourquoi je vais présenter schématiquement quelques-unes de ces importantes modifications.

Les livres et les transactions financières du centre seraient vérifiés annuellement par la vérificatrice générale. Un rapport sur le travail du centre, dont la vérification de la vérificatrice générale, serait présenté au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à la fin de chaque exercice financier. Ce rapport serait déposé à la Chambre des communes et au Sénat, et serait à la disposition des Premières nations et du public.

La loi exigerait la présentation, au ministre, de rapports trimestriels sur les indemnités versées dans le cas des revendications particulières satisfaites, et l'obligation de revoir tout le processus, ce qui se ferait trois à cinq ans après la mise en vigueur de la loi.

Un rapport sur la révision, incluant toute recommandation de modification à la loi ou aux attributions du premier dirigeant, des membres de la commission et du tribunal, serait également présenté au Parlement.

Il s'agit de mécanismes complexes qui peuvent nous aider à rendre le système plus efficace. S'il n'est pas parfait, il s'agit certainement d'un grand pas dans la bonne direction. Mais, tant que le système ne sera pas en place, nous ne saurons pas ce qui doit être réglé.

Il a fallu beaucoup de temps pour en arriver là. Le projet de loi a été présenté l'année dernière à la Chambre. Il a été étudié au Sénat et il est maintenant devant nous pour obtenir l'approbation finale. En tant que gouvernement, nous nous sommes engagés à mettre en place un système permettant de satisfaire les revendications des

Premières nations de manière responsable, transparente et impartiale. Nous voulons un système qui rendrait les règles du jeu de la négociation équitables et qui permettrait de satisfaire les revendications plus rapidement et plus efficacement. Cela permettra aux peuples autochtones de recommencer à vivre normalement, avec de meilleures possibilités de développement économique, dans un climat de certitude.

Avec la mise en place de ce projet de loi, nous pourrions enfin oublier un processus qui a frustré beaucoup de communautés des Premières nations et d'autres parties intéressées. Nous prendrions une nouvelle direction qui donnera aux premières nations des moyens plus équitables et plus efficaces pour régler leurs griefs de longue date et pour commencer à traiter leurs activités de manière plus prospère en tant que participants à part entière de cette grande nation qui est la nôtre.

• (1015)

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'interviens au sujet du projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence.

En substance, la mesure législative que nous examinons aujourd'hui a pour objet de créer un centre permanent chargé d'évaluer les revendications particulières adressées au gouvernement fédéral par les premières nations du Canada. Comme la plupart d'entre nous le savent, il existe déjà une commission sur les revendications particulières des Indiens, constituée il y a une douzaine d'années, en 1991, à titre de mesure temporaire, comme notre système d'imposition, entre autres. Cette commission a duré tout ce temps et, maintenant, on tente de mettre sur pied une nouvelle formule. Le centre projeté pour le règlement des revendications particulières des premières nations doit remplacer cette commission temporaire créée il y a environ 12 ans.

Comme l'a indiqué le député d'en face, la plupart des revendications particulières concernent des griefs non encore réglés des premières nations contre le Canada, qui doit honorer son obligation aux termes de traités historiques ou assurer la gestion des terres ou d'autres biens des premières nations, en vertu de la Loi sur les Indiens. Bien sûr, cela contraste avec les revendications globales, qui sont des revendications territoriales importantes comme celles des Nisga'a et des Delgamuukw, questions que la Chambre a abondamment débattues au cours des dernières années. Il y a une différence avec ces revendications du fait qu'il s'agit de griefs non réglés où, par exemple, le territoire des réserves n'est pas géré ou vendu par un agent des Indiens qui encaisse les recettes ou les produits de la vente, ou d'autres cas similaires.

La Chambre a déjà examiné le projet de loi, mais le Sénat nous le renvoie maintenant avec des propositions d'amendements. Le Sénat s'est penché sur le projet de loi C-6 et considère que son libellé actuel est insatisfaisant. La plupart d'entre nous qui siègent au Comité des affaires autochtones avaient l'impression que certains éléments de cette mesure législative suscitaient des préoccupations importantes et qu'elle présentait probablement certaines lacunes. Il n'est donc pas étonnant pour ceux d'entre nous qui ont siégé à ce comité que le projet de loi revienne du Sénat avec des propositions d'amendements. Toutefois, nous estimons que les amendements proposés ne vont pas assez loin.

*Initiatives ministérielles*

Pendant le débat dans l'autre endroit, qui a souvent pris des accents passionnés, les sénateurs libéraux et progressistes-conservateurs ont fustigé le projet de loi. Ils ont même essayé de le torpiller par un amendement de renvoi. Ils ont mis en évidence toutes les lacunes les plus graves du projet de loi, ce qu'avaient déjà fait avant eux les membres du comité, dont moi-même et, à la Chambre, l'Alliance canadienne avant le renvoi du projet de loi au Sénat.

En conséquence de quoi, après un examen approfondi, le Sénat a proposé plusieurs améliorations au projet de loi, comme le faisait remarquer mon collègue d'en face. Ces amendements ont une certaine valeur, mais ils ne méritent que des éloges modérés, parce qu'ils n'allaient pas suffisamment loin pour corriger les pires lacunes du projet de loi, ou l'améliorer. C'est pourquoi nous nous opposons toujours au projet de loi.

Au Sénat, un amendement de renvoi a été déposé pendant le débat en troisième lecture, après le dépôt des amendements par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Le compte rendu public montre bien qu'en dépit de ces amendements, le projet de loi a continué de soulever une forte opposition. En fait, il a donné lieu à un débat beaucoup plus animé que le gouvernement ne s'y était attendu, à tel point que les libéraux ont eu recours à l'attribution de temps pour clore le débat.

Le recours à ce moyen antidémocratique est de plus en plus courant. C'est devenu une arme très prisée des gouvernements, et le gouvernement actuel, en particulier, y a eu recours plus souvent que tout autre avant lui. Je signale toutefois que l'autre endroit utilise rarement l'attribution de temps. Cela ne fait pas partie des pratiques habituelles au Sénat.

L'expression de dégoût à l'endroit du gouvernement, pour s'être abaissée à utiliser de telles tactiques, est venue non seulement des rangs de l'opposition au Sénat mais également des sénateurs libéraux. C'est le genre de chose qu'on observe rarement ici, car lorsque le gouvernement a recours à la clôture à la Chambre des communes, les protestations et l'indignation proviennent rarement des rangs ministériels.

Si je relate ce qui s'est passé dans l'autre endroit, c'est pour mettre en évidence le fait que de nombreuses autres personnes d'allégeances politiques et de cultures différentes s'opposent au projet de loi C-6 avec l'Alliance canadienne. L'opposition se manifeste indépendamment des allégeances partisans ou des différences culturelles, et elle est le fait des autochtones comme des non-autochtones.

• (1020)

Le gouvernement est tellement entêté qu'il impose sa volonté en niant l'opposition éclairée et généralisée que la mesure suscite. Cela montre encore une fois qu'il n'a pas écouté comme il devrait le faire. Il est possible qu'il ait une trop forte majorité à la Chambre. Il est possible que l'écart soit trop grand et que le gouvernement ait besoin d'être mis plus longtemps sur la sellette.

Au comité, on a rejeté du revers de la main des amendements très raisonnables qui avaient été proposés. Les membres d'un comité qui a réfléchi mûrement à ces questions, tenu des discussions et entendu les témoins supportent mal que leurs recommandations soient ignorées et que des bureaucrates et le ministère, qui affirment détenir la solution, fassent en sorte que la mesure soit adoptée à toute vapeur.

Un gouvernement qui agit comme s'il avait toutes les réponses et qui se montre arrogant et insensible aux besoins et à la situation des gens ordinaires ne peut mettre de l'avant le type de mesure législative dont nous avons besoin. Il met de l'avant des mesures mal ficelées et

embrouillées. C'est un euphémisme de dire que de telles mesures sont imparfaites.

Dès lors, la Chambre perd un temps fou à se pencher sur des textes législatifs mal rédigés qui ne répondent pas aux objectifs, qui ont un effet superficiel et symbolique et qui ignorent les intérêts des personnes directement concernées.

Au départ, j'étais heureux que certaines modifications aient été proposées au projet de loi et que le ministre ait condescendu à les accepter, mais je ne sais plus si la situation me plaît encore. Quelques-unes des modifications pourraient avoir une incidence sur le processus des revendications particulières. J'expliquerai ce que j'entends par là dans un instant.

Nous croyons que d'autres modifications telles que l'augmentation de l'indemnité maximale, qui passe de 7 millions à 10 millions de dollars, est symbolique par rapport à l'essence des questions abordées dans ce projet de loi. En passant, cette augmentation du plafond imposé à une revendication, qui passe de 7 millions à 10 millions de dollars, a été proposée par le Sénat dans le rapport qu'il a présenté à la Chambre.

Cela fait déjà quelque temps, sept mois pour être plus exact, que nous avons étudié le projet de loi C-6, alors permettez-moi de rappeler à la Chambre les objectifs qu'il vise en établissant un processus de règlement des revendications particulières. Puis, je passerai en revue certains des amendements proposés par le Sénat et expliquerai comment ils rejoignent les questions que d'autres députés et nous avons soulevés en comité au sujet de cette mesure législative.

Le projet de loi C-6 propose de constituer un centre de règlement des revendications composé d'une commission et d'un tribunal. Les premières nations déposeraient une revendication auprès de la commission et, si elle répond aux critères d'admissibilité de la commission, elle serait alors soumise au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour étude. La commission tiendrait ensuite des réunions préparatoires pour aider les demandeurs à présenter leur cause au ministre. Au terme de cette étape, la commission devrait suspendre les délibérations jusqu'à ce qu'elle reçoive du ministre une réponse par écrit dans laquelle il dira s'il négociera ou non la revendication.

C'est là où le bât blesse, le ministre n'ayant aucune date limite pour prendre sa décision. J'ai l'impression que le gouvernement sait, au fond de lui-même, que cela cause un problème. Dans le cadre d'une discussion moins animée, en aparté peut-être, dans un atmosphère plus détendue, moins sectaire, il en ferait peut-être même l'aveu. Il s'agit d'un grave problème. Tous les éléments sont en place pour permettre au gouvernement de tergiverser et d'utiliser des tactiques dilatoires pour ne pas avoir à rendre de décision. C'est vraiment très injuste.

On peut s'attendre à ce que le processus judiciaire et tout autre genre de processus prévoient certains délais. Ces derniers peuvent être longs, mais ils doivent être prévus. Il n'y a rien de tel dans le document du ministre et cela constitue à notre avis un très grave problème. Cela n'est pas de la justice. Cela n'est pas même la norme en ce qui a trait à d'autres contextes dans notre pays.

### *Initiatives ministérielles*

Si le ministre décide de ne pas négocier la revendication, la commission rencontrera les deux parties pour tenter de les aider à résoudre la question de la validité de la revendication en recourant à d'autres mécanismes de règlement des différends. Si ce processus ne fonctionne pas, le revendicateur peut ensuite demander que le cas soit transmis au tribunal, mais seulement si la somme totale de la revendication n'excède pas 7 millions de dollars, ou 10 millions si la Chambre accepte l'amendement proposé par le Sénat à cet effet.

Si le tribunal décide qu'une revendication est valide ou si, au début du processus, le ministre décide de négocier la revendication, la commission doit alors essayer d'aider les deux parties à s'entendre au sujet du montant de l'indemnisation.

Là encore, si la question de l'indemnisation ne peut être réglée par la commission, le revendicateur peut demander à ce que la revendication soit entendue par un tribunal, mais, encore une fois, seulement si l'indemnisation demandée par le revendicateur—et c'est là le hic—n'excède pas 10 millions de dollars si on tient compte de l'amendement du Sénat. Le tribunal a le pouvoir de rendre une décision exécutoire après avoir entendu la revendication. Toutefois, le gouvernement peut demander une révision judiciaire de la décision prise par le tribunal.

• (1025)

L'objectif du projet de loi, ou du moins ce qu'on nous en dit, est d'accélérer le processus de règlement de revendications particulières. Entre 1970 et le mois de mars de l'année dernière, des bandes indiennes de partout au pays ont déposé 1 146 revendications, et seulement 232 ont été réglées. Le retard est terrible et ne fait qu'empirer. Il ne diminue pas, le gouvernement et les premières nations, je dois le dire, devenant de plus en plus frustrés à l'égard du système actuel.

Malheureusement, comme je l'ai déjà indiqué, ce n'est pas le projet de loi C-6 qui va régler le problème. En fait, les mécanismes proposés vont vraisemblablement empirer la situation. Les sénateurs libéraux n'ont pas hésité du tout, contrairement aux députés ministériels à la Chambre, à relever les lacunes de ce projet de loi, tandis que les parrains de celui-ci nous ont dit, pour l'essentiel, qu'il valait mieux adopter une mauvaise mesure législative que d'en avoir aucune.

Je ne pense pas avoir jamais connu de gens se complaisant autant dans la médiocrité que les membres du présent gouvernement, qui osent affirmer qu'il vaut mieux adopter de mauvais projets de loi que rien du tout. Je n'endosse pas une telle façon de voir et je ne crois pas qu'une grande part du public le fasse, parce que c'est créer des problèmes qu'il faut régler par la suite.

Le sénateur libéral Anne Cools l'a très bien exprimé durant un débat au Sénat:

Honorables sénateurs, je veux que vous sachiez que nous siégeons ici jour après jour et que nous nous sentons astreints et poussés par les gouvernements à adopter des projets de loi déplorables, incomplets ou inadéquats.

Je tiens à répéter cela, parce que la répétition porte fruit. Le sénateur Anne Cools, libérale, a affirmé:

Honorables sénateurs, je veux que vous sachiez que nous siégeons ici jour après jour et que nous nous sentons astreints et poussés par les gouvernements à adopter des projets de loi déplorables, incomplets ou inadéquats.

Selon moi, rarement, sinon jamais, est-il bon d'adopter un mauvais projet de loi plutôt que de s'en passer. Même les autochtones, ceux-là même que le gouvernement prétend aider en mettant en oeuvre cette mesure législative, disent qu'il est préférable de corriger le projet de loi plutôt que de l'adopter dans sa forme actuelle. C'est le message que l'Assemblée des Premières Nations et de nombreuses autres

bandes ont transmis au gouvernement. C'est également le message qu'ont communiqué au gouvernement trois des cinq sénateurs autochtones du Canada, qui sont tous membres du parti ministériel, ainsi que le sénateur Gerry St. Germain, sénateur de l'Alliance canadienne de descendance métisse.

Devant les pressions entamées par le gouvernement pour que soit adopté le projet de loi C-6, l'honorable Charlie Watt, qui vient du Québec et qui est un des sénateurs autochtones du Canada, a rétorqué ce qui suit lorsque le sénateur Austin a soutenu qu'il faut agir maintenant:

Il est peut-être vrai qu'il faille agir maintenant, mais je me demande si nous fournissons aux autochtones l'instrument approprié. Leur permettra-t-il de réaliser des progrès au chapitre de leurs droits? Je ne le pense pas.

L'honorable Aurélien Gill, autre sénateur autochtone, a fait des observations semblables:

Nous avons eu la preuve au comité que le chef national actuel, Phil Fontaine [le nouveau chef de l'Assemblée des premières nations] demande en insistant énormément, au gouvernement de ne pas adopter ce projet de loi et de prendre plus de temps pour en discuter. Peter Hutchins, un expert, nous a dit: «Attendez, prenez votre temps, il y a des choses majeures dans ce projet de loi».

Le fait que le Sénat ait renvoyé le projet de loi C-6 à la Chambre avec des amendements est une bonne chose. De la sorte, nous bénéficions, si l'on peut dire, d'une dernière chance de le corriger comme il se doit avant son adoption par le gouvernement. La Chambre peut accepter les amendements du Sénat, les rejeter ou les modifier. Le gouvernement recommande que nous acceptions tout simplement ces recommandations et que nous allions gaiement de l'avant, mais mon parti et moi n'estimons pas que c'est la bonne solution. La Chambre devrait plutôt modifier les amendements du Sénat, les renforcer encore davantage et les parfaire avant d'envoyer le projet de loi à l'autre endroit et ensuite à la gouverneure générale pour la sanction royale.

Analysons brièvement certains des amendements proposés par le Sénat. L'un d'entre eux prévoit que le plafond dans le cas des affaires entendues par les tribunaux passera de 7 millions de dollars à 10 millions de dollars. Il s'agit de l'article 56 du projet de loi. Ce plafond est le maximum que le nouveau centre peut autoriser dans le cadre d'une revendication.

• (1030)

À la lumière des chiffres en cause dans les revendications particulières, il serait ridicule de porter le plafond de 7 à 10 millions de dollars. Cela ne vaut presque pas la peine. En comité, nous avons proposé un plafond d'environ 25 millions de dollars.

Si une revendication est fondée et si elle n'a rien à voir avec les chemins de fer de Colombie-Britannique et le reste, alors, en moyenne, elle s'élève à un montant supérieur. Nous estimons qu'une telle hausse n'est que du vernis, qu'elle est superficielle et ne vise pas vraiment à améliorer la situation.

*Initiatives ministérielles*

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a prétendu que le plafond de 7 millions de dollars a été fixé assez haut pour régler la plupart des revendications particulières. Du moins, c'est l'argument qui a été invoqué au début des travaux du comité, alors que le projet de loi était à la Chambre. Néanmoins, dans une note de bas de page de son analyse juridique du projet de loi C-6, l'Assemblée des Premières Nations observe que ses techniciens ont été informés par Mlle Kathleen Lickers, avocat de la Commission des revendications des Indiens, que sur les 120 revendications traitées par la CRI, seulement trois avaient été réglées à moins de 7 millions de dollars. L'analyse de l'APN fait ensuite état de ce que, au cours des 3 dernières années, soit de 2000 à 2003, 8 des 14 revendications réglées par le gouvernement fédéral l'ont été à des montants d'environ 7 millions de dollars.

L'Assemblée des Premières Nations reconnaît ce qui suit:

Il est vrai que, dans les débuts, de 1990-1991 à 1999-2000, la plupart des règlements étaient de moins de 7 millions de dollars; mais il n'y a pas de raison de croire que ces premiers règlements à un coût relativement bas puissent être utilisés pour établir des projections dans l'avenir.

Certaines de ces revendications, comme je l'ai dit, portaient sur certaines terres du chemin de fer, et ne représentaient pas une grande valeur. Nous pourrions évidemment les additionner et affirmer que la Commission des revendications des Indiens reçoit un grand nombre de revendications, alors que, en fait, c'est toujours de la petite bière et que l'on ne conteste pas grand-chose.

Il n'y a pas de raison de croire que ces premières données, qui rendaient compte de revendications réglées à un prix relativement bas, peuvent être utilisées pour établir des projections dans l'avenir. Il y a vraisemblablement eu une certaine distorsion dans le système, qui favorisait le règlement des revendications moins importantes, et, comme il n'y a pas eu de rapports présentés à un tribunal indépendant, les premières nations se trouvaient dans une position de négociation très faible.

L'intérêt qui s'ajoute à la valeur des revendications augmentera progressivement leur valeur. Si l'on tient compte de l'inflation, alors nous avons des problèmes dont ne tient pas compte le plafond, même dans le cas du plafond modifié qui a été proposé par le Sénat.

J'ai entendu certaines recommandations des représentants des premières nations qui demandent, comme strict minimum, que l'on fasse passer le plafond à un chiffre allant de 14 à 30 millions de dollars, afin que le centre soit en mesure d'entendre la majorité des revendications actuelles.

Lorsque ce projet de loi a été examiné par le Comité des affaires autochtones, j'ai présenté un amendement pour que l'on fasse passer le plafond à 25 millions de dollars. Il me semblait que c'était raisonnable. Après tout, il s'agit pour le gouvernement d'échapper au système judiciaire où les affaires traînent en longueur, ce qui fait qu'elles coûtent très cher. Les gens ne travaillent pas gratuitement au sein de l'appareil judiciaire, les avocats exigeant des honoraires passablement élevés pour chaque heure de travail. Cela coûte très cher aux contribuables.

Si nous pouvons réunir le mécanisme voulu et le centre de revendications approprié, afin de créer une impression d'indépendance, alors nous permettrons aux contribuables d'épargner beaucoup d'argent, et nous rendrons vraiment service aux peuples autochtones.

Il y aura peut-être des gens qui feront valoir que le relèvement du plafond est irresponsable du point de vue budgétaire parce que cela imposera de plus grandes obligations budgétaires au gouvernement que ce ne serait le cas si le plafond était plus bas, mais, dans les faits,

ce n'est pas le cas. Le gouvernement a traité de manière distincte la question du montant d'argent qui est disponible chaque année. C'est une autre question. Le gouvernement a déjà fixé un montant. Il a déjà indiqué le montant qui est disponible chaque année à des fins de distribution aux demandeurs qui ont eu gain de cause.

De plus, le centre des revendications n'accroît pas le nombre de revendications soumises au gouvernement. Il offre simplement un processus de rechange pour ce qui est de les entendre. Qu'elles soient instruites par les tribunaux ou réglées au moyen de cette commission et de ce tribunal, si les juges ou les arbitres ont tranché en faveur d'un demandeur, le gouvernement serait obligé de conclure un règlement dans l'un ou l'autre cas.

Les affaires durent plus longtemps et coûtent plus cher lorsqu'on les fait traîner devant les tribunaux, ce qui a pour effet de retarder le moment où une décision finale est rendue et reporte aussi la date à laquelle le gouvernement est tenu d'acquitter le montant d'une réclamation dans le cas d'une décision en faveur du demandeur. Donc, l'imposition d'un plafond au tribunal ressemble davantage à une tactique dilatoire stratégique de la part du gouvernement qu'à un exemple de prudence budgétaire. Je crois que les députés l'ont souligné.

• (1035)

Je suis d'avis que des observateurs objectifs et indépendants diraient que c'est là une stratégie qui mène tout droit au désastre, une stratégie dilatoire de la part du gouvernement. L'imposition d'un plafond complique les choses et mine la grande amélioration que nous projetons d'apporter au moyen d'un processus accéléré.

Le plafond ressemble aussi à un mécanisme dilatoire si on l'examine d'un autre angle. Le ministre des Affaires indiennes a tenté de minimiser l'importance du plafond en faisant remarquer qu'il s'applique uniquement au tribunal, et non à la commission. En d'autres termes, il ne sera applicable que pour éliminer des revendications que ne peut régler la commission et qui, donc, pourraient être soumises au tribunal pour décision contraignante.

Je croyais que je disposais d'un temps de parole illimité, monsieur le Président, en ce qui concerne cette question.

**Le vice-président:** En fait, il n'y a pas si longtemps, par suite des travaux du Comité de modernisation, certaines modifications ont été apportées au Règlement afin d'accorder à chaque député, pendant la première partie du débat, 20 minutes d'intervention ainsi que 10 minutes de questions et observations. Je rappelle au député qu'il lui reste environ une minute.

**M. Maurice Vellacott:** Monsieur le Président, êtes-vous sûr que cette règle s'applique au premier député de l'opposition à prendre la parole?

**Le vice-président:** Le député se rappelle sans doute que nous avons précédemment pour pratique d'accorder 40 minutes aux trois premiers intervenants, alors que le premier ministre et le chef de l'opposition officielle jouissaient d'un temps illimité. On a changé cette pratique. Ainsi, conformément aux nouvelles règles qui ont été mises en place, chaque député, qu'il soit du parti ministériel ou des quatre partis d'opposition, a droit à 20 minutes, plus 10 minutes pour les questions et les observations au cours de la première série d'interventions.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

**M. Yvan Loubier:** Monsieur le Président, je lis l'*Ordre projeté des travaux* que nous avons reçu ce matin. On y dit que le proposeur de la motion a droit à une durée de discours illimitée—cela va, car c'est le secrétaire parlementaire—, et il en est de même pour le premier député qui donne la réplique.

Or, le premier député qui donne la réplique, c'est mon collègue de l'Alliance, et selon l'*Ordre projeté des travaux* que nous avons en main il a un temps de parole illimité.

**Le vice-président:** Effectivement, l'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot a entièrement raison. Je suis dans l'erreur, et je m'en excuse.

[Traduction]

Le député a vu juste, car il est ici question d'une motion et non d'un projet de loi. Le député de Saskatoon—Wanuskewin a droit à un temps illimité. Je m'excuse auprès de lui et de toute la Chambre de m'être trompé au cours de ma première intervention.

**M. Maurice Vellacott:** Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir reconnu votre erreur. Je suis sensible au Règlement de la Chambre et à l'application diligente que vous en faites, en garantissant un traitement équitable à chacun.

Comme je le disais, le traitement des dossiers s'éternise lorsqu'on s'adresse inutilement aux tribunaux. Cela retarde la prise d'une décision définitive et repousse le moment où le gouvernement se doit de verser le montant réclamé par le demandeur, advenant une décision favorable à ce dernier.

Nous croyons que cette stratégie de temporisation de la part du gouvernement n'est pas un exemple de prudence financière. Je suis du type conservateur en matière financière et je pense qu'il faut prendre bien soin de l'argent des contribuables. Il ne sert à rien de recourir aux tribunaux, qui constituent l'autre solution, pour régler des différends de la sorte sur des choses aussi délicates.

Le ministre sait sûrement que cette limite donne aux fonctionnaires du gouvernement plus de latitude qu'ils n'en attendaient en ce qui a trait aux réclamations aux alentours de 10 millions de dollars. Je vais essayer d'illustrer ce point à l'aide d'un exemple.

Prenons une situation dans laquelle les revendicateurs estiment que la valeur de leur revendication s'élève à 13 millions de dollars. Dans ce scénario, le gouvernement refuse d'accepter la revendication et les négociations sont rompues. Les revendicateurs doivent alors décider soit de réclamer seulement 10 millions de dollars afin d'être entendus par le tribunal soit de maintenir le montant de leur revendication. Dans ce cas, les revendicateurs doivent recommencer à zéro leurs démarches devant les tribunaux, avec tous les délais que cela comporte. À condition, bien entendu, que la bande ait les fonds nécessaires pour entamer une action devant les tribunaux.

Cet exemple démontre en quoi l'existence d'un plafond, qui n'est guère généreux en plus, peut grandement aider le gouvernement à escroquer les revendicateurs une fois de plus. Dans certains de ces cas, ça vous fend le cœur de lire comment ce qu'on appelait les agents des sauvages ont exploité les premières nations, empochant l'argent eux-mêmes. Il fut un temps, au début, où les premières nations n'avaient pas les moyens de se défendre et se faisaient escroquer. Et maintenant, elle se dont à nouveau escroquer.

Est-ce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien croit réellement que ce genre de politique contribue à créer une culture de confiance et de respect mutuel entre le gouvernement canadien et les membres des premières nations?

Le plafond présente un autre aspect qui m'indispose et dont je pense que c'est un piège. Il n'en est pas question dans les amendements du Sénat, mais c'est l'objet d'une observation dans le rapport du Sénat à la Chambre, et ça été le sujet de débats au Sénat.

Le gouvernement pourrait régler l'affaire, s'il le voulait, en modifiant le rapport du Sénat qui nous a été remis au lieu de simplement accepter les amendements du Sénat tels que libellés. L'aspect alarmant du plafond concerne le fait que, aux termes du projet de loi C-6, une revendication serait étudiée à la fois par la commission et par le tribunal si elle ne pouvait pas être réglée par la commission.

Il y aurait tout d'abord une période d'évaluation permettant d'établir le bien-fondé de la revendication. Une fois le bien-fondé de la revendication établi, si le gouvernement acceptait de négocier ou si le tribunal jugeait que le gouvernement devait négocier, la revendication serait alors soumise à un processus similaire en vue de déterminer le niveau d'indemnisation.

Ce qui me renverse, c'est que le montant de 7 millions de dollars, ou de 10 millions de dollars recommandé dans l'amendement du Sénat, peu importe le plafond, s'applique aux deux étapes. Autrement dit, simplement pour qu'un tribunal se prononce sur la validité d'une revendication avant que ne soit éventuellement pris en considération le montant de l'indemnité qui pourrait être déterminé à l'issue de négociations connexes, on s'attend à ce que le demandeur renonce à son droit d'obtenir un paiement supérieur à 10 millions de dollars.

Il n'y a absolument aucune raison valable pour justifier le fait que la valeur éventuelle d'une revendication ait une incidence sur le droit du tribunal d'étudier cette revendication afin d'en déterminer la validité. Voilà une autre question. La validité et le montant de l'indemnisation sont tellement interreliés, tellement indissociables que, à mon avis, ils sont préjudiciables au processus.

Imposer un plafond à l'étape où il faut déterminer la validité d'une revendication porte grandement atteinte à l'utilité potentielle du centre de règlement des revendications dont on propose la création. Dans la mesure où le projet de loi distingue clairement les deux parties du processus, il devrait être relativement facile, à notre avis, d'éliminer le plafond exigé à l'étape de la détermination de la validité. La revendication est-elle valide ou non? Ne nous préoccupons pas de l'indemnisation à cette étape; contentons-nous de déterminer si la revendication est valide.

● (1040)

Lors de l'étude en comité, l'Alliance canadienne a proposé un amendement qui aurait eu cet effet, mais, malheureusement, il n'y a pas eu de discussions sensées au sujet de cet amendement, ni de concessions mutuelles. Nous aurions même été disposés à accepter certains rajustements afin que la sagesse triomphe à cet égard, mais notre proposition a vite été écartée.

Au Sénat, l'honorable Nick Sibbeston, un sénateur autochtone qui appuyait le projet de loi, a dit que le comité sénatorial chargé d'examiner le projet de loi a fait part de cela au gouvernement. Selon le sénateur Sibbeston, le comité a reçu la réponse suivante. Il a dit ceci:

...selon le gouvernement, il faut commencer par mettre le système en place...

J'admets cela, parce que c'est ainsi que les choses se passent pour la plupart des projets de loi. Le sénateur a poursuivi en ces termes:

...et voir ensuite comment il fonctionnera avant d'essayer de l'améliorer, car personne ne sait parfaitement pour l'instant s'il fonctionnera ou non.



*Initiatives ministérielles*

La dernière partie est révélatrice. Le gouvernement va se servir de ce système comme d'un cobaye; il va procéder par essais et erreurs, sans avoir la moindre idée de l'efficacité du système et de la façon dont il fonctionnera avant qu'on y apporte des améliorations.

Comment le gouvernement peut-il affirmer qu'il est le gouvernement et qu'il va donc tenter l'expérience? Il se contentera de voir les erreurs qui auront été commises, les gâchis qui auront été causés, puis il réexaminera peut-être le projet de loi. J'ignore si le terme est trop fort, mais je crois que l'attitude qui se dégage de ces observations témoigne d'une certaine arrogance.

Qu'est-ce qui ne va pas chez le gouvernement? A-t-il perdu la capacité de réfléchir clairement et d'examiner sérieusement des amendements rationnels présentés par d'autres partis? La sagesse n'est pas l'apanage d'un seul parti. Elle n'est l'apanage ni du parti ministériel ni des partis d'opposition. Je suis le premier à l'admettre, mais pourquoi le gouvernement présume-t-il que seul le parti au pouvoir possède la sagesse?

A-t-il perdu tout intérêt dans l'élaboration de projets de loi efficaces, responsables et applicables? C'est là le rôle des députés. Le rôle de l'opposition est de viser ces objectifs de façon constructive et positive et de tenter de parvenir à un meilleur projet de loi et à un meilleur résultat.

Si le gouvernement ne peut pas défendre un aspect de son projet de loi, et se contente de dire qu'il tentera l'expérience et verra quels genres de gâchis et de problèmes nous aurons, que fait-il donc ici? S'il n'estime pas ou ne prévoit pas d'une façon raisonnable que le projet de loi sera efficace, et que c'est là la seule réponse qu'il puisse donner lorsqu'on l'interroge au sujet des défauts qu'on remarque dans le projet de loi, que se passe-t-il donc à la Chambre?

Je voudrais consigner dans le compte rendu la brève déclaration que le Sénat a faite au sujet de cet aspect du projet de loi, car les observations qu'il a formulées à la suite des audiences du comité sont fort instructives. Il dit:

Le Comité a souvent entendu des autochtones et des observateurs neutres dire que le plus grand défaut du projet de loi était la disposition exigeant que les revendicateurs renoncent à leur droit à une indemnité excédant l'indemnité maximale (prévue à l'article 32) pour que le tribunal se prononce sur le bien-fondé de leur revendication. Le gouvernement a dit craindre que la suppression de cette disposition ne présente un risque financier excessif et imprévisible et pourrait déséquilibrer les activités générales de la commission et du tribunal. Étant donné les garanties prévues à l'article 71 du projet de loi, cela semble traduire une crainte exagérée des risques.

Cette citation est tirée directement d'un bref énoncé que le Sénat a fait sur cet aspect particulier du projet de loi. Ce ne sont pas là mes paroles. Ce ne sont pas là les paroles d'une personne qui pourrait être considérée comme ayant un parti pris. Ces mots sont tirés du rapport du Sénat sur cet aspect du projet de loi. Il dit que c'est ce qu'on reprochait surtout au projet de loi. Ce ne sont pas les paroles de l'Assemblée des Premières nations, ni d'un porte-parole de l'opposition, ni d'un autre groupe autochtone, ni de quelqu'un qui en aurait encore plus gros sur le cœur. Les sénateurs disent au gouvernement que l'imposition d'un plafond aux deux étapes du processus de règlement des revendications semble refléter une aversion excessive au risque.

Je poursuis la citation du rapport du Sénat. On y lit ensuite ceci:

Nous sommes convaincus que le plafonnement de l'indemnité enas de reconnaissance du bien-fondé va entraîner la création de deux catégories de revendications et qu'il risque de faire obstacle au règlement des grosses revendications.

Le comité explique ensuite son point de vue en disant qu'une démarche progressive conviendrait peut-être mieux en la matière, et c'est pourquoi le comité recommande que cela se fasse à l'occasion

de l'examen dans trois à cinq ans au lieu d'en faire un amendement à ce moment-ci.

● (1045)

Je ne vois aucune raison d'attendre pour modifier cette disposition du projet de loi. Si toutes sortes de groupes ont déclaré que c'était là le principal défaut de ce projet de loi, y compris le Sénat, comment, si cette disposition reste intacte, cela favorisera-t-il un climat de confiance et de respect mutuel relativement au processus de règlement des revendications particulières?

Je tiens à signaler que les premières nations ont affirmé que, sans la possibilité pour un tribunal de rendre une décision exécutoire au sujet d'une revendication, il n'y a rien qui puisse inciter le gouvernement à traiter rapidement la revendication. Nous pouvons voir clairement leur manque de confiance dans ce nouveau système.

Le centre de règlement des revendications proposé dans le projet de loi C-6 est perçu comme inutile pour ce qui est du règlement des revendications dont la valeur est plus élevée que le plafond très minime prévu dans le projet de loi. Si on veut garder le plafond dans le projet de loi, on devrait l'augmenter à au moins 25 millions de dollars, comme nous l'avons suggéré en comité, et on devrait l'éliminer complètement de l'étape de l'évaluation du bien-fondé. Et c'est là une autre question: examiner les arguments, les faits historiques et ainsi de suite pour déterminer le bien-fondé de la revendication elle-même.

Le Sénat a également apporté quelques amendements qui permettraient aux premières nations d'avoir leur mot à dire dans la nomination des commissaires et des membres à temps plein du centre, ainsi que du président et du vice-président de l'organisme. Cet amendement touche les articles 5, 20 et 41 du projet de loi C-6. Plus particulièrement, les premières nations seraient en mesure de «présenter leurs observations à l'égard des nominations au poste ou aux postes visés.»

En d'autres termes, une fois que le ministre des Affaires indiennes a fait ses nominations, les représentants des premières nations peuvent donner leur point de vue sur les gens qui ont déjà été nommés. Ce ne pourrait être plus rétrograde. C'est un processus qu'on constate au Canada peut-être trop souvent lorsque le Cabinet du premier ministre nomme des gens et nous pouvons ensuite exprimer nos réserves et notre position, mais à quoi cela sert-il après coup? Nous voudrions que dans un éventail de cas, relativement aux juges et à certaines autres nominations, on soumette les nominations au comité permanent pertinent avant et non après.

À quoi cela sert-il si la nomination est faite et ensuite, nous écrivons des lettres et des courriels qui vont dans les mauvais dossiers? Nous devons harceler le gouvernement et soulever un tollé dans les médias s'ils s'intéressent à la question à ce moment-là, car c'est déjà chose faite.

Cela dénote un très grand manque de respect et ce n'est pas du tout utile, lorsqu'on permet cela après coup. C'est déjà un fait accompli et à ce moment-là alors, les représentants des premières nations peuvent dire ce qu'ils pensent des gens qui ont déjà été nommés. Il est vraiment inutile et insensé de proposer cela dans le projet de loi. À quoi cela sert-il lorsque les personnes sont nommées et occupent déjà leur poste?

*Article 31 du Règlement*

C'est certes loin de ce qui a été proposé dans le rapport du groupe de travail mixte de 1998 présenté par le gouvernement et les premières nations à la suite de plusieurs années de discussions. Je voudrais prendre le temps plus tard de vous lire une grande partie de ce rapport. Le gouvernement a passé trois ans à négocier ferme avec les premières nations. On a, je le suppose, au cours de cette période, établi certains rapports et un certain respect, en arrivant à s'entendre sur certains points communs. Les intéressés ont passé quelque trois années à élaborer un plan pour s'attaquer aux revendications particulières.

Le rapport du Groupe de travail mixte Premières nations-Canada sur la réforme de la politique sur les revendications a réitéré la recommandation de longue date au sujet d'un centre de règlement indépendant, et nous pouvons donc examiner cela et nous y reporter relativement à l'indépendance de ce plus gros centre de règlement des revendications.

Le principal mécanisme permettant d'assurer son indépendance était un processus mixte gouvernement-premières nations pour la nomination des commissaires et des arbitres. Cela était prévu dans le rapport. Les deux parties devaient élaborer conjointement une liste de candidats approuvés et le gouvernement était censé choisir les commissaires et les arbitres à partir de cette liste. Cela semble juste et logique.

● (1050)

Cependant, le gouvernement a complètement abandonné cette proposition. Le projet de loi C-6 accorde au gouvernement la prérogative exclusive de nommer ces hauts fonctionnaires et de renouveler leur mandat. Les gens peuvent faire toutes sortes de commentaires, dénigrer ces nominations ou les tourner en dérision, mais le gouvernement a la prérogative exclusive d'accroître ou de réduire le nombre des membres de la commission ou du tribunal, bien entendu selon les paramètres du projet de loi. L'amendement du Sénat ne change rien au processus. Ce n'est que de la poudre aux yeux.

En réponse aux demandes de participation accrue des premières nations au processus de nomination, le porte-parole du gouvernement souligne qu'il n'est jamais arrivé que le gouvernement partage la responsabilité de faire des nominations, que nous parlions des juges ou des fonctionnaires qui siègent à des tribunaux administratifs ou à des conseils gouvernementaux. Ils disent que le gouvernement doit avoir le dernier mot sur ces nominations, y compris en ce qui concerne l'agence chargée de l'étude des revendications particulières.

Il est peut-être vrai qu'il n'y a pas de précédent au pays, que ce soit pour la nomination de juges ou d'autres personnes, mais c'est malheureux qu'il en soit ainsi. Il existe un précédent dans d'autres démocraties modernes au monde. Notre voisin du Sud, juste au-delà du 49<sup>e</sup> parallèle, applique un très bon processus qui prévoit un examen plus poussé et une meilleure évaluation des candidats proposés parce que leurs antécédents, leurs préjugés, leur opinion sur le monde, leurs perceptions et ainsi de suite sont tous assez importants pour juger de la façon dont ils pourraient s'acquitter de ces fonctions et de leur niveau d'objectivité ou de manque d'objectivité. Ce n'est pas parce que nous n'avons jamais procédé de la sorte que cela ne pourrait pas être une bonne amélioration. En regardant ce qui se passe ailleurs dans le monde où ce système est déjà en place, nous sommes d'avis que cela permet au public de participer davantage au processus et de faire part de son opinion.

Le gouvernement mêle les cartes en affirmant qu'il n'a jamais fait ce genre de choses auparavant. Je ne m'oppose pas à la prérogative du gouvernement d'avoir le dernier mot dans le processus de

nomination, et nous lui concéderons même, mais la proposition que l'on trouve dans le rapport du groupe de travail mixte ne la fait pas disparaître. Je ne comprends toujours pas pourquoi le gouvernement a refusé de mettre en application cette proposition très raisonnable contenue dans le projet de loi C-6.

La proposition formulée par le groupe de travail mixte accorde au gouvernement le pouvoir de décision finale à l'égard des nominations au Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations. Toutefois, elle prévoit que les premières nations participeront directement au processus de nomination. On est bien loin du geste symbolique paternaliste qui se dégage de l'amendement du Sénat, sans compter la suppression complète de la participation autochtone prévue dans le projet de loi non amendé.

Lorsque nous prendrons connaissance des délibérations du Sénat sur le projet de loi C-6, nous entendrons les détracteurs de cette mesure législative soulever à maintes reprises la question de l'indépendance du centre du règlement des revendications particulières. Les tenants du projet de loi soutiennent pour leur part que le centre sera aussi indépendant que faire se peut dans notre système politique, ce qui ne veut pas dire grand chose, et qu'il en sera de même des responsabilités fiduciaires du gouvernement fédéral à l'égard des premières nations du Canada.

Cependant, les détracteurs du projet de loi demeurent insatisfaits des déclarations du gouvernement et l'ont avisé que le centre ne peut gagner la confiance des premières nations et qu'il n'y arrivera pas.

J'admets que c'est un défi de créer un centre indépendant, voire de lui donner une apparence d'indépendance. Néanmoins, il me semble clair que le gouvernement n'est pas du tout prêt à relever ce défi. Il ne s'en approche même pas. Il n'essaie même pas de donner la moindre impression d'indépendance. Le gouvernement ne veut pas relever le défi, comme semble l'indiquer le rapport que nous renvoie le Sénat et l'attitude du gouvernement qui traite ce projet de loi à toute vapeur.

Le rapport du groupe de travail mixte et les amendements proposés plus tôt par l'Alliance canadienne contiennent des propositions on ne peut plus claires pour rendre le centre indépendant ou du moins lui donner cette importante apparence d'indépendance, mais le gouvernement en fait totalement abstraction.

Je dois conclure, car mon temps de parole est presque écoulé, mais j'imagine que nous reprendrons les discussions à ce point précis, lorsque nous examinerons de nouveau le projet de loi C-6. J'ai énormément de choses à dire; je n'ai fait qu'une entrée en matière avant d'aller au coeur de ce sujet crucial.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1055)

[Traduction]

### LE CENTRE DES ARTS DE LA CONFÉDÉRATION

**M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.):** Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le Festival de Charlottetown a reçu le prestigieux titre d'événement de l'année attribué par l'Association de l'industrie touristique du Canada.

Le Festival de Charlottetown, parrainé par le Centre des arts de la Confédération, est un événement phare pour l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard. Chaque année, il attire des visiteurs de tous les coins de la planète qui viennent assister à des spectacles professionnels de comédie ou de comédie musicale et notamment à la production originale et tant appréciée d'*Anne aux pignons verts*.

S'ajoutent à ce titre celui de lieu historique national attribué au Centre des arts de la Confédération plus tôt cette année, le titre d'événement de l'année au Canada attribué par l'American Bus Association et le prix d'excellence du premier ministre provincial en matière de tourisme.

Le Centre des arts de la Confédération a été inauguré en 1964 à titre d'édifice commémoratif en l'honneur des Pères de la Confédération. Il occupe un îlot complet de la ville et constitue une vitrine pour l'excellence canadienne en matière d'arts visuels et d'arts de la scène.

Je sais que tous les députés se joignent à moi pour féliciter David MacKenzie et le personnel du Centre des arts de la Confédération pour ces réalisations extraordinaires.

\* \* \*

• (1100)

#### LE CONCOURS DES APPRENTIS

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je veux rendre hommage à deux apprentis du Collège universitaire de l'Okanagan. L'apprenti de quatrième année en technique d'entretien et en réparation d'automobiles Sterling Logan et l'apprenti de troisième année en réparation de carrosserie Petr Ivandic ont remporté des médailles d'or au concours provincial et des médailles d'argent au concours national canadien de vérification des compétences, tenu en Ontario plus tôt cette année.

Pour la huitième année d'affilée, un apprenti formé au Collège universitaire de l'Okanagan occupe la première place dans le concours provincial des techniciens en entretien et en réparation d'automobiles. Pour la quatrième fois au cours des quatre dernières années, un étudiant en réparation de carrosserie remporte la médaille d'or. Le concours des techniciens en entretien et en réparation d'automobiles se déroule sur deux jours et en sept points et il teste les connaissances, les compétences et les aptitudes des concurrents.

Félicitations à Sterling et Petr pour cet excellent travail.

\* \* \*

#### LES FORCES CANADIENNES

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, la Campagne du Ruban invisible est une manifestation d'appui du grand public aux familles de militaires.

Cette campagne aide à réaffirmer la fierté d'être militaire et elle est l'occasion de faire savoir aux hommes et aux femmes en uniforme ainsi qu'à leurs proches que les Canadiens saluent et appuient la contribution vitale des militaires à leur pays.

Ces rubans invisibles servent également à souligner que les familles des militaires sont tout aussi attachées à la vie militaire que le personnel en uniforme. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui, puisque près de 3 800 membres des Forces canadiennes sont déployés dans le monde en missions de maintien de la paix.

J'espère que tous les députés ainsi que tous les Canadiens se joindront à moi pour porter un ruban invisible, afin de montrer que nous remercions profondément nos militaires et leurs familles de leur bon travail.

#### Article 31 du Règlement

#### LES JEUNES À RISQUES

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, d'après Statistique Canada, le taux de récidive chez les jeunes, c'est-à-dire la fréquence de la commission d'une nouvelle infraction après une condamnation antérieure, est dangereusement élevé. Soixante pour cent des contrevenants condamnés sont des jeunes. La plupart des récidivistes avaient déjà été condamnés par le tribunal de la jeunesse. L'âge le plus courant d'une première condamnation est de seize ans. Près des deux tiers des récidivistes mis en détention préventive avaient été incarcérés auparavant.

Ces statistiques montrent que nous ne faisons pas assez pour les jeunes à risques, pas assez pour empêcher qu'ils ne deviennent de jeunes contrevenants et pas assez pour empêcher les jeunes contrevenants de récidiver.

C'est là un gros problème social qui réclame notre attention. Je prie instamment le gouvernement d'améliorer et de renforcer les programmes actuels visant à aider les jeunes et à réduire le taux de récidive chez les jeunes contrevenants.

\* \* \*

#### MARTHA CURGIN TEVLIN

**M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.):** Monsieur le Président, la ville de London, a perdu cette semaine l'une de ses citoyennes exceptionnelles lors du décès de Martha Curgin Tevlin. Je connaissais Martha depuis 40 ans comme étant une femme très amicale, généreuse et talentueuse qui a servi la collectivité avec beaucoup de dévouement et de distinction.

Diplômée de la Catholic Central High School et de l'Université Western Ontario, Martha a enseigné au niveau primaire avant de passer au secteur sans but lucratif en 1984.

Martha était la directrice administrative adjointe de l'Association canadienne du diabète, division de l'Ontario. Elle a par la suite été directrice des bénévoles à l'hôpital Victoria avant de devenir l'excellente directrice administrative de la London Health Sciences Foundation qu'elle a aidé à fonder. Elle a également assumé avec enthousiasme les fonctions de présidente du London Public Library Board, et elle a été membre de beaucoup d'autres conseils et organismes.

Au nom de tous les habitants de London, j'offre mes sincères condoléances à la famille de Martha. Tous les efforts de Martha ont permis à London de devenir meilleure. Qu'elle repose en paix.

\* \* \*

#### LA MARIJUANA

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les mauvaises nouvelles concernant la marijuana, la violence et les guerres de gangs sont beaucoup trop fréquentes. À Toronto, cette semaine, la police a établi un lien entre un double meurtre semblant avoir été commis par un gang et le problème croissant de la marijuana et des guerres de gangs dans la ville. Cette semaine, un nouveau sondage d'opinion révélait que l'usage de la marijuana est plus répandu que l'usage du tabac chez les adolescents.

Le gouvernement libéral incite les jeunes à ne pas fumer, mais les modifications qu'il propose concernant la légalisation de la marijuana envoient un message contraire. Les policiers de première ligne au Canada sont dépités du projet de loi C-38 des libéraux sur le pot, des mesures insuffisantes, prématurées et très incomplètes qu'il renferme.

*Article 31 du Règlement*

Les libéraux doivent d'abord établir une stratégie nationale de lutte antidrogue qui fonctionne sur le terrain. Ils doivent fixer des peines qui augmentent graduellement. Il faut des peines minimales pour que la culture de la marijuana devienne un crime plus grave. Il faut aussi mettre en place des lois relatives à la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue et des évaluations sur la route. Les policiers ont besoin de mesures législatives leur donnant plus de pouvoirs lorsqu'ils soupçonnent que les facultés d'une personne sont affaiblies par la drogue.

Je ne vois pas quel électorat le gouvernement cherche à attirer avec cette nouvelle vision de la législation sur les drogues, mais ce n'est certainement pas les citoyens respectueux de la loi de ma circonscription...

\* \* \*

• (1105)

**LA ROYAL WINTER FAIR**

**M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):** Monsieur le Président, il n'arrive pas souvent que l'on puisse découvrir l'histoire de l'agriculture au Canada au coeur de Toronto, si ce n'est une fois l'an lorsque la campagne vient faire son tour à la ville.

C'est le 7 novembre que débute la Royal Winter Fair, à Toronto. Tradition bien ancrée au Canada, cette exposition est la plus grande exposition agricole, horticole, canine et équestre intérieure au monde.

La Royal Winter Fair offre un éventail d'activités pour la famille ainsi que des occasions de faire des achats, de se restaurer et d'apprendre. Elle nous permet de vivre une expérience enrichissante et d'enseigner à nos enfants que les aliments ne sont pas produits dans les supermarchés. La Royal Winter Fair est unique et elle fait la preuve que la campagne a quelques leçons à apprendre à la ville.

Le site [www.royalfair.org](http://www.royalfair.org) fournit des renseignements complets sur les activités de l'exposition. Tout le monde devrait sortir pour profiter de ce que l'agriculture canadienne a à offrir.

\* \* \*

[Français]

**LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD**

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, aujourd'hui, des centaines de milliers de jeunes iront frapper de porte en porte afin de réclamer des friandises et seront méconnaissables avec leur masque.

Ici, à la Chambre des communes, plusieurs politiciens portent un masque à l'année longue, mais nous parvenons toujours à les identifier, car, un jour ou l'autre, la vérité apparaît au grand jour.

Depuis les derniers mois, un phénomène supranaturel se produit régulièrement au Parlement canadien. Est-ce l'homme invisible qui se manifeste, ou encore, après le fantôme de l'Opéra, sommes-nous témoins du fantôme du Parlement?

L'auteur de cet étranger phénomène dramatico-politique n'est nul autre que l'ex-ministre des Finances, qui demeure invisible à la Chambre des communes, mais qui hante continuellement l'actuel premier ministre. Le fantôme de l'Opéra chante, le fantôme du Parlement parle, mais son message est inaudible, et quand il chante, cela sonne faux.

Même avec ses nombreux visages, le Québec saura toujours le reconnaître comme étant le principal artisan des coupures sauvages aux chômeurs, à la santé et en éducation.

Dès aujourd'hui, démasquons le député de LaSalle—Émard.

\* \* \*

[Traduction]

**JORDIN TOOTOO**

**Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, au nom de la Chambre, je voudrais féliciter un jeune homme exceptionnel dont le nom est sur toutes les lèvres. Il s'agit de Jordin Tootoo, le premier joueur inuit de la Ligue nationale de hockey.

Jordin Tootoo est originaire de Rankin Inlet, au Nunavut. Il a fait ses débuts de joueur professionnel au sein de l'équipe les Predators de Nashville, une équipe de la Ligue nationale de hockey.

Par son style de jeu et son talent, Jordin Tootoo impressionne les amateurs de hockey aux quatre coins du Canada ainsi qu'à Nashville. Il avait connu une saison record dans la ligue junior avant de devenir joueur professionnel. En plus de témoigner de l'éclatement des barrières dans notre sport national, son histoire montre bien que c'est le talent qui compte avant tout.

Je suis certain que tous les députés se joignent à moi pour féliciter Jordin Tootoo et lui souhaiter bonne chance.

\* \* \*

**LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD**

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'Halloween est un jour qui peut faire peur, particulièrement au nouveau chef du Parti libéral. Nous avons découvert les 10 principales choses qui empêchent le député de LaSalle—Émard de dormir la nuit.

Numéro 10, de nouvelles annonces de dépenses par l'actuel premier ministre.

Numéro 9, franchement, encore trois mois à endurer tout ce que pourrait faire le premier ministre actuel.

Numéro 8, comment, au juste, gérer un Cabinet composé de 150 ministres?

Numéro 7, la pensée qu'il y a quelqu'un qui prend note de toutes ses promesses.

Numéro 6, devoir faire face à la musique à la période de questions tous les jours.

Numéro 5, la pensée qu'il existe un rapport de la vérificatrice générale et que celui-ci pourrait être déposé la veille des élections.

Numéro 4, tenter de garder un visage impassible lorsqu'il parle de réformes démocratiques et du Parti libéral du Canada dans la même phrase.

Numéro 3, l'idée que quelqu'un se souviendra de ses promesses originelles du livre rouge.

Numéro 2, que faire s'il y a vraiment un conseiller en éthique et s'il a du muscle?

La première raison pour laquelle le député de LaSalle—Émard ne pourra dormir en ce jour de l'Halloween est qu'il sera confronté à une opposition unie aux prochaines élections sous la forme du nouveau Parti conservateur du Canada.

### L'UNICEF

**M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour saluer l'action de collecte de fonds des bénévoles et employés de l'UNICEF en ce jour de l'Halloween.

Le lien entre l'UNICEF et l'Halloween remonte à 1950. Une petite classe de religion du dimanche, aux États-Unis, a alors décidé de recueillir des pièces de monnaie au lieu de demander des bonbons. Elle a envoyé son chèque au montant de 17 \$ au Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Depuis, l'UNICEF a gagné en envergure, tout comme ses activités de collecte de fonds.

Au pays, l'Halloween représente un des temps forts des programmes de collecte de fonds d'UNICEF Canada. Pendant la seule année dernière, les enfants canadiens ont recueilli plus de 3 millions de dollars pour les enfants des pays en développement.

Je demanderais aux députés de se joindre à moi et de féliciter UNICEF Canada de son action remarquable pour aider les enfants dans le besoin en ce jour particulier. Heureuse Halloween.

\* \* \*

• (1110)

### MERVYN «BUTCH» BLAKE

**M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PC):** Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui à l'un des membres les plus anciens et les plus appréciés de la compagnie du Festival de Stratford, M. Mervyn «Butch» Blake, qui a rendu l'âme dernièrement à l'âge de 95 ans.

M. Blake est entré dans la compagnie du Festival de Stratford en 1957 et y est demeuré pendant 42 ans. Au cours de cette période, il a joué dans chacune des pièces de Shakespeare montées par la compagnie. Le talent de Butch Blake et sa vocation théâtrale lui ont valu le respect de ses pairs, l'affection du public et la reconnaissance de son pays d'adoption. Il a été décoré de la Médaille commémorative du règne de la Reine en 1978 et reçu membre de l'Ordre du Canada en 1995.

Je sais que le Festival de Stratford est fier d'avoir compté Butch Blake parmi les membres bien-aimés de sa famille immensément talentueuse. Pour ma part, je suis fier de dire que M. Blake a vécu pendant de nombreuses années dans ma ville natale, Sebringville, en Ontario.

Je suis convaincu que tous les députés se joindront à moi pour exprimer nos sincères condoléances à la famille de M. Blake et au monde du théâtre canadien.

\* \* \*

[Français]

### RENÉ LÉVESQUE

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, demain les Québécoises et les Québécois honoreront la mémoire d'un illustre citoyen qui nous quittait le 1<sup>er</sup> novembre 1987.

Nous nous souviendrons de René Lévesque, le journaliste qui a vu de près les horreurs de la Deuxième guerre mondiale et a été l'un des premiers à se présenter aux portes des camps de la mort. Nous nous souviendrons de l'homme simple et généreux qui a lié sa destinée à celle de son peuple.

Ardent défenseur du pouvoir aux citoyens, il nous a légué une législation progressiste qui fait l'envie du monde: la Loi sur le financement des partis politiques, la refonte de la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire, la Loi sur l'accès aux documents

### Article 31 du Règlement

publics, pour ne nommer que celles-ci. Il a su, par la qualité de son écoute, être une source d'inspiration tout en nous insufflant une confiance irréversible en nous-mêmes.

Homme de son siècle, il s'est attelé humblement à la tâche noble de bâtir le pays du Québec. Il n'a pas eu à se dire démocrate. Sa vie, son engagement et son action politique en ont fait une éloquente illustration. Je me souviens.

\* \* \*

[Traduction]

### LES FEMMES POLITIQUES

**Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Monsieur le Président, dans de nombreux secteurs de la société canadienne, les femmes ont beaucoup progressé au plan de l'égalité. Malgré cela, elles demeurent sous-représentées en politique. Mes collègues de part et d'autre de la Chambre reconnaîtront sans doute que les femmes qui entrent dans la vie publique, et même une fois qu'elles sont élues, doivent encore affronter certains obstacles. Pour quelles raisons en est-il ainsi et que peut-on y faire?

Je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui que, dans le cadre du Mois de l'histoire des femmes, la Commission du droit du Canada et l'Université d'Ottawa tiendront aujourd'hui un colloque sur ce sujet. Y participeront certaines personnalités bien connues telles que Marion Dewar et l'activiste Rosemary Speirs, du mouvement À voix égales. Ce colloque s'ajoute aux autres initiatives destinées à animer le dialogue tant souhaité sur les changements qui pourraient être apportés afin de rendre la politique plus accessible aux femmes en éliminant les obstacles qui se dressent sur leur chemin.

J'invite tous les députés à chercher ensemble de nouvelles idées et solutions.

\* \* \*

### DWIGHT BISHOP

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour signaler à mes collègues des Communes la retraite prochaine du commissaire adjoint de la GRC, Dwight Bishop.

M. Dwight Bishop est au service de la GRC depuis 1969, et il a travaillé au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Il a été un agent en uniforme chargé du crime commercial, des drogues illicites et des douanes et de l'accise. Il a été l'agent responsable du Cap-Breton. Il a été commandant de la GRC en Nouvelle-Écosse, et il était également le commandant responsable au moment de la catastrophe de Swissair et pendant la période qui a suivi les attentats du 11 septembre.

On peut se faire une idée de la qualité de cet homme et de la façon dont il traitait les autres agents si on considère que, dans 12 importants conflits de travail, il a su assurer la coordination et parvenir à un règlement négocié.

Sur une note plus personnelle, je signale que M. Bishop est né à Cambridge, en Nouvelle-Écosse. Il a travaillé au sein de la GRC pendant 34 ans, et il prendra sa retraite à Wolfville, en Nouvelle-Écosse. C'est un homme admirable, et il a été fier de servir notre pays. Nous soulignons l'excellence de son travail.

*Questions orales*

[Français]

**L'INFLUENZA**

**M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de signaler à la Chambre et à tous les Canadiens et Canadiennes qu'octobre est le Mois de sensibilisation à l'influenza.

Chaque hiver, près d'un quart des Canadiens contractent le virus de la grippe. Des milliers tombent très gravement malades. Des milliers d'autres meurent à la suite de complications liées à la grippe.

Presque toutes les personnes qui veulent améliorer leurs chances de passer un hiver sans la grippe peuvent tirer profit d'un vaccin antigrippal annuel. Le vaccin ne donne pas la grippe, et les effets secondaires de la vaccination sont mineurs.

Les personnes les plus vulnérables sont les aînés, les adultes et les enfants souffrant de maladies chroniques, ainsi que leurs soignants. Ces personnes risquent de subir des conséquences graves si elles attrapent la grippe. Le vaccin antigrippal annuel est la seule mesure préventive capable d'aider à réduire le taux de mortalité dû à la grippe.

J'encourage tous les Canadiens et Canadiennes à risque à se protéger et à protéger les autres contre la grippe. La vaccination est la meilleure protection.

\* \* \*

• (1115)

[Traduction]

**KAMLOOPS, THOMPSON AND HIGHLAND VALLEYS**

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est avec grande fierté que je prends aujourd'hui la parole pour féliciter les nombreuses personnes qui ont secouru les habitants de Kamloops, Thompson and Highland Valleys.

Le North Thompson Relief Fund, dirigé par George Evans, a recueilli des montants très considérables pour secourir les habitants de la vallée, tout comme l'ont fait la Croix-Rouge, le Mennonite Disaster Service, et Habitat pour l'Humanité. Hier soir, pour couronner le tout, le Parti de tous les partis a également recueilli de l'argent pour le North Thompson Relief Fund, et nous lui remettrons cet argent très bientôt au nom de tous les partis de la Chambre.

Au nom des habitants de Kamloops, Thompson and Highland Valleys, c'est avec une grande fierté que je remercie tout le monde de sa générosité.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier, la Chambre a accepté à l'unanimité un rapport de tous les partis sur les avantages versés dans le cadre du PAAC. Ce rapport demande que les avantages soient accordés à toutes les veuves d'anciens combattants qui sont admissibles.

Quand le gouvernement donnera-t-il suite à cette recommandation?

**M. Ivan Grose (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, comme on l'a déjà dit à la Chambre, et je le sais maintenant par coeur, le ministère des Anciens combattants a épuisé son budget en permettant à 10 000 veuves de plus de recevoir des prestations du PAAC.

Comme on l'a rapporté dans les médias, le premier ministre a affirmé qu'il examinerait la question pour voir ce qu'il pourrait faire. Je suis certain que le premier ministre fera ce qu'il a dit, en plus des autres décisions importantes qu'il doit prendre au cours des prochaines semaines.

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement a de l'argent pour VIA Rail, mais rien pour les veuves de nos anciens combattants. Il n'a fallu que 24 heures au Cabinet pour acheter deux jets de luxe, mais il fait attendre ces veuves.

Combien de temps les veuves de nos anciens combattants canadiens devront-elles attendre encore?

**M. Ivan Grose (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, je ne peux pas donner de réponse précise pour ce qui est de la période d'attente. On étudie la question dans le moment. Je suis certain qu'une réponse favorable sera annoncée à un moment donné.

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le 11 novembre, nous rendrons hommage à ceux qui se sont battus courageusement pour notre pays. Leurs veuves méritent d'être honorées également.

Le gouvernement s'engagera-t-il à accorder à ces veuves les prestations du PAAC d'ici le 11 novembre 2003?

**M. Ivan Grose (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, comme je participe très activement aux cérémonies du jour du Souvenir, j'aimerais bien pouvoir prendre ce genre d'engagement.

Je ne peux cependant pas prendre cet engagement au nom du gouvernement, mais je suis certain qu'une décision favorable sera annoncée sous peu.

\* \* \*

**LA JUSTICE**

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC):** Monsieur le Président, les Canadiens et les corps policiers de partout au Canada s'inquiètent du projet de loi C-38, celui que les libéraux ont présenté au sujet de la marijuana.

Le projet de loi lance non seulement un message erroné, mais il envoie aussi des messages contradictoires à nos jeunes, au sujet de la consommation de drogues. Santé Canada a déjà classé la marijuana dans la catégorie des produits dangereux. En quoi ce projet de loi peut-il aider nos jeunes?

Ma question est la suivante: comment la décriminalisation de la possession de marijuana empêchera-t-elle nos jeunes de consommer cette drogue?

**M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, de toute évidence, il y a un message qui a été communiqué aux jeunes. Il a été très équivoque, parce qu'il n'est pas absolument uniforme à l'échelle de notre pays.

Nous avons constaté que, dans les régions rurales du Canada, cette question n'a pas été traitée de la même manière que dans les régions urbaines de notre pays.

*Questions orales*

Le projet de loi C-38 propose d'imposer une peine qui sera appliquée uniformément et qui sera proportionnelle au crime. J'exhorte les députés à appuyer le projet de loi C-38.

• (1120)

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC):** Monsieur le Président, la GRC et d'autres organismes fédéraux dépensent annuellement plus d'un demi-million de dollars pour essayer de réduire l'approvisionnement en drogues. Le Canada a-t-il renoncé à la lutte antidrogue?

Quel est, au juste, l'objectif du projet de loi C-38? Vise-t-il à aider les organisations criminelles à accroître leur part de marché? Nous savons que c'est ce qui va se produire. Vise-t-il à aider le premier ministre à fumer un petit joint à l'occasion, une fois à la retraite?

Qui aidons-nous au juste, les criminels, ceux qui consomment cette drogue pour le plaisir, ou les deux?

**M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une question très complexe. En réalité, il peut s'ensuivre des préjudices très graves pour un individu.

Le projet de loi C-38 vise à régler ce problème de manière responsable et respectueuse et à garantir que nous faisons tout notre possible pour réduire la consommation de marijuana.

Nous avons par ailleurs accru considérablement les peines prévues pour les producteurs qui cultivent clandestinement de la marijuana. Nous voulons punir sévèrement ceux qui peuvent causer du tort à nos jeunes.

\* \* \*

[Français]

**LE QUÉBEC**

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, hier, l'Assemblée nationale du Québec a réaffirmé à l'unanimité «que le peuple québécois forme une nation». Point à la ligne. Pas une nation dépendante de la nation canadienne, comme le souhaite le ministre des Affaires intergouvernementales, mais une nation québécoise pleine et entière.

À l'instar de l'Assemblée nationale, est-ce que le gouvernement fédéral est prêt à reconnaître sans nuances que le Québec forme bel et bien une nation?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, premièrement, la question portait sur un seul enjeu et n'entremêlait pas, de façon confuse et malhonnête, deux enjeux. Deuxièmement, la question venait de quelqu'un dont on sait qu'il est un grand Québécois et un grand Canadien, fier de l'être et ne demandant en aucune façon de renoncer à l'une de nos identités.

J'ai une question claire à proposer au Bloc québécois. Dans l'hypothèse très improbable où ils auraient un autre référendum, ils pourraient l'inscrire dans leur programme. Ils pourraient demander aux Québécois la question référendaire suivante: «Voulez-vous cesser d'être des Canadiens?» Ils auraient leur réponse, y compris dans le comté de Trois-Rivières.

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, il serait peut-être important et intéressant que le ministre se rappelle que c'est la période des questions orales et que lui, en tant que ministre, a le devoir d'y répondre.

**Une voix:** C'est lui qui doit répondre. S'il veut être dans l'opposition, qu'il le dise!

**Mme Caroline St-Hilaire:** Le ministre souffre peut-être de dédoublement de nationalité, mais hier, l'Assemblée nationale, elle, a réaffirmé que le Québec forme une nation, sans aucun besoin de précision.

La question que je lui pose est claire, il n'y a pas de choix multiple, et je demande au ministre d'y répondre sans faux-fuyant: est-ce que le Québec forme une nation, oui ou non?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, est-ce que la députée veut dire qu'être Canadien est un faux-fuyant?

**Une voix:** Vous ne pouvez pas répondre à la question?

**L'hon. Stéphane Dion:** Non, je réponds. Comme tous les Québécois du côté de cette Chambre, nous sommes, bien sûr, de la nation québécoise et de la nation canadienne. Ce qui est très malheureux, c'est que les députés du Bloc québécois rejettent une partie de leur identité. Ils rejettent quelque chose que la vie leur a donné, et c'est très dommage pour eux. Je souhaite qu'un jour, ils se réconcilient avec l'identité canadienne, qui fait partie de leur identité québécoise.

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, fidèle à son habitude, le ministre des Affaires intergouvernementales s'emploie à noyer le poisson. Je pose pourtant une question bien simple, moi aussi.

Est-ce que le gouvernement est prêt à reconnaître la nation québécoise, je dis bien «nation québécoise», dans les mêmes termes que ceux réaffirmés hier à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, si je comprends bien, le député dit qu'être Canadien, c'est noyer le poisson. C'est quand même grave de renoncer à des identités. Je lui pose la question suivante. Pourquoi, au référendum de 1980, comme à celui de 1995, ils n'ont pas demandé aux Québécois: «Voulez-vous cesser d'être des Canadiens?»?

Nous, nous sommes très contents d'être Québécois, d'être de la nation québécoise et de la nation canadienne-française. Nous sommes très contents de partager un pays avec la nation acadienne et avec toutes les nations autochtones du Canada. Nous ne voulons pas qu'il y ait une barrière dans ce pays qui se dégage entre les...

**Le vice-président:** L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot a la parole.

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, je peux garantir au ministre des Affaires intergouvernementales que la prochaine question sera claire: «Voulez-vous que le Québec devienne un pays indépendant, oui ou non?» Et il aura sa réponse.

Je dis ceci au ministre des Affaires intergouvernementales: du temps des Patriotes, il aurait été un véritable chouayen. Il sait ce que je veux dire. Maintenant, aujourd'hui, on demande ceci au ministre des Affaires intergouvernementales, et c'est à lui de répondre aux questions: est-ce que, oui ou non, le Québec constitue et forme une nation, sans équivoque?

*Questions orales*

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais dire deux choses. Premièrement, à la question du premier ministre du Québec, on répond oui; à la question du Bloc québécois, on répond non, parce que leur conception de la nation exclut leur dimension canadienne.

Deuxièmement, c'est un aveu que vient de faire le député. Il vient d'avouer que la question de 1995 et celle de 1980 n'étaient pas claires et que c'étaient des fraudes. Je le mets au défi de mettre dans le programme du Bloc québécois la question qu'il vient de poser.

\* \* \*

● (1125)

[Traduction]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le Stryker n'est pas un char et, par conséquent, il ne peut remplacer notre char de combat principal.

Il est aussi complètement insensé de prétendre que nos avions Hercules peuvent transporter le Stryker outre-mer.

Qui plus est, une note de service interne du ministère de la Défense soulève maintenant des préoccupations concernant le système d'arme, le blindage et l'exiguïté de l'habitacle du Stryker.

Compte tenu de toutes ces observations, pourquoi le ministre de la Défense réduit-il volontairement la capacité d'intervention future de l'armée canadienne?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, l'opposition exprime encore une fois des balivernes.

Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, c'est le plan visionnaire de l'armée pour l'avenir. C'est le plan de l'armée. Je l'ai tellement apprécié que j'ai fait en sorte qu'il entre en vigueur cinq ans plus tôt que prévu, mais il n'en demeure pas moins que c'est le plan de l'armée.

J'ai parlé avec le secrétaire Rumsfeld, et le général Hillier a communiqué avec son homologue.

Les États-Unis sont résolument en faveur de l'adoption du Stryker. C'est un véhicule transformationnel très moderne et à la fine pointe de la technologie. Notre interopérabilité avec les États-Unis sera intégrale. Nous obtiendrons rapidement ce véhicule.

Comme je l'ai dit auparavant, ce sont des nouvelles fantastiques pour l'armée canadienne. Je sais que l'opposition n'aime pas les bonnes nouvelles.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les militaires du secteur des blindés ne sont pas tous d'avis qu'il est sage de se défaire du char.

Pendant que le ministre va de l'avant avec le Stryker, les Sea King sont de nouveau immobilisés au sol. Pour ajouter l'insulte à l'injure, les Forces canadiennes n'ont eu d'autre choix que d'écouter le premier ministre leur dire que, étant donné que le président des États-Unis a volé dans un de ces appareils, ils sont assez bons pour nos équipages. C'est comme prétendre qu'il n'y a pas de différence entre une Volkswagen Beetle de 1960 et un véhicule identique de l'année courante.

Pourquoi les vieux Challenger ne sont-ils pas assez bons pour le gouvernement, alors que les Sea King âgés de 40 ans le sont? Serait-ce à cause des personnes qui volent à leur bord?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque le député dit que les militaires du secteur des blindés ne sont pas tous d'avis de se défaire du char, je suis convaincu qu'il a raison.

Au moment d'un changement transformationnel, si l'on remplaçait les chevaux par des chars, par exemple, je suis convaincu que les cavaliers élèveraient des objections. Toutefois, je vous invite à féliciter avec moi le dirigeant de l'armée, le général Hillier, qui a conduit ou dirigé des chars pendant 20 ans. Il a une photo d'un char dans son bureau. Il dit que s'il peut accepter d'abandonner les chars, n'importe qui d'autre peut le faire également.

\* \* \*

**LES FINANCES**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, il est regrettable que les libéraux aient permis aux Sea King de devenir les rois du tarmac.

Aujourd'hui, le Centre canadien de politiques alternatives déclare que le surplus atteindra cette année 6,6 milliards de dollars. Or, au cours des quatre dernières années, les prévisions du CCPA correspondaient aux surplus réels, alors que les libéraux se sont trompés de 36 milliards de dollars. Il est heureux qu'ils ne s'occupent pas de prévisions météorologiques : nous ne saurions pas comment nous habiller.

Le ministre admettra-t-il enfin qu'il s'attend à un surplus au cours du prochain exercice et qu'il dispose de fonds susceptibles d'être utilisés pour des choses qui en valent la peine?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai examiné les prévisions du CCPA. J'espère qu'elles sont exactes, mais, en ce qui concerne le gouvernement, il ne s'en rapporte pas à des prévisions qu'il établit lui-même. Nous faisons appel à 20 prévisionnistes du secteur privé, nous établissons la moyenne de leurs recommandations, puis nous demandons à quatre entreprises de modélisation d'utiliser ces prévisions, à partir de leurs modèles informatiques, pour établir les chiffres estimatifs que je présenterai lundi prochain dans le cadre de la mise à jour économique et budgétaire annuelle.

\* \* \*

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, il est fort probable que nous aurons un excédent budgétaire et on parle abondamment à la Chambre de déficit démocratique. Le fait est que la Chambre des communes s'est prononcée en adoptant à l'unanimité la recommandation du Comité permanent de la défense et des anciens combattants au sujet du versement à toutes les veuves de guerre des prestations au titre du PAAC. Par conséquent, il ne s'agit pas de savoir ce que le premier ministre peut faire, car la Chambre des communes s'est prononcée.

Étant donné le prétendu engagement du gouvernement à l'égard de la démocratie, le ministre des Finances, qui a les moyens d'agir, affirmera-t-il que le gouvernement honorera son engagement envers les veuves et respectera la volonté de la Chambre?



*Questions orales*

**M. Ivan Grose (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, pour parler en mon nom personnel, ce que je ne suis pas censé faire, je voudrais honorer cette demande. Cependant, ce n'est pas ainsi que les choses se passent ici. Il faut obtenir un consensus. Parfois, il faut même obtenir le consensus des députés de l'opposition. Quoi qu'il en soit, dans le cas qui nous occupe, nous aurons un consensus et une réponse.

\* \* \*

• (1130)

**LES FINANCES**

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Monsieur le Président, les fonds que le gouvernement fédéral verse aux provinces pour la santé sont passés de 50 p. 100 du coût total des dépenses à seulement 14 p. 100 dans certains cas. Par ailleurs, on a dit aux veuves des anciens combattants que seulement une partie d'entre elles recevront des pensions.

Comment le premier ministre peut-il se vanter d'avoir un budget équilibré, alors que cet équilibre a été atteint au détriment des malades et des personnes âgées?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le député voudra peut-être jeter un coup d'oeil au budget de cette année, qui est contenu dans un document et qui figure également sur notre site Web. Il verra que les fonds en santé augmenteront de 35 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Cette année, la plus forte augmentation des dépenses se situe dans les transferts pour les personnes âgées. Le député voudra peut-être reformuler sa question.

\* \* \*

**L'INFRASTRUCTURE**

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Monsieur le Président, nous voulons des gestes et non des paroles.

L'infrastructure de notre pays tombe littéralement en ruine. Le gouvernement s'occupe davantage de marijuana que d'asphaltage. Le pelletage dans la cour des provinces, et éventuellement dans la cour des municipalités, a rendu impossible l'entretien du système.

Il se vante d'avoir équilibré le budget, mais quand le gouvernement va-t-il enfin nous livrer des choses concrètes au lieu de belles paroles?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, en parlant d'infrastructure qui tombe en ruine, pensons au Parti progressiste-conservateur.

Permettez-moi de dire au député que, dans cette province, ce parti qui a laissé un déficit de plus de 5 milliards de dollars a perdu toute crédibilité. Sa crédibilité est presque aussi mince que celle du chef de son restant de parti au palier fédéral.

Depuis 1993, nous investissons dans l'infrastructure du pays année après année et nous l'avons fait encore une fois dans le dernier budget fédéral, en accordant un investissement accru de 3 milliards de dollars à l'infrastructure stratégique et municipale.

\* \* \*

[Français]

**L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, lors de la tenue du mini-sommet de l'OMC à Montréal en juillet dernier, les autorités municipales ont dû déployer

plus d'effectifs policiers que prévu afin d'assurer la sécurité des participants, ce qui a entraîné des frais supplémentaires de 1,7 million de dollars que refuse aujourd'hui de payer le solliciteur général.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler au solliciteur général que le mini-sommet s'est tenu à Montréal à la suggestion du ministre du Commerce international. Est-ce qu'il trouve normal que le gouvernement fédéral s'invite quelque part et qu'une fois l'événement terminé, il refuse de payer les factures?

**Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme l'a mentionné le député de l'autre côté, le solliciteur général est responsable pour l'application de la Politique de sécurité du gouvernement, ce qu'on appelle en anglais le «Federal government security policy framework».

Toutefois, j'aimerais souligner que la Ville de Montréal a été informée, bien avant la tenue de la réunion des ministres de l'OMC, que les critères n'étaient pas rencontrés. J'aimerais également mentionner que la réunion...

**Le vice-président:** L'honorable député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, le solliciteur général refuse de payer la facture sous le prétexte que la situation n'était pas, dit-il, extraordinaire.

Est-ce que le solliciteur général n'invoque pas ce prétexte simplement pour refuser d'assumer ses responsabilités et, surtout, la facture de 1,5 million de dollars qui vient avec?

[Traduction]

**Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme les organismes d'application de la loi et les gouvernements provinciaux et municipaux le savent, le cadre stratégique fédéral sur les coûts de la sécurité se fonde sur le fait que les services policiers locaux sont ceux qui doivent assurer la sécurité publique lors des grands événements qui se déroulent sur leur territoire.

Comme je l'ai déjà dit, la Ville de Montréal a été informée, longtemps avant la tenue de cette réunion, du fait que celle-ci ne remplissait pas les critères clairement définis dans le cadre stratégique sur les coûts de la sécurité.

\* \* \*

**LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD**

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dernièrement, le Cabinet libéral a fait avaler tellement de couleuvres au conseiller en éthique qu'il commence à ressembler à un chien battu.

Hier, il a essayé de justifier l'octroi en catimini de marchés publics s'élevant jusqu'à 12 millions de dollars à l'une des entreprises du chef libéral, Lansdowne, au cours de la dernière décennie. Le nouveau chef libéral, qui était régulièrement mis au courant de la gestion de ses actifs, a quand même signé quatre fausses déclarations relatives à ces derniers.

Si on ne peut lui faire confiance pour remplir honnêtement une déclaration d'actifs, comment peut-on lui faire confiance pour être premier ministre?

*Questions orales*

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je me rends parfaitement compte que c'est pour des raisons politiques que le député de Medicine Hat poursuit sa campagne de dénigrement contre le député de LaSalle—Émard qui, pendant 10 ans, a respecté à la lettre les exigences du code d'éthique. En fait, quand il était simple député, avant d'être membre du Cabinet, il a respecté des règles qui ne s'appliquaient même pas à lui.

Le conseiller en éthique a déclaré l'ancien ministre innocent de tout conflit d'intérêts dans ce dossier, et je me demande pourquoi le député n'est pas prêt à admettre qu'il avait tort.

• (1135)

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, du temps où le ministre des Finances était dans la course à la direction du Parti libéral, il a dit des choses bien pires au sujet du député de LaSalle—Émard. Je dois le lui rappeler.

La vérité est que le nouveau chef libéral veut nous faire croire que, bien qu'il soit incapable de remplir un formulaire correctement, ou qu'on ne puisse lui faire confiance pour le faire, il devrait quand même être premier ministre du Canada. Aucune sanction n'a été prise contre ceux qui ont enfreint le code de déontologie en montant à bord d'un avion d'Air Irving.

Le premier ministre va-t-il continuer à saper le code en disculpant le nouveau chef libéral ou va-t-il lui imposer des sanctions réelles pour avoir signé une fausse déclaration à quatre reprises?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais remettre les choses au point. Je suis content qu'il ait suivi notre campagne à la direction de notre parti, mais ce que je demandais, c'était la divulgation de toutes les contributions financières, ce que tous les candidats à la direction du Parti libéral ont maintenant fait, contrairement au chef du parti du député.

Je veux savoir d'où viennent les contributions qui ont servi à financer la campagne à la direction du parti du chef de l'opposition. On devrait le savoir. On devrait le savoir avant que les membres du parti qui siègent là-bas, à l'autre bout, ne soient invités à se prononcer sur la question de savoir s'ils veulent ou non tomber sous la coupe de ces gens. Ils veulent...

**Le vice-président:** Le député de Rosemont—Petite-Patrie a la parole.

\* \* \*

[Français]

### L'ENVIRONNEMENT

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre a voulu laisser un héritage moins négatif en ratifiant le Protocole de Kyoto. Cependant, à l'étape de l'application, ses ministres sont en train de tout gâcher.

Comment la ministre responsable de l'ACDI peut-elle défendre le fait que son ministère finance des projets qui ne respectent pas les exigences environnementales les plus élémentaires, comme c'est le cas avec le projet de la Banque mondiale et de la compagnie Plantar au Brésil?

**M. André Harvey (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme d'habitude, les bloquistes tombent facilement dans l'exagération.

L'ACDI est considérée comme l'un des organismes internationaux les plus crédibles sur le plan de la gestion des fonds et sur le plan des normes internationales.

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, dans le cadre du Protocole de Kyoto, des projets de développement à l'étranger peuvent servir à accumuler des crédits d'émission de gaz à effet de serre.

Le ministre de l'Environnement peut-il expliquer pourquoi le Canada fait tout pour éviter que des standards environnementaux internationaux s'appliquent à ces projets, quand il sait très bien que l'Union européenne fait de la présence de ces règles une question charnière pour le futur du protocole?

[Traduction]

**M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle au député que, dans le cadre du Protocole de Kyoto, les puits de carbone seront au premier plan de notre stratégie de réduction des gaz à effet de serre.

En outre, le député devrait reconnaître la nécessité d'appuyer les initiatives d'organismes comme la Banque mondiale ou d'organisations non gouvernementales qui visent cet objectif.

\* \* \*

### L'ÉTHIQUE

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les Canadiens ont depuis longtemps accepté le fait que la société Bombardier est l'enfant chéri du premier ministre et qu'elle bénéficie toujours d'un traitement de faveur.

La vérificatrice générale examine actuellement l'une des toutes dernières transactions contestables, soit l'achat de deux jets Challenger pour le premier ministre. Il se trouve que des fonctionnaires du gouvernement se sont rendus à l'usine de Bombardier, à St. Louis, dans un jet appartenant à l'entreprise, pour effectuer l'achat des jets.

Est-ce acceptable aux yeux du vice-premier ministre?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, il n'est évidemment pas acceptable que des employés du gouvernement acceptent de voyager aux frais des fournisseurs.

Les fonctionnaires ont pris le moyen le plus rapide et le plus fiable pour se rendre à une rencontre à laquelle ils devaient assister. En fait, le prix du billet qu'ils ont négocié se situait dans la gamme des tarifs commerciaux habituels, en classe économique. Ils ont donc fait économiser de l'argent aux contribuables.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, certains des fonctionnaires qui se sont rendus à St. Louis à bord d'un avion de la société Bombardier savaient qu'ils se plaçaient en situation de conflit d'intérêts. Ils étaient conscients que le fait de prendre l'avion d'un fournisseur compromettrait l'impartialité à laquelle est tenue la fonction publique.

Les employés de la Défense, des Travaux publics et de Transports Canada savaient qu'en prenant un avion de Bombardier, ils enfreignaient les règles d'éthique.

*Questions orales*

Le vice-premier ministre reconnaît-il que, si les membres du Cabinet violent les règles d'éthique, il devient difficile d'obliger les membres de la fonction publique à respecter les directives du Conseil du Trésor?

• (1140)

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Pas du tout, monsieur le Président. La députée se trompe. Si elle vérifie les faits, elle saura que les fonctionnaires se sont rendus à cette rencontre après la transaction, et non pas avant.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît l'importance de collaborer avec les provinces et les territoires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada. Nous croyons comprendre également que les discussions se poursuivent dans le but de conclure les ententes bilatérales nécessaires pour pouvoir atteindre cet objectif.

Le ministre de l'Environnement pourrait-il informer la Chambre de l'état de ces discussions?

**M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a été très clair là-dessus lorsque nous avons consacré, dans le budget de 2003, une somme d'un milliard de dollars à nos stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but de respecter nos engagements aux termes du Protocole de Kyoto.

Les initiatives bilatérales, auxquelles nous collaborerons avec nos partenaires, les provinces, prendront forme au moyen de protocoles d'entente.

Je suis heureux d'informer la Chambre que le ministre se trouve aujourd'hui à Iqaluit, au Nunavut, pour signer avec ce territoire un protocole bilatéral, le premier d'une longue série d'ententes.

\* \* \*

**ÉLECTIONS CANADA**

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC):** Monsieur le Président, dans son empressement à tenir des élections prématurées, le gouvernement a oublié un détail important, soit la nomination de directeurs de scrutin dans toutes les régions du Canada. Plusieurs postes sont vacants.

Je ne pense pas avoir à rappeler au ministre des Travaux publics le rôle important que jouent les directeurs de scrutin dans notre processus démocratique, non seulement pour les candidats, mais également pour les partis politiques et la démocratie comme telle.

Quand ces nominations seront-elles faites? Cela se fera-t-il sous le règne du présent premier ministre ou devons-nous attendre un changement de régime avant que les nouveaux directeurs de scrutin soient nommés?

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas de retard en ce qui concerne la nomination des directeurs de scrutin. J'ai vérifié un peu plus tôt ce matin, et plus de 280 directeurs de scrutin avaient déjà été nommés. Les autres le seront sous peu. On procède aux vérifications de sécurité et autres formalités requises pour les prochaines nominations, qui porteront à 308 le total des directeurs de scrutin. Nous n'accusons aucun retard.

**LES PÊCHES ET LES OCÉANS**

**M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC):** Monsieur le Président, les heures d'activité des gardes-rivière de Terre-Neuve-et-Labrador ont été réduites de façon significative. On prévoit que, l'an prochain, le nombre d'heures sera diminué encore de 30 ou de 50 p. 100. On craint que le ministère des Pêches et Océans ne soit en train d'éliminer tout à fait le service des gardes-rivière. Le ministre peut-il aujourd'hui confirmer la position de son ministère au sujet des gardes-rivière?

[Français]

**M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'il est tout à fait normal que le ministère des Pêches et des Océans soit en train de réévaluer toutes les tâches de chacun et chacune qui travaille au ministère, afin de s'assurer, de toute façon, que les fonds sont dépensés efficacement.

Actuellement, il y a un processus qui est en évaluation. Il n'y a aucune décision qui sera prise. À partir du moment où la décision sera connue, le ministre en fera part.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SANTÉ**

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, nous savons maintenant que les acides gras trans sont vraiment mauvais pour nous et surtout pour nos enfants, mais, au lieu de les interdire comme d'autres pays l'ont fait, le gouvernement fédéral prétend qu'il est acceptable d'ajouter ce poison dans nos aliments, pourvu que l'étiquetage soit clair, et encore faudra-t-il attendre trois ans. Et même là, chose incroyable, les aliments pour bébé seront exemptés.

Pourquoi notre ministre de la Santé ne se porte-t-elle pas à la défense de la santé publique et ne prend-elle pas des mesures concrètes dès maintenant pour éliminer ces déchets toxiques de nos aliments? Pourquoi n'interdit-elle pas simplement les acides gras trans tout de suite?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait approfondir ses recherches sur les mesures prises par le reste du monde face au problème des acides gras trans. En fait, nous savons que ces acides sont un ingrédient de nos aliments que le public doit connaître. Les consommateurs doivent savoir quelle quantité de ces acides ils absorbent. Ils doivent connaître les risques. C'est pourquoi nous exigeons l'étiquetage nutritionnel. Lorsque notre règlement sur l'étiquetage s'appliquera intégralement, nous aurons le meilleur étiquetage nutritionnel scientifique de tous les pays du monde.

\* \* \*

• (1145)

**LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, un des plus grands défis que l'on puisse affronter au Canada est d'avoir à prodiguer des soins palliatifs à un enfant. Plus tôt cette année, le gouvernement a annoncé qu'il mettrait en vigueur un programme de congé pour les parents qui s'occupent d'un enfant mourant en janvier 2004. Or, avec le changement de gouvernement, nous croyons savoir que ce programme pourrait faire l'objet d'un examen et que sa mise en vigueur pourrait être reportée.

*Questions orales*

La ministre du Développement des ressources humaines peut-elle assurer à la Chambre que le programme de congé pour les parents qui produisent des soins palliatifs à un enfant sera mis en vigueur en janvier 2004?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravie de dire au député que ce gouvernement lancera l'un des premiers programmes de congé pour soins palliatifs au monde le 4 janvier 2004.

Nous savons à quel point il est difficile de trouver l'équilibre entre les obligations familiales et professionnelles et, en tant que pays, nous croyons que nous devons aider les Canadiens qui sont enfermés dans le dilemme moral de se rendre au travail et de laisser un enfant, un parent ou un conjoint gravement malade à la maison. Ce programme est un ajout important et positif au filet de sécurité sociale que les Canadiens chérissent tant.

\* \* \*

**LA JUSTICE**

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le 23 octobre, le gouvernement a transféré Darcy Bertrand, coupable de trois meurtres et pédophile notoire, dans un établissement à sécurité minimale qui n'a même pas de clôture. En 2001, Darby Cairns, un autre meurtrier, s'est échappé de cet établissement.

Des parents des victimes de Darcy Bertrand vivent à seulement 20 minutes de cet établissement. Au nom de la famille, le gouvernement va-t-il reconsidérer la décision de transférer dans un établissement à sécurité minimale cet individu coupable de trois meurtres il y a à peine six ans et va-t-il le réincarcérer dans une véritable cellule?

**Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que le solliciteur général ne peut discuter des détails d'une cause en particulier, mais je voudrais garantir à la Chambre au nom du solliciteur général que le Service correctionnel du Canada gère ce dossier conformément à la loi. Des procédures d'évaluation des risques ont été utilisées pour évaluer ce détenu et il est placé à l'heure actuelle dans un établissement qui répond à ses besoins en matière de sécurité et de programmes et à ceux de la population canadienne.

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la famille se fiche de ses besoins en matière de sécurité. Je me préoccupe des besoins en matière de sécurité de mes électeurs et des parents éplorés que ce meurtrier laisse derrière lui. Je me fiche de ce meurtrier. Le jour de l'Action de grâce de 1995, cet individu est entré dans une église de Coquitlam avec un couteau et il a assassiné sa belle-mère et son beau-père, puis sa femme devant leur enfant de sept ans. Il a été reconnu coupable de trois meurtres.

Il est censé avoir été condamné à trois peines d'emprisonnement à perpétuité. Or, après six ans, il est transféré dans un établissement à sécurité minimale qui n'a même pas de clôture. Pour la famille, comment peut-on parler de justice et pourquoi le gouvernement ne va-t-il pas songer à placer ce meurtrier dans une véritable cellule avec de véritables barreaux? Qu'y a-t-il de mal à cela?

**Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je peux garantir à la Chambre que le Service correctionnel du Canada prend son rôle et ses responsabilités très au sérieux. La question de la sécurité publique est un des principaux objectifs et un des principaux aspects du mandat du service. Il prend également très au sérieux les préoccupations des victimes et il continuera de les tenir au courant de

l'évolution de ce dossier dans la mesure où la Loi sur la protection des renseignements personnels le permet.

\* \* \*

[Français]

**L'AGRICULTURE**

**M. Roger Gaudet (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, lors de la manifestation monstre des producteurs de boeuf à l'Assemblée nationale, la ministre québécoise de l'Agriculture a déclaré ceci à propos du nouveau programme d'aide: «Le nouveau programme, tel que dessiné par le gouvernement fédéral, ne répond pas aux aspirations de l'industrie québécoise.»

Le ministre peut-il confirmer que le programme d'aide sera assez souple pour permettre de compenser tous les producteurs affectés par la crise de la vache folle?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, tout programme supplémentaire qui sera élaboré en conjonction avec l'industrie et avec les provinces traitera les producteurs de lait et les éleveurs de bovins de la même manière dans toutes les provinces du pays, et à juste titre. Je peux dire au député ainsi qu'aux producteurs de lait et aux éleveurs de bovins du Québec qu'ils ne seront pas traités différemment de ceux des autres provinces.

[Français]

**M. Roger Gaudet (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, en septembre, le programme d'aide du Québec laissait de côté les producteurs de vaches de réforme, et le gouvernement fédéral n'a toujours pas annoncé son plan d'aide.

Le ministre va-t-il reconnaître que la misère, c'est la misère, peu importe la sorte d'animal qu'on élève, et qu'il est urgent d'annoncer un programme permettant de compenser tous les éleveurs touchés par la crise?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je ne me répéterai pas. J'ai déjà répondu à la question. Tous les agriculteurs, dans toutes les provinces, qu'ils produisent du lait ou qu'ils élèvent des bovins, seront traités de la même manière.

\* \* \*

● (1150)

**LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE**

**M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le projet de loi C-20 n'allège pas le fardeau de ceux qui sont chargés de poursuivre les êtres pervers qui s'en prennent aux enfants en commettant des crimes de pornographie juvénile. Avant de pouvoir entamer des poursuites, les enquêteurs doivent classer individuellement chaque image pornographique, dont le nombre s'élève souvent à des dizaines de milliers.

Le ministre de la Justice va-t-il modifier les règles régissant la communication de la preuve, de manière à ce que les policiers n'aient pas à examiner chaque image avant d'entamer des poursuites?

*Questions orales*

**M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi a clairement pour objet de s'attaquer au problème de la pornographie juvénile dans notre société, ce qu'il fait. En réaction à l'affaire Sharpe, il prévoit un moyen de défense clair et bien défini. Il est revenu à la Chambre hier et j'espère que le député exprimera ses préoccupations au cours du débat final.

**M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les préoccupations ne manquent pas. Le projet de loi C-20 ne prévoit pas de peines plus strictes pour les pédophiles reconnus coupables de pornographie juvénile. Les peines maximales sont rarement appliquées. Ce qu'il faut, c'est une peine de prison obligatoire. Le ministre de la Justice n'a même pas recours aux mesures dissuasives les plus élémentaires pour décourager les pornographes prédateurs. La pornographie juvénile est une forme de violence à l'endroit des enfants.

Le ministre va-t-il agir pour protéger les enfants en s'engageant à ce que les pédophiles reconnus coupables de pornographie juvénile soient obligatoirement condamnés à une peine de prison?

**M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que tout le monde à la Chambre est contre la pornographie juvénile. Je ne pense pas qu'on puisse en douter. Nous voulons tous faire ce qu'il faut pour réduire au minimum la pornographie juvénile et, espérons-le, l'éliminer, mais la réalité est que nous devons avoir recours à des peines sensées et efficaces. Selon les témoignages présentés au comité, les peines minimales ne fonctionnent tout simplement pas.

\* \* \*

[Français]

### LES LANGUES OFFICIELLES

**M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.):** Monsieur le Président, en mars dernier, cette Chambre a adopté une motion renvoyant l'objet du projet de loi C-202 au Comité permanent des langues officielles.

On se rappelle bien que ce projet de loi avait comme objectif d'ajouter un sixième principe à la Loi canadienne sur la santé, soit celui du respect de la dualité linguistique. La date d'échéance pour la production d'un rapport à cet effet est aujourd'hui.

Le président du comité peut-il nous dire où en sont rendus les travaux du comité sur ce sujet?

**M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

J'ai l'honneur de dire qu'effectivement, le comité a été saisi de cette question le printemps dernier, et qu'il a terminé ses travaux cette semaine. Si la Chambre le veut bien, lors des affaires courantes ordinaires, j'aurai l'honneur de déposer ledit rapport.

Sachant qu'il est inapproprié de parler de son contenu lors d'une réponse à la Chambre, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui sont venus témoigner, ceux et celles qui ont envoyé leurs commentaires, les experts qui ont partagé leurs connaissances avec nous, notre greffier et, surtout, notre chercheur. Naturellement, je remercie les membres du comité qui ont fait un travail sérieux, acharné et, espérons-le, structurant.

[Traduction]

### LA JUSTICE

**M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la semaine dernière, lorsque le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice s'est opposé au projet de loi C-338, il a dit que le gouvernement libéral ne sévirait pas contre les courses de rue.

Des conducteurs irresponsables ont été la cause de nombreux décès et blessures graves. Le gendarme Jimmy Ng, de la GRC, a été tué lorsque son auto-patrouille a été heurtée de plein fouet par un présumé adepte des courses de rue. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de rendre les rues plus sûres pour les citoyens qui y circulent et les policiers qui les patrouillent?

**M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député prend cette affaire au sérieux, et il en est de même du gouvernement. Nous considérons la répression des courses de rue comme un élément très important de nos initiatives d'application de la loi, et nous comptons bien faire en sorte que ceux qui s'adonnent à ce genre d'activités se voient imposer des peines à la mesure de leurs crimes. Nous avons étudié la question et, comme je l'ai mentionné dans mon discours l'autre jour, il est clair que le Code criminel renferme déjà les dispositions pertinentes pour régler le problème. Il suffit maintenant de s'assurer qu'elles seront appliquées comme il se doit par nos juges.

**M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement a aussi négligé de répondre aux requêtes qui lui ont été adressées dans le but de renforcer nos lois concernant la conduite avec facultés affaiblies. Le ministre est bien conscient du carnage et des souffrances causés par des conducteurs ayant pris la route en état d'ébriété.

La semaine dernière, le commissaire Zaccardelli de la GRC a lui-même été blessé au cours d'une collision impliquant un conducteur soupçonné d'être en état d'ébriété. Un conducteur aux facultés affaiblies a blessé le policier numéro un au pays. Que faudra-t-il pour que le gouvernement songe sérieusement à protéger non seulement nos citoyens, mais aussi nos policiers?

**M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, il est très clair que nous avons pris des mesures énergiques dans le Code criminel en vue de remédier à la situation. Nous avons institué l'usage de l'alcootest et le prélèvement d'échantillons d'haleine sur place, mais il existe de nombreux moyens de s'attaquer au problème de la conduite avec les facultés affaiblies. Nous croyons disposer d'un programme très efficace qui a fait ses preuves. Nous sommes parfois témoins de malheureuses exceptions, mais je pense que nous avons mis en place des mesures fort intéressantes qui fonctionnent bien pour la population canadienne.

\* \* \*

● (1155)

[Français]

### LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, j'ai interrogé le ministre des Transports, de même que son secrétaire parlementaire, et tous les deux m'ont confirmé que le gouvernement acceptait d'assumer 50 p. 100 des coûts de construction de la route 175. Les intentions du gouvernement sont moins claires en ce qui concerne le dépassement des coûts.

### Questions orales

Encore une fois, peut-on savoir si ce gouvernement, dans son engagement concernant la route 175, compte assumer également 50 p. 100 des coûts de dépassement et quand va-t-il signer l'entente?

**M. Marcel Proulx (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je l'ai expliqué hier à ma collègue, et j'en profite encore aujourd'hui pour féliciter mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord, qui a si bien travaillé dans ce dossier.

**Mme Girard-Bujold:** Oh, oh.

**M. Marcel Proulx:** Si la députée peut avoir la patience d'écouter la réponse, peut-être qu'elle n'aurait pas besoin de poser à nouveau la question.

L'entente a été signée au cours de l'été dernier entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec de l'époque. L'entente dit que les coûts des travaux seront partagés à parts égales entre les gouvernements fédéral et provincial. Je rappelle que les coûts ont été estimés à 525 millions...

\* \* \*

[Traduction]

### LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, nous avons appris cette semaine que le système de soins de santé de la Nouvelle-Écosse subit une nouvelle crise financière. Le plus grand district de santé, le Capital District Health Authority, a été forcé de mettre un terme au temps supplémentaire chez les infirmières pour économiser de l'argent. Toutefois, malgré les difficultés auxquelles la province fait face pour fournir des niveaux de service de santé acceptables, le gouvernement libéral menace de reprendre plus de 80 millions de dollars au chapitre des paiements de péréquation.

Le ministre des Finances peut-il nous garantir que la Nouvelle-Écosse ne sera pas obligée de remettre ces sommes au gouvernement fédéral plutôt que de financer des services essentiels comme la santé, l'éducation et l'aide en cas de catastrophe?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, comme la députée le sait, nous travaillons actuellement au renouvellement du programme de péréquation. Il serait très utile que les partis d'opposition facilitent l'adoption d'un projet de loi qui permettrait d'assurer le versement des paiements de péréquation jusqu'au mois d'avril prochain. Je m'attends à ce que le programme soit renouvelé d'ici là, mais il s'agit là d'une police d'assurance. Ensuite, j'aimerais rappeler au député qu'une somme de 35 milliards de dollars a été versée aux termes du TCSPS, précisément pour les soins de santé par suite de l'accord de 2003 sur la santé.

\* \* \*

### LE COMMERCE

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le Canada perd sa compétitivité en Asie. Dans son dernier rapport, la Fondation Asie-Pacifique révèle que notre part des principaux marchés asiatiques a chuté de près du tiers depuis 1996 et de 13 p. 100 au cours de la dernière année seulement.

Nous devons diversifier nos échanges commerciaux, mais les libéraux n'ont tout simplement pas l'esprit de prévoyance nécessaire à long terme pour revitaliser nos relations commerciales avec l'Asie. Quand le gouvernement abandonnera-t-il ses politiques incohérentes et désordonnées et ouvrira-t-il les marchés asiatiques aux sociétés canadiennes?

**L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait, la seule région du monde où nos échanges commerciaux sont en hausse est l'Asie du Sud-Est. Par conséquent, nos échanges se sont améliorés dans cette région.

Malheureusement, le député a raison de dire que notre part sur la majeure partie des marchés asiatiques a diminué. Tous les députés et tous les Canadiens doivent veiller à l'accroissement du commerce avec l'ensemble de l'Asie.

\* \* \*

[Français]

### LE HARCELEMENT

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, selon le Bureau international du travail, le Canada est le cinquième pays au monde où se vit le plus de harcèlement en milieu de travail. D'ailleurs, de nombreux cas de harcèlement psychologique nous sont rapportés au sein même de la fonction publique.

Est-ce que le gouvernement peut nous dire les moyens qu'il entend prendre pour venir en aide aux victimes de harcèlement psychologique dans la fonction publique fédérale?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons une politique pour prévenir le harcèlement dans la fonction publique du Canada. Cette politique a été révisée avec nos partenaires syndicaux. Je dois vous dire que, pour ce qui est de l'application de cette politique, dans la fonction publique fédérale, il y a présentement certaines difficultés. On découvre qu'il y a encore des cas de harcèlement.

À l'heure actuelle, nous sommes en train de tenir des ateliers de sensibilisation à l'échelle de la fonction publique, avec les syndicats, pour nous assurer justement qu'il n'y ait plus de harcèlement dans la fonction publique du Canada.

\* \* \*

● (1200)

[Traduction]

### L'ÉTHIQUE

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les ministres signent des chèques et façonnent le programme législatif. Ce sont eux que les lobbyistes cherchent à influencer.

Les nouvelles règles d'éthique du premier ministre, dont on ne cesse de vanter les mérites, ne changeront pas la façon dont le commissaire à l'éthique traitera les ministres qui acceptent des cadeaux. Le commissaire continuera de donner des conseils confidentiels au premier ministre et aux ministres, comme c'est le cas actuellement.

Pourquoi le gouvernement a-t-il fixé des normes moins élevées pour les ministres que pour les simples députés?

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, cela est tout à fait faux, et le député devrait le savoir.

Il sait que le projet de loi cadre que nous avons présenté, le projet de loi C-34, a deux composantes, dont une pour les ministres, et que ces derniers sont également assujettis au même code de déontologie que les simples députés. En fait, les ministres ont plus d'exigences à respecter, et non moins.

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Le vice-président:** Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Sergio Bitar, ministre de l'Éducation du Chili.

**Des voix:** Bravo!

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

## LE COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, au nom du commissaire à la protection de la vie privée par intérim et en mon nom personnel, le rapport sur les mesures prises à la suite du rapport sur le commissariat à la vie privée de la vérificatrice générale.

\* \* \*

[Traduction]

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

\* \* \*

[Français]

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

## LANGUES OFFICIELLES

**M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent des langues officielles.

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du 20 mars 2003, votre comité a réalisé une étude sur l'objet du projet de loi C-202 et il a convenu, le mercredi 29 octobre 2003, de faire rapport à la Chambre de ses conclusions et recommandations sur le sujet.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

Il s'agit d'un rapport très important pour les communautés de langues officielles vivant en situation minoritaire. Le comité y fait 14 recommandations pour améliorer l'accès aux soins de santé pour ces communautés.

Depuis quelques années, nous avons déterminé que, effectivement, à trop d'occasions, ces communautés avaient un manque d'accès aux soins de santé dans la langue officielle de leur choix. Nous offrons des recommandations qui assureraient, de façon permanente, un meilleur accès aux soins de santé pour ces communautés, de façon à ce qu'elles puissent elles aussi bénéficier du régime de santé canadien, qui est un des meilleurs au monde. Nous avons dû constater que pour ces communautés, ce n'était pas toujours le cas. Nous croyons qu'il est très important et même primordial que le gouvernement réponde positivement à nos recommandations.

## Affaires courantes

[Traduction]

## PÉTITIONS

## L'INDUSTRIE BOVINE

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter trois pétitions de la part des bonnes gens de Dauphin—Swan River.

La première pétition demande au Parlement de prendre immédiatement des mesures en vue d'élaborer des protocoles reconnus internationalement pour rétablir la confiance envers les produits du boeuf canadien et ouvrir les marchés internationaux du boeuf aux producteurs canadiens.

• (1205)

## LA LIBERTÉ DE RELIGION

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC):** Madame la Présidente, la deuxième pétition demande au Parlement de protéger le droit des Canadiens de partager librement leurs croyances religieuses sans craindre la persécution.

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC):** Madame la Présidente, la dernière pétition demande au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

## LE MARIAGE

**M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai reçu sur une pétition environ 25 000 signatures de Canadiens de London et du sud-ouest de l'Ontario, et je suis heureux de présenter aujourd'hui 2 000 de ces signatures qui ont été dûment vérifiées.

Ces Canadiens demandent au Parlement du Canada de réaffirmer la définition selon laquelle le mariage est l'union entre un homme et une femme à l'exclusion de tout autre type d'union. Ils rappellent au Parlement du Canada qu'il s'est déjà exprimé à ce sujet à plusieurs reprises, y compris dans le cadre de projets de loi.

Je suis très heureux de me joindre à ces Canadiens pour demander au gouvernement de réaffirmer la définition traditionnelle du mariage.

**M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC):** Madame la Présidente, je veux présenter une pétition pour reconnaître l'institution du mariage en tant que l'union permanente d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Quelques-unes seulement des pétitions que je présente aujourd'hui répondent aux exigences, mais j'en ai beaucoup d'autres. J'en ai près de 7 000 dans mon bureau, qui seront envoyées au ministre. Je les présente aujourd'hui pour mémoire.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions à présenter de la part de personnes de ma circonscription et d'ailleurs qui demandent au Parlement d'utiliser toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris le recours, au besoin, à l'article 33 de la charte, pour protéger et maintenir la définition actuelle du mariage.

*Initiatives ministérielles***QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question n° 254.

[Texte]

Question n° 254—**M. Loyola Hearn:**

En ce qui touche au Programme d'assurance-emploi (A-E), le ministère du Développement des ressources humaines envisagera-t-il: a) de revoir comme il le promet depuis longtemps le mécanisme de fixation des cotisations d'A-E; b) d'aligner les cotisations d'A-E sur les coûts de l'A-E; et c) de séparer le Compte d'A-E des recettes générales?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** a) Aller de l'avant avec l'examen du mécanisme d'établissement des taux de cotisation à l'AE, qui est promis depuis longtemps

L'examen du mécanisme d'établissement des taux de cotisation à l'AE est déjà en cours. Dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un processus de consultation concernant un nouveau régime permanent d'établissement des taux de cotisation pour 2005 et les années suivantes, et il a énoncé cinq principes qui serviront de point de départ à ces consultations.

—Le ministère des Finances et DRHC ont organisé une série de consultations sous forme de tables rondes avec les parties intéressées des entreprises et des syndicats, les économistes, les experts techniques ainsi que le commissaire représentant les employeurs et le commissaire représentant les travailleurs et travailleuses.

—Tous les Canadiens ont également été invités à présenter un mémoire au gouvernement du Canada jusqu'au 30 juin 2003, que ce soit par courrier ou par Internet.

Les consultations sur l'examen d'un mécanisme d'établissement des taux de cotisation sont maintenant terminées. DRHC et le ministère des Finances rédigeront un document public qui résumera les points de vue exprimés pendant ces consultations. Un projet de loi sera également présenté en temps opportun pour mettre en place un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation pour 2005.

b) Voir à ce que les recettes des cotisations correspondent aux coûts du régime

Dans le budget de 2003, le taux de cotisation à l'AE a été fixé à 1,98 \$ pour 2004. D'après les prévisions économiques du secteur privé utilisées dans le budget, ce taux devrait générer des cotisations dont le montant sera égal aux coûts prévus du régime en 2004. Les taux de cotisation pour 2005 et les années suivantes seront déterminés dans le cadre du nouveau régime d'établissement des taux de cotisation. Même si les résultats de ce processus ne sont pas connus, il convient de souligner que le fait de voir à ce que les recettes des cotisations correspondent aux coûts du régime est l'un des cinq principes directeurs du nouveau processus.

c) Séparer les fonds de l'AE des recettes générales

Depuis 1986, suivant une recommandation du vérificateur général du Canada, le Compte d'assurance-emploi est entièrement intégré aux recettes générales du gouvernement du Canada, car le gouvernement gère les paramètres du régime d'AE. La proposition de séparer le compte d'assurance-emploi des recettes générales est l'une des nombreuses propositions formulées dans le cadre des consultations sur le mécanisme d'établissement des taux de cotisation.

À ce point-ci, il serait prématuré de formuler des hypothèses concernant les résultats attendus d'une option particulière présentée pendant le processus de consultation avant que toutes les options aient été évaluées en profondeur.

[Traduction]

**M. Rodger Cuzner:** Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Français]

**LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et le Règlement de 1999 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir sur cette importante question que constitue le programme de péréquation fédéral.

Par ce projet de loi, le gouvernement veut faire en sorte que pour la prochaine année qui débutera le 31 mars 2004, au plus pendant une année, le programme quinquennal de péréquation actuel, qui doit prendre fin justement le 31 mars 2004, puisse se poursuivre pendant quelques mois, peut-être. Cela donnerait ainsi le temps aux provinces et au gouvernement fédéral de s'entendre pour qu'un nouveau programme quinquennal de péréquation puisse s'appliquer.

Je peux comprendre que le gouvernement veuille assurer une espèce de sécurité quant au versement des paiements de péréquation pour 2004, étant donné le contexte politique tout à fait imprévisible, qui donne une direction bicéphale à ce gouvernement depuis que le député de LaSalle—Émard a décidé de tirer les ficelles derrière le rideau, et que le premier ministre sortant n'a plus la crédibilité pour mener le gouvernement et pour justement imprégner les changements qui sont nécessaires, et très rapidement, au régime de péréquation pour les cinq prochaines années.

Avant d'expliquer ce qu'il faut faire pour les cinq prochaines années dans le programme de péréquation, ce qu'il faut apporter comme modifications majeures—parce que ce sont des modifications majeures que cela prend à ce programme et à cette approche gouvernementale—, permettez-moi d'expliquer, pour le bénéfice de la population, ce qu'est la péréquation.

C'est très complexe. Cela fait appel à des formules qui contiennent plus de 300 variables. Il y a 33 assiettes fiscales qu'on étudie dans chacune des provinces canadiennes et au Québec. Bref, c'est très compliqué.

Toutefois, le principe de la péréquation est le suivant: c'est d'ailleurs un principe qui est constitutionnalisé. Très peu de programmes gouvernementaux se retrouvent dans la Constitution. Néanmoins, dans la Constitution de 1982, on a reconnu le régime de péréquation.



*Initiatives ministérielles*

Pourquoi? Parce que c'est un principe qui fait en sorte que chacune des provinces, d'est en ouest au Canada, puisse offrir des services comme la santé et l'éducation. On vise ainsi des services de qualité égale, mais non similaires, c'est-à-dire une qualité égale d'une province à l'autre. Cela vaut pour la santé et pour l'éducation, notamment.

Pour ce faire, on a imaginé ce programme de péréquation qui fait en sorte que, par de savants calculs, on arrive à déterminer la capacité fiscale de chacune des provinces, soit la capacité à recueillir auprès des contribuables dans cette province des taxes et des impôts. À partir de cette capacité à générer des richesses dans les coffres des gouvernements provinciaux pour offrir des services, on évalue que certaines provinces sont désavantagées par rapport à d'autres dans l'octroi de services de qualité, que d'une province à l'autre, on risque de se retrouver avec des services de qualité inférieure. Bref, le programme de péréquation intervient pour les provinces qui seraient les plus défavorisées, pour qu'on ait sinon une égalité dans la qualité des services, du moins des standards qui se ressemblent.

Le paiement que l'on fait par province en matière de péréquation —cela deviendra un peu plus tard lorsque je terminerai mon allocution—le paiement que le gouvernement fédéral effectue auprès des provinces, se fait sur la base per capita.

Cela veut dire qu'on évalue une compensation, que l'on verse un paiement de péréquation, un droit de péréquation, sur la base de la population de la province. Ce faisant, lorsqu'on regarde et évalue les avantages que peut retirer une province par rapport à une autre, en matière de paiement de péréquation, il faut regarder par habitant ce que reçoit chacune des provinces, et non pas regarder le montant global.

D'ailleurs, j'y reviendrai tout à l'heure. J'ai entendu des propos depuis le début du débat sur les bénéfices extraordinaires que le Québec retire de la péréquation. Vous serez surpris parce que le Québec est, parmi les provinces qui reçoivent de la péréquation, celle qui reçoit le moins en matière de paiements per capita, et c'est l'esprit du régime de péréquation.

Il est évident qu'avec une grande population, au bout du compte, on reçoit un paiement plus élevé. Toutefois, ce qu'il faut regarder, c'est la compensation pour une sous-capacité fiscale par habitant et non pas le global.

• (1210)

Ce programme de péréquation est réévalué environ tous les cinq ans. Le dernier programme remonte à 1999. Un peu avant 1999, le gouvernement fédéral et les provinces avaient essayé de s'entendre sur une nouvelle formule moins complexe, plus efficace et moins imprévisible. On n'y était pas parvenu à cette époque.

Donc, en 1999, le programme actuel de péréquation, qui sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2004, ressemble sensiblement à celui qui existait en 1994. En effet, il est extrêmement difficile, d'une province à l'autre, de s'entendre avec le gouvernement fédéral pour établir les nouvelles données et le nouveau cadre pour le régime de péréquation.

Il y a de grands défauts dans le régime actuel. Ces défauts existaient déjà il y a une dizaine d'années. Permettez-moi de les énumérer parce que, à l'heure actuelle, c'est ce dont discutent le gouvernement fédéral et les provinces pour le prochain programme quinquennal de péréquation.

Le premier de ces problèmes se situe au niveau de la norme de péréquation. Pour faire une histoire courte, il faut établir un barème dans ce programme, soit une base à partir de laquelle le

gouvernement fédéral, en vertu du régime de péréquation, intervient dans une province. Pour établir cette base, il faut évaluer la capacité de chacune des provinces de percevoir des taxes et des impôts par personne de façon à financer les services.

Pour évaluer la capacité fiscale des provinces, on se sert uniquement de cinq provinces plutôt que des dix. On regarde les capacités fiscales au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. On établit une moyenne de la capacité fiscale dans chacune de ces provinces. Les provinces qui sont sous cette moyenne se verront compenser pour l'écart qui existe entre la moyenne des cinq provinces et leurs propres capacités fiscales.

Je vous donne seulement un exemple. Si on évaluait, en 2001-2002, que la capacité fiscale du Manitoba était de 4 834 \$ par habitant, cela voulait dire que pour chaque habitant du Manitoba, on pouvait espérer aller chercher des taxes et des impôts pour un montant de 4 834 \$. Or, lorsqu'on a regardé la situation dans les cinq provinces qui servent de barème, on s'est aperçu que la capacité fiscale moyenne de ces cinq provinces totalisait 5 900 \$.

Cela fait que pour une province comme le Manitoba, en 2001-2002, il y avait un manque à gagner d'à peu près 1 000 \$. Cela voulait dire que le Manitoba était mal placé pour aller chercher le maximum de contribution fiscale de ses contribuables pour financer des services de qualité comparable à ce qu'on retrouve un peu partout au Canada. On fait l'exercice pour chacune de ces provinces par rapport à la moyenne établie pour le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Le problème avec ce barème établi à partir de seulement cinq provinces, c'est qu'on oublie cinq autres provinces et des territoires. Le fait d'oublier par exemple l'Alberta, qui est la province la plus riche du Canada, fait qu'on se trouve à sous-évaluer la norme, soit la moyenne à partir de laquelle on doit intervenir dans certaines provinces pour pouvoir compenser ce manque à gagner fiscal pour offrir des services comparables.

Si on avait une norme établie sur dix provinces, plutôt que sur cinq, comme c'est le cas à l'heure actuelle, on se retrouverait avec une situation où les paiements seraient beaucoup plus élevés pour combler les écarts. Par exemple, si en 2001-2002, on avait fait un examen de la capacité fiscale moyenne des dix provinces—c'est-à-dire la capacité dans chacune des provinces à percevoir des taxes et des impôts pour financer des services—, on aurait obtenu une moyenne de 6 237 \$. Des provinces se seraient retrouvées avec une sous-capacité fiscale, soit une probabilité ou une possibilité d'aller chercher des taxes et des impôts pour un montant inférieur à 6 237 \$. On serait intervenus pour combler l'écart par habitant.

Prenons l'exemple du Québec. En 2000-2001, au Québec, on avait établi que chaque Québécois pouvait fournir des taxes et des impôts pour un montant moyen de 5 180 \$ par personne.

• (1215)

Avec la norme des dix provinces, qui s'établissait à 6 237 \$, nous aurions dû avoir plus de 1 100 \$ en paiements de péréquation par habitant. Or, en prenant la moyenne des cinq provinces que j'ai mentionnées tout à l'heure, on se retrouve à avoir autour de 730 \$ per capita.

### *Initiatives ministérielles*

Toutefois, cette norme des dix provinces représente beaucoup plus la réalité que les cinq provinces. Chacune des provinces devrait faire partie de cette moyenne et établir justement le montant à partir duquel on doit intervenir par province. Cela ferait en sorte que les écarts de richesse pour financer des services de qualité équivalente entre les provinces seraient moins élevés que ce que l'on retrouve à l'heure actuelle.

La moyenne des cinq provinces fait en sorte que, malgré les paiements de péréquation qu'on fait au Québec—je vous le donne comme exemple, bien que j'aurais pu prendre d'autres provinces, car plusieurs sont dédommagées au chapitre de la péréquation—, il y a encore un écart de 8 p. 100 dans les capacités fiscales entre l'Ontario et le Québec, par exemple.

Cela fait que l'objectif de réduire au maximum, sinon d'annihiler les écarts de richesse pour offrir des services comparables aux citoyens d'une province à l'autre, se trouve à être déficient à cet égard. Toutefois, si on avait eu la moyenne des dix provinces comme barème, nous aurions eu un écart de beaucoup inférieur aux 8 p. 100 actuels.

Le deuxième problème avec l'actuel programme de péréquation—et on espère que pour le nouveau programme le gouvernement fédéral sera réceptif à cela—, c'est qu'il y a, à l'heure actuelle, un plafond dans les paiements globaux de péréquation. On a établi ce plafond arbitrairement, en 1999, à 10 milliards de dollars indexés. Toutefois, lorsque les paiements de péréquation globaux dépassent ces 10 milliards de dollars indexés par année, le gouvernement fédéral demande aux provinces de rembourser.

C'est à ce chapitre du remboursement que le bât blesse. En effet, on se retrouve avec un plafond qui fait en sorte qu'on limite la réduction des écarts de richesse entre les provinces que vise la péréquation. De plus, lorsqu'on demande le remboursement, on le demande sur la base de la proportion des paiements de péréquation que la province a reçus quelques mois auparavant.

À cet égard, regardons ce qui se passe au Québec. J'ai mentionné tout à l'heure que le paiement était fait par habitant, mais étant donné que la population du Québec est la deuxième en importance au Canada, on se retrouve avec 62 p. 100 des paiements de péréquation.

Lorsqu'on effectue des coupures, celles-ci ne sont pas faites sur une base per capita lorsqu'on dépasse le plafond, mais elles sont faites sur la base de la proportion des paiements de péréquation que reçoit le Québec, donc 62 p. 100.

Depuis 1982, le plafond s'est appliqué à cinq reprises. Cela a fait perdre trois milliards de dollars aux provinces qui, normalement, auraient dû recevoir un plein montant de compensations.

Le troisième problème réside sur le plan des assiettes fiscales. En effet, pour établir la capacité d'aller chercher des taxes et des impôts dans chacune des provinces, il faut avoir une liste des sources de revenu des gouvernements. Quand on parle des gouvernements, on parle des gouvernements municipaux, provinciaux et de tout ce qui est gouvernement au chapitre de la province.

Or, les 33 types de taxes et d'impôts qu'on retient sont souvent mal définis par province. Ils sont aussi souvent l'objet d'approximation. Après avoir effectué un paiement de péréquation une année, lorsqu'on procède aux nombreuses révisions qui peuvent intervenir jusqu'à 30 mois plus tard, soit 30 mois après le premier paiement de péréquation, on s'aperçoit qu'il peut y avoir des variations incroyables.

Des provinces sont prises à la gorge, parce que, souvent, on leur réclame des montants de 600 à 800 millions de dollars d'un coup,

parce qu'on avait mal évalué la capacité fiscale des provinces. On avait sous-évalué cette capacité. On a donc effectué un paiement qui était supérieur à ce qu'on aurait dû effectuer à ce moment-là, et on se retrouve avec la correction 30 mois plus tard. Ce sont des corrections qui font des trous incroyables dans les coffres du gouvernement du Québec et des provinces.

Il faut corriger cet aspect. Il faut revoir les modalités et la précision des 33 types de taxes et d'impôts qui sont retenus par province pour établir la capacité fiscale de chacune des provinces. Il faut arrêter d'utiliser ce qu'on appelle en économie des «proxis», c'est-à-dire des approximations ou des indices, parce qu'on n'a pas la volonté d'aller chercher des vrais chiffres.

• (1220)

Prenons simplement le cas de l'impôt foncier. Dans le calcul de la péréquation par province, au lieu d'aller chercher le véritable impôt foncier payé par les contribuables, on se base sur le revenu de ces contribuables par province. Cependant, tout le monde sait que lorsqu'on évalue le revenu moyen des contribuables d'une province, souvent, il y a un écart incroyable entre le revenu moyen et la valeur des résidences d'où on tire des impôts fonciers.

Tout le monde sait, par exemple, qu'une résidence à Toronto, à Vancouver et à Montréal n'ont pas la même valeur et n'offrent pas la même possibilité de tirer des impôts fonciers de leur valeur marchande ou de leur valeur médiane. Or, c'est effectivement ce qu'on ne fait pas, lorsqu'on retient l'assiette fiscale foncière pour chacune des provinces. On prend plutôt le revenu.

Je donne simplement un exemple. Si on avait, en 2000-2001, retenu la véritable valeur foncière du Québec, il n'y aurait pas eu un écart de 22 p. 100 eu égard à ce qu'on a évalué comme étant la capacité d'aller chercher des impôts foncier par rapport à la norme des 5 provinces. Cet écart aurait plutôt été de l'ordre de 35 p. 100.

Cela signifie qu'on a surévalué la capacité de tirer des impôts fonciers au Québec, puisqu'on a utilisé le revenu plutôt que la véritable mesure, qui est justement la valeur foncière des résidences. Si on avait utilisé la véritable valeur foncière, on aurait eu une compensation plus grande par habitant. À ce poste d'impôts fonciers, on se serait aperçu qu'il y a un écart important entre le Québec et la norme établie par les 5 provinces.

Ce n'est qu'un problème parmi d'autres. Il y a 33 sources de recettes d'impôt et de taxes qui sont prises en compte dans la formule très complexe de la péréquation, et il faut revoir tout cela. Il y a sur la table des propositions faites par le gouvernement du Québec et par les provinces du Canada qui vont dans ce sens. Celles-ci visent à faire en sorte que l'administration de ce programme soit moins compliquée, que ce soit plus prévisible et que ce soit aussi plus clair en ce qui concerne les variables qui sont retenues, soit les postes de recettes de taxes et d'impôt qui font l'objet du calcul des droits de péréquation.

Lorsqu'on parle de très grande variabilité, il faut voir ce que cela peut donner. Je veux simplement vous donner quelques exemples. On dit que les paiements de péréquation fluctuent parce qu'on fait beaucoup de révisions et parce que les approximations de variables qu'on veut utiliser sont mal définies. Prenons simplement un exemple.

*Initiatives ministérielles*

En 1997-1998, la péréquation s'est accrue de 3,1 p. 100. Cependant, en 1998-1999, soit un an plus tard, elle s'est accrue de 27,3 p. 100. L'année suivante, elle a chuté dramatiquement à 18,5 p. 100, pour augmenter à presque 30 p. 100 en 2000-2001. On ne peut pas administrer un tel programme. Il n'y a pas d'écart de richesse aussi grands entre les provinces par période de 5 ans. C'est impossible. Cela est attribuable à l'instabilité des données qui sont utilisées.

Comme je vous le disais, c'est révisé à tous les 30 mois, et même, dans chacune des provinces, 8 estimations par année sont effectuées pour pouvoir réviser chacun de ces postes de recettes de taxes et d'impôt. Cela n'a aucun sens de se retrouver avec un programme comme celui-là. En plus, il occasionne des situations fâcheuses pour les provinces.

Nous espérons que d'ici le 31 mars prochain, il y aura un nouveau programme de péréquation, qu'on réglera ces problèmes et qu'on ne prolongera pas trop longtemps le programme qui doit prendre fin à cette date. D'ailleurs, je crois avoir entendu le secrétaire parlementaire dire qu'il y aurait une rétroaction au 31 mars 2004 si le nouveau programme quinquennal survenait quelques mois après l'échéancier.

● (1225)

[Traduction]

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Madame la Présidente, je suis ravie d'intervenir au sujet du projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne les paiements de péréquation.

D'après le débat à la Chambre aujourd'hui, il appert que nous sommes tous conscients du fait que le programme de péréquation constitue un élément essentiel des arrangements fiscaux au Canada et qu'il doit être renforcé pour jouer le rôle qui lui revient en vertu de la Constitution.

La croissance du déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires suscite des préoccupations quant à la pertinence des arrangements fiscaux entre les divers paliers de gouvernement.

Le programme de péréquation permet aux régions d'offrir des niveaux de services publics comparables et de réduire l'écart dans le fardeau fiscal des Canadiens, d'un océan à l'autre. De toute évidence, ce n'est pas uniquement le Nouveau Parti démocratique qui croit dans ce programme. En fait, il est inscrit dans la Constitution.

L'importance de la péréquation a été reconnue dans la Loi constitutionnelle de 1982, plus précisément au paragraphe 36(2) qui dispose:

Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

C'est un élément essentiel de notre Constitution. Qui plus est, c'est un élément auquel tiennent vraiment certaines régions comme celle dont je viens, en l'occurrence le Canada atlantique, et dans lequel elles croient fermement.

Dans sa structure actuelle, le programme de péréquation devient de moins en moins pertinent pour honorer ces engagements constitutionnels. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, les droits à péréquation ont diminué en fonction du produit intérieur brut, alors que les disparités fiscales au Canada n'ont pas été réduites de manière importante.

J'aimerais parler du concept de justesse et d'égalité de ce programme de péréquation.

J'ai pu consulter le site Web du ministère canadien des Finances récemment, sous la rubrique «Paiements de transfert aux provinces». J'ai examiné les chiffres qui y étaient affichés, présentant le total des principaux transferts aux provinces pour les exercices allant de 2000-2001 à 2003-2004.

Je ne suis pas très bonne en chiffres, mais je peux utiliser une calculatrice Radio Shack. Après avoir trituré quelques chiffres provenant du site Web du ministère des Finances, j'ai découvert certaines choses plutôt troublantes.

Le site Web commence par nous indiquer qu'entre 2002-2001 et 2003-2004, le total des principaux transferts du gouvernement fédéral aux provinces, soit principalement la péréquation et le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, est passé de 42,8 milliards de dollars à 49,2 milliards de dollars. C'est une augmentation de près de 15 p. 100 en trois ans seulement. Ça semble bien. Le problème c'est que toutes les provinces n'ont pas pu se servir dans l'assiette au beurre.

Dans le cas du Nouveau-Brunswick, le total des principaux transferts au cours de ces trois années n'a pas augmenté de 15 p. 100, mais d'un faible 3,6 p. 100. À l'Île-du-Prince-Édouard, l'augmentation a été de seulement 1,6 p. 100.

Toutefois, même ces deux provinces ont été plus choyées que Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. À la différence de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador tirent des revenus des ressources pétrolières et gazières au large des côtes. Plutôt que d'obtenir une légère augmentation des principaux transferts, ces provinces ont connu une forte diminution des principaux transferts. Les transferts à la Nouvelle-Écosse ont chuté de 1,3 p. 100. Ceux de Terre-Neuve-et-Labrador ont diminué 10 fois plus, soit 14 p. 100.

Pour la région de l'Atlantique, le total des principaux transferts du gouvernement fédéral a diminué de 3,3 p. 100 de 2001 à 2004, soit une diminution totalisant 200 millions de dollars. Pour l'ensemble du pays, le total des principaux transferts du gouvernement fédéral aux provinces a augmenté de 15 p. 100, soit plus de 5 milliards de dollars.

La région de l'Atlantique est la plus pauvre du pays. Ses taux de chômage et d'imposition ainsi que ses frais de scolarité post-secondaire sont les plus élevés, tandis que son taux par habitant de dépenses en programmes sociaux est le plus faible. Pour cette région, les principaux transferts fédéraux ont chuté de 3,3%, soit près de 200 millions de dollars. Quelque chose ne va pas dans ce tableau.

● (1230)

Si les programmes de transferts fédéraux visent à assurer un traitement égal et juste à tous les Canadiens, pourquoi les provinces les plus pauvres doivent-elles subir une réduction des paiements avant même de pouvoir bénéficier d'un traitement égal et juste?

En vertu de la Constitution, les Canadiens ont le droit de bénéficier de services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables. Il est temps pour le gouvernement de prendre ses obligations constitutionnelles au sérieux.

Le NPD demande au gouvernement non seulement de renoncer au remboursement des sommes payées en trop, dont il a calculé le montant à la suite du dernier recensement, mais d'assumer une bonne part de responsabilité pour ces pertes. Nous demandons au gouvernement de collaborer avec la Nouvelle-Écosse pour que cette province puisse de nouveau aider ses familles à subvenir à leurs besoins et à jouir d'une meilleure qualité de vie.

### *Initiatives ministérielles*

Nous apprenions récemment, en fait cette semaine, qu'une autre crise financière frappe le système de soins de santé de la Nouvelle-Écosse. En effet, les autorités sanitaires du plus important district, celui de la capitale, ont dû annuler des heures de travail supplémentaires du personnel infirmier.

Malgré les difficultés que notre province éprouve à financer ses services de soins de santé, ses services d'éducation et ce dont je viens de parler, le gouvernement libéral, se fondant sur les relevés du dernier recensement, menace de récupérer plus de 80 millions de dollars en paiements de péréquation.

Le gouvernement fédéral a mis près de sept ans à se rendre compte que ses programmes de développement économique, qui sont inefficaces, contraignaient les jeunes à quitter la région de l'Atlantique. La première réaction du gouvernement n'a pas été de chercher à savoir ce qui n'allait pas, mais d'exiger un remboursement. Je n'en reviens pas.

À cause des modifications apportées au programme d'assurance-emploi, moins de personnes peuvent maintenant vivre d'un emploi saisonnier en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement fédéral aurait pu remédier à ce problème. Il a choisi de ne rien faire, et de nombreuses personnes se sont retrouvées à la rue.

Les compressions des dépenses en matière d'éducation et de santé, attribuables à la réduction des paiements du TCSPS, ont forcé encore plus de gens à se retrouver dans la rue. Dans ma province, les études postsecondaires coûtent tellement cher que les jeunes n'ont pas les moyens de supporter l'endettement qui en résulte. Une fois de plus, les mesures économiques punitives prises par le gouvernement ont entraîné une baisse de la population dans ma province. Et on nous demande maintenant de rembourser de l'argent que nous n'avons pas les moyens de rembourser.

L'exploitation pétrolière et gazière en haute mer était censée être le sauveur du Canada atlantique, une véritable vache à lait comme celle que possèdent les Albertains depuis de nombreuses années. Or, la promesse de revenus accrus provenant de l'exploitation des ressources en haute mer ne s'est pas concrétisée, et rien n'indique que cette industrie sera jamais viable et qu'elle apportera la richesse à notre province.

L'accord sur les hydrocarbures extracôtiers signé par le Canada et la Nouvelle-Écosse était censé permettre à la Nouvelle-Écosse de continuer à toucher des paiements de péréquation lorsque le pétrole et le gaz commenceraient à circuler dans les pipelines.

Malheureusement, l'accord a été signé et est entré en vigueur avant que le député de LaSalle—Émard présente son fameux budget de 1995 qui a laissé tomber le Régime d'assistance publique du Canada pour le remplacer par le nouveau Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et un nouvel ensemble de règles pour les provinces. En outre, la période de transition applicable aux recettes provenant des hydrocarbures extracôtiers n'était que de 10 ans. Elle prend fin cette année. Je sais que nos collègues de Terre-Neuve-et-Labrador éprouvent aussi des difficultés avec les recettes tirées des hydrocarbures extracôtiers et que cela influe sur les paiements de péréquation.

Bien que le financement de la santé ne fasse pas partie du régime de péréquation, en vertu du TCSPS mis en place par le député de LaSalle—Émard, le montant versé aux provinces est inéquitable. Il se fonde uniquement sur la population et non sur le besoin.

Les provinces dont le niveau de santé est le plus faible obtiennent pour les soins de santé le même niveau de financement par personne que les provinces dont la population est en bien meilleure santé. Dans le cas des provinces de l'Atlantique, c'est une arme à deux

tranchants. Des politiques économiques ratées signifient que des personnes jeunes et en santé quittent notre région, comme je l'ai déjà souligné. Il en résulte une population vieillissante et en mauvaise santé, ce qui signifie que le coût des soins de santé par personne est plus élevé qu'ailleurs.

• (1235)

Tous les députés devraient être conscients du fait qu'une mauvaise situation socioéconomique influe de façon néfaste sur les résultats en matière de santé. Les provinces moins bien nanties doivent automatiquement faire face à des coûts plus élevés en matière de santé pour contrebalancer cette situation. Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ne tient pas compte de cette réalité et le nouveau transfert distinct en matière de santé est fondé sur les dépenses antérieures. Encore une fois, il n'est pas fonction du besoin.

En conclusion, je tiens à souligner qu'il faut analyser la façon dont sont établis les paiements de péréquation afin qu'ils puissent vraiment constituer un outil dont peuvent se servir les provinces moins bien nanties pour offrir un niveau de soins comparable à celui que dispensent leurs voisins plus riches. Nous ne devrions pas attendre une autre année et forcer des provinces à faire des pieds et des mains pour respecter leurs priorités budgétaires dans le cadre d'un accord aussi bancal.

Il faut se donner un programme de péréquation qui traite également les provinces et tous les citoyens du pays et qui ne punit pas une province pour les résultats de programmes fédéraux ayant posé beaucoup de difficulté à de nombreuses provinces.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Dartmouth de son discours très informatif. Elle m'en a appris beaucoup sur les problèmes que doivent affronter certaines provinces, surtout dans la région de l'Atlantique.

Nombre de Canadiens de l'ouest seraient intéressés de savoir que l'ère de prospérité qui s'annonçait pour ces deux provinces qui exploitent des ressources pétrolières et gazières en haute mer n'est jamais venue. Les retombées espérées ne se sont pas fait sentir. Le discours de la député me fait mieux comprendre la situation.

Dans son discours, la députée a dit que le budget avait prévu des paiements de péréquation aux provinces de 10,3 milliards de dollars, l'année dernière. Selon les tableaux de référence financiers, les provinces ont effectivement reçu ces 10,3 milliards de dollars, mais en même temps, sur même période, le gouvernement a récupéré 2,3 milliards de ces dollars.

Je comprends l'argument invoqué par la députée. Compte tenu du recensement et des conséquences de la diminution de la population, laquelle s'exile à cause du manque d'emplois, la Nouvelle-Écosse est doublement désavantagée car, du fait que sa population a diminué, elle reçoit des paiements de péréquation coupés de moitié, au prorata.

La députée représente le Canada atlantique. Plutôt que de gérer la pauvreté, ce que fait essentiellement le gouvernement dans les régions de l'Atlantique, ne serait-il pas plus logique de permettre à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse de conserver toutes les recettes découlant de l'exploitation pétrolière et gazière pendant une période de 20 ans, pour donner le temps à ces provinces de rétablir leur équilibre et d'améliorer leurs perspectives d'emploi? Ensuite, on pourrait peut-être voir s'il y a lieu de négocier le type de mesure de recouvrement qui existe actuellement. Cette étape ne serait-elle pas un pas dans la voie d'une solution permanente aux déséquilibres qui désavantagent malheureusement ces régions?

*Initiatives ministérielles*

• (1240)

**Mme Wendy Lill:** Monsieur le Président, j'aimerais bien que les députés de l'autre côté de la Chambre et le gouvernement apprécient à sa juste valeur la sagesse de ce genre de mesure.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, les députés du NPD au Parlement ainsi que les députés de l'autre côté de la Chambre provenant de la Nouvelle-Écosse ont souligné ce point. Nous avons besoin d'une comptabilité équitable et d'un moyen de conserver une partie de la richesse que nous générons actuellement.

Le montant que la région de l'Atlantique pourrait récupérer atteindrait 500 million de dollars, selon les nouveaux chiffres du recensement. C'est le montant mentionné par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord. C'est un montant énorme. Ce demi-milliard de dollars pourrait servir à maintenir beaucoup d'écoles et d'hôpitaux dans le Canada atlantique. En fait, ce montant équivaut à plus de 70 p. 100 des dépenses des écoles publiques en Nouvelle-Écosse. Il équivaut presque au budget du service de santé publique du district de la capitale, que j'ai déjà mentionné.

Il s'agit d'un montant capable de handicaper radicalement la société et la vie telles que nous les connaissons dans notre province. Et ceci à un moment où notre niveau de vie et notre capacité de maintenir notre jeunesse dans notre région avec l'espoir d'une vie intéressante dans l'avenir ont déjà subi un recul important.

**M. Pat Martin:** Madame la Présidente, dans le même ordre d'idées, j'aimerais savoir ce que la députée pense de cette question. Est-ce concevable sur le plan purement politique? La députée pense-t-elle qu'il est sage pour le gouvernement libéral actuel de réclamer cet argent avec la perspective d'élections dans six mois?

À son avis, comment les simples citoyens du Canada atlantique réagiront-ils si le gouvernement libéral applique des mesures punitives et récupère cet argent qui est déjà dépensé? Le montant n'était pas suffisant au départ, mais, aussitôt reçu, il a été vite dépensé. Si le gouvernement fédéral mettait ses menaces à exécution et qu'il récupérait ces sommes de ces régions en difficulté, la députée ne croit-elle pas qu'il commettrait ainsi un suicide politique? Ne voudrait-il pas repenser cette décision dans le cadre sa stratégie politique?

**Mme Wendy Lill:** Madame la Présidente, tout d'abord, le gouvernement enfreindrait carrément la Constitution de notre pays s'il récupérait ces sommes. Il est tenu, de par la Constitution du Canada, d'assurer des services publics raisonnablement comparables, compte tenu de niveaux d'imposition raisonnablement comparables.

J'ai déjà mentionné que, dans notre région, les impôts et les coûts au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire sont plus élevés que partout ailleurs au Canada. Alors que c'est là la réalité pour la population de l'Est, il serait inconcevable que le gouvernement fédéral, qui dispose actuellement de gigantesques excédents, considère équitable d'agir de la sorte à l'égard d'un segment important de la Confédération.

• (1245)

**M. Pat Martin:** Madame la Présidente, la députée de Dartmouth et moi sommes voisins de pupitre, et j'ai eu bien des conversations avec elle, mais il est rare qu'elles se déroulent en public. C'est donc avec plaisir que je poursuis le dialogue.

Je me demande ce que la députée pense de la façon de traiter les excédents budgétaires. C'est le dernier point dont elle a parlé. Un document récent sur le déséquilibre fiscal que le ministère des Finances a publié en septembre 2003 dit que le gouvernement n'affectera pas la totalité des excédents à venir à la réduction de la

dette. Il y a environ deux ans, le gouvernement libéral a dit que les excédents seraient partagés en trois parties égales. Un tiers pour les réductions d'impôt, un tiers pour la réduction de la dette et un tiers pour les programmes.

Que pense la députée de ce retournement? L'actuel ministre des Finances menace d'affecter une nouvelle fois, pour la troisième année de suite, l'intégralité de l'excédent à la réduction de la dette. Rien pour les dépenses dans une région comme celle de la députée.

**Mme Wendy Lill:** Madame la Présidente, il est clair que l'utilisation des excédents prête à de vives controverses. Dans la région d'où je viens, je crois qu'il est inimaginable qu'on ne réserve pas une partie de l'excédent à des dépenses tout à fait essentielles.

Il faut renouveler notre matériel militaire. Il faut remplacer les Sea King. Il fallait le faire il y a déjà dix ans, du reste.

Les habitants du Cap-Breton qui habitent près de la plus grande décharge de déchets toxiques en Amérique du Nord réclament une solution. Il faut assainir ce site.

Le gouvernement est chiche avec les veuves des anciens combattants, car il dit à 25 000 conjointes de valeureux anciens combattants que c'est dommage, mais elles n'ont pas droit aux prestations de misère qui leur permettraient de demeurer chez elles, de faire dégager la neige et de répondre à leurs besoins.

Il est intolérable de penser que le gouvernement fédéral n'utilisera pas l'excédent budgétaire, qui vient des contribuables, pour appliquer des mesures propres à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

**M. Pat Martin:** Madame la Présidente, je ne sais pas d'où vient la plus grande partie de l'excédent budgétaire, mais je sais d'où viennent les 20,8 millions de dollars. Cet argent a été pris dans ma circonscription, sous la forme de cotisations au régime d'assurance-emploi qui servaient auparavant à offrir des prestations d'assurance-emploi et de soutien du revenu, ce qui n'est plus possible en vertu des nouvelles règles. Il s'agit de 20,8 millions de dollars par année.

Je me demande si la députée de Dartmouth peut préciser le manque à gagner annuel qu'entraînent les modifications apportées à l'assurance-emploi dans sa circonscription et le montant qui s'ajoute, de ce fait, à l'énorme excédent budgétaire du gouvernement.

**Mme Wendy Lill:** Madame la Présidente, cette année, ma collectivité a perdu 30 millions de dollars en prestations d'assurance-emploi qui n'ont pas été versées à des travailleurs licenciés.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Madame la Présidente, je suis ravi de dire quelques mots au sujet de cette très importante mesure législative. Je précise qu'elle revêt une importance toute particulière dans ma région.

J'ai écouté attentivement l'intervention de la députée de Dartmouth. Elle a exposé assez clairement comment le financement fédéral affecte globalement le pays entier et, plus particulièrement, le Canada atlantique. Elle a soulevé certains arguments au sujet de sa province de résidence, la Nouvelle-Écosse, qui s'applique en tous points à Terre-Neuve. Je félicite la députée de la justesse de son analyse de la situation financière actuelle des provinces atlantiques.

*Initiatives ministérielles*

D'entrée de jeu, je déclare que nous appuyons cette mesure législative. Néanmoins, cela ne veut pas dire que nous appuyons les actuels mécanismes de financement de la péréquation, loin de là. Nous soutenons le fait que cette mesure législative prolonge d'une année les ententes actuellement en vigueur, pour que le nouveau gouvernement puisse mettre en place un nouveau programme véritablement équitable pour les provinces. De toute évidence, le programme de péréquation que nous avons à l'heure actuelle n'est équitable sous aucun rapport. J'expliquerai ce point de vue au cours de mon intervention.

Le projet de loi prolonge l'actuel accord d'une année. Je suppose que c'est au cas où le gouvernement n'aurait pas mis de l'ordre dans ses affaires. Pourquoi, pourrait-on demander, le gouvernement n'aurait-il pas mis de l'ordre dans ses affaires, puisqu'il sait depuis un certain temps que l'accord actuel allait prendre fin? La réponse, c'est qu'il n'a porté aucune attention à cet accord, ni à aucun autre accord, parce qu'il est trop occupé à jouer ses petits jeux; un premier ministre tente de développer un héritage et l'autre premier ministre cherche à faire bonne impression.

Ce qui sera intéressant lorsque le nouveau premier ministre arrivera, c'est l'effet que cela aura sur les revenus des gens d'un bout à l'autre du pays. S'il réalise la moitié de ses promesses, pas toutes ses promesses, nous n'aurons plus à nous inquiéter des excédents, parce qu'il aura engagé une énorme surabondance de dépenses.

La question soulevée à la fin du discours du député de Dartmouth portait sur le trop-payé aux provinces et l'effet négatif que cela a sur les provinces de l'Atlantique en particulier, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-prince-Édouard, peut-être dans une moindre mesure, dans ce cas. On leur a dit: «Les chiffres du recensement sont à côté de la plaque. Vous nous devez beaucoup d'argent et nous voulons l'avoir.» C'est curieux: lorsque les provinces viennent à Ottawa à la recherche de l'argent qu'on leur doit ou qu'elles méritent, elles n'obtiennent pas la même réponse rapide que le gouvernement fédéral attend d'elles.

Peut-être le gouvernement devrait-il étudier de plus près le recensement en général. Nous constatons maintenant la manipulation d'un processus qui existe depuis un certain nombre d'années, à savoir le processus de modification des limites des circonscriptions électorales tous les 10 ans. Ces changements se fondent sur un décompte rigoureux des électeurs et on ajuste les limites pour s'assurer qu'il y ait relative égalité. Nous pourrions débattre de l'égalité, dans ce contexte, parce que tenter de représenter 80 000 ou 90 000 personnes dans une circonscription urbaine, comparativement à la représentation du même nombre dans une région rurale du Canada, c'est une autre paire de manches, incontestablement.

Parce que le nouveau premier ministre le souhaite, il faut tenir des élections prématurées. Il veut se débarrasser de l'entourage du premier ministre actuel et récompenser certains de ceux qui ont attendu patiemment sur l'arrière-ban. Ils sont au nombre de 150, ceux qui croient qu'ils vont accéder au Cabinet et vivre heureux jusqu'à la fin des temps.

● (1250)

Pour ce faire, il doit composer avec deux groupes. Comme il ne veut pas amener un grand nombre de députés d'arrière-ban sur les banquettes ministérielles et qu'il ne veut certainement pas garder autour de lui les députés des banquettes ministérielles, le plus facile est de faire un grand ménage. C'est exactement ce qu'il compte faire.

Il y a un hic, car, selon la loi actuelle, il ne peut déclencher des élections en fonction des nouvelles limites des circonscriptions électorales que le 25 août 2004. Afin d'avoir le meilleur des deux

mondes, le futur premier ministre a fait en sorte que le gouvernement présente un projet de loi pour devancer la date de mise en oeuvre du décret au 1<sup>er</sup> avril. Ainsi, il pourra déclencher des élections à n'importe quel moment après cette date, en fonction des nouvelles limites.

Cependant, comme le Bureau du directeur général des élections a moins de temps devant lui que prévu, malgré ce qu'il affirme, il ne peut compter sur le recensement pour déterminer le nombre d'électeurs dans certaines régions en suivant un processus aussi tordu. Par conséquent, nous contestons la fiabilité des chiffres sur lesquels le gouvernement se fonde pour verser ses paiements aux provinces ou pour leur réclamer le trop-payé.

Le député de Winnipeg a demandé si le gouvernement, compte tenu des élections prochaines, exercera des pressions auprès des provinces pour qu'elles lui remboursent cet argent, car ce geste ne serait pas très populaire sur le plan politique. Il y a une autre raison pour laquelle le gouvernement n'exercera peut-être pas des pressions sur les provinces pour qu'elles le remboursent. Des élections sont imminentes, mais, lorsque le gouvernement a pris cette décision au départ, il s'est probablement dit: «Cela importe peu, car les électeurs voteront pour nous de toute façon, comme ils l'ont fait depuis 10 ans.» Cela n'est plus nécessairement vrai.

Un grand changement s'opère actuellement sur la scène politique canadienne. Pour la première fois depuis bien des années, un parti sera représenté dans toutes les régions et affrontera directement les libéraux aux prochaines élections. Malheureusement pour mon collègue de Winnipeg, ce ne sera pas le NPD, mais, comme je l'ai toujours dit, j'espère que quelques députés du NPD seront encore présents à la Chambre, car ils représentent la conscience sociale dont la Chambre a besoin. Le nouveau Parti conservateur offre maintenant aux Canadiens une solution de rechange, et les libéraux ne feront rien de radical d'ici les élections. Espérons que cela sera bénéfique pour des provinces comme la mienne.

On parle de péréquation, mais je dois dire que le mot lui-même est impropre. Péréquation n'est pas du tout le terme exact pour décrire les paiements distribués au pays. Le plafond, que le gouvernement a maintenant accepté de retirer pour un certain temps, empêchait toute répartition égale des fonds entre les riches et les pauvres à la manière de Robin des Bois. La péréquation se fonde sur le concept des provinces riches et des provinces pauvres, mais comment définit-on les provinces pauvres? On pourrait croire que les provinces pauvres sont celles qui n'ont pas de ressources, celles que, dans leur grande générosité, les provinces mieux nanties vont aider.

L'histoire nous montre qu'au fil des années, les provinces, et même les régions avant que les provinces ne soient établies, se sont entraidées durant les périodes de vaches maigres. Lorsque l'Ouest rencontrait de graves difficultés, l'Est lui venait en aide. De nos jours, c'est peut-être l'Ouest qui aide les régions de l'Est. Lorsque les sources de gaz et de pétrole se seront tarées dans l'Ouest et que l'Est se sera développé et sera devenu plus lucratif, c'est l'inverse qui se produira sans aucun doute.

*Initiatives ministérielles*

●(1255)

Terre-Neuve-et-Labrador est considérée comme une province pauvre et pourtant nous avons de grands projets d'exploitation pétrolière au large. Nous avons les meilleurs, les plus propres et les plus prolifiques aménagements hydro-électriques du pays, qui se comparent à n'importe quel autre au monde, même s'ils ne sont pas tous exploités. Nous avons d'extraordinaires ressources minérales et nous en découvrons de nouvelles constamment. Notre industrie forestière est florissante. Nous avons eu, et nous avons encore partiellement, une importante industrie de la pêche. Malheureusement, à cause de la totale mauvaise gestion du gouvernement fédéral, les stocks de poisson diminuent.

Des gens qui s'y connaissent énormément en la matière ont récemment évalué les captures de 1973, l'époque avant qu'on laisse les étrangers s'emparer de la ressource, avant qu'on laisse les troupeaux de phoques se multiplier au point de détruire les stocks de poissons, et avant que nous n'abandonnions totalement la surveillance et la protection de notre ressource. La valeur de cette ressource de 1973, en dollars d'aujourd'hui, serait de 3,38 milliards de dollars uniquement pour le poisson de fond. On peut facilement imaginer ce qu'une telle somme représenterait pour l'économie de Terre-Neuve-et-Labrador.

Ces deux dernières années, la valeur au débarquement de nos prises totales a été d'environ 1 milliard de dollars, grâce surtout à nos prises de crabe, de crevette et de crustacés qui ne représentaient qu'une très faible proportion de nos recettes il y a 10 ou 15 ans. Ce sont les mollusques et crustacés qui assurent la survie de l'industrie de la pêche dans notre province. Ils sont devenus d'incalculables ressources pour ceux qui pratiquent encore le métier de pêcheur.

Toutefois, avec le volume de poissons que nous avions en 1973, si nous avions pu protéger et préserver nos ressources, ce que nous aurions dû faire avec un peu de leadership de la part du gouvernement fédéral qui a préféré sacrifier l'industrie de la pêche pour profiter d'autres avantages, la valeur de nos prises s'élèverait à 3,38 milliards de dollars. Terre-Neuve n'est pas la seule province touchée par ce problème. Une grande partie du Canada atlantique et du Québec comptait également sur ces ressources, qui ont maintenant disparu. Je le répète, la pêche nous rapporterait 3,38 milliards de dollars si nous avions pu maintenir les ressources au niveau qu'elles atteignaient en 1973.

Dans le domaine de l'hydroélectricité, nous avons conclu par le passé de piètres ententes sous un gouvernement qui, malheureusement, était libéral—je devrais plutôt parler d'un gouvernement qui était, heureusement pour moi, libéral. Nous avons négocié, sans l'aide du Canada, un accord avec le Québec et quelqu'un, dans notre camp, a omis d'y faire inclure une clause d'indexation. Le Québec a grandement profité de cet accord, qui nous rapporte chaque année environ 10 millions de dollars. De la vente ou revente de cette énergie, le Québec tire quelque chose comme 1 milliard de dollars ces temps-ci. Une autre ressource qui a complètement disparu.

Nous n'avons reçu aucune aide pour l'aménagement hydro-électrique du cours inférieur de Churchill. Terre-Neuve a déjà eu des discussions avec le Québec par le passé. Sous le régime du gouvernement progressiste récemment élu à Terre-Neuve, grâce à son incroyable leadership, à son solide Cabinet, qui sera nommé la semaine prochaine, et à l'appui de ses députés remarquables, Terre-Neuve reprendra sûrement les négociations avec le Québec, ce qui nous permettra, nous l'espérons, d'exploiter nos ressources hydro-électriques de façon satisfaisante pour toutes les parties et non pas une seule.

Dans le domaine de l'exploitation minière, sans l'appui ou l'aide du gouvernement fédéral, nous ne faisons que constater que nos ressources sont expédiées à l'extérieur de notre province et servent à créer des emplois ailleurs au Canada. C'est de cette façon que nous contribuons à l'économie nationale.

Certains disent que Terre-Neuve est une province pauvre et qu'elle prend toujours l'argent du centre. Quand nous donnons des ressources hydrauliques au Québec et que les retombées dépassent 1 milliard de dollars, quand nous donnons nos minéraux au Manitoba et à l'Ontario pour qu'ils les transforment, quand nous donnons nos poissons au monde entier, comment pouvons-nous être une province riche?

Les gens pourraient dire que c'est de notre propre faute, et ça l'est en grande partie. Le gouvernement fédéral a pris beaucoup de décisions sans connaître la position des gouvernements provinciaux par le passé. Cela est terminé. Terre-Neuve-et-Labrador ne donnera plus ses ressources. Je lance le défi suivant aux autres provinces. Les ressources de nos provinces devraient servir d'abord au bien de nos provinces.

●(1300)

Dans une fédération, nous nous entraînons certainement, mais nous devons d'abord nous occuper de nous-mêmes. Cependant, la coordination et le leadership doivent venir d'Ottawa, mais nous n'avons rien vu de tel. Est-il surprenant que les provinces soient mécontentes? Est-il surprenant que le Québec soit mécontent du traitement d'Ottawa? Est-il surprenant que Terre-Neuve-et-Labrador soit mécontente? Nullement.

Nous n'avons pas vu l'équité. Nous n'avons pas vu de direction forte, centralisée. Ce que nous avons vu, c'est une mise en pièce de nos pouvoirs et un manque de participation du gouvernement dans des domaines où il devrait nous aider. Le gouvernement s'immisce dans des domaines où il ne devrait pas et il n'apporte aucune aide dans des domaines où il le devrait.

Lorsque nous parlons de péréquation, regardons d'abord ce que nous essayons de faire. Le gouvernement dit que le principe sous-jacent de la péréquation est d'assurer un traitement équitable à toute la population du pays. Quelle farce. S'il veut nous traiter équitablement, alors il devrait nous laisser agir. Nous n'avons pas besoin de ses largesses. Nous ne voulons pas prendre l'argent du fédéral et garder quand même le nôtre. Nous n'avons jamais demandé cela.

Nous voulons exploiter nos ressources naturelles limitées et être traités de la même façon que l'Alberta l'a été au début. Nous voulons conserver une part suffisante de nos revenus pour pouvoir les réinvestir et devenir ainsi une province riche. Si nous pouvions conserver un pourcentage accru des revenus de l'exploitation de nos ressources, nous pourrions réinvestir l'argent dans la province et créer assez rapidement les emplois dont nous avons besoin.

Nous devons adopter une loi qui n'oblige pas les provinces à céder leurs ressources. Nous devons pouvoir les exploiter librement et avoir le droit d'en réinvestir les revenus, jusqu'à ce que nous puissions apporter notre contribution à part entière.

Terre-Neuve-et-Labrador ne compte que 500 000 habitants. Or, compte tenu des ressources que possède notre province, nous devrions tous être millionnaires. Pourquoi notre province est-elle pauvre? La réponse est simple. La situation actuelle est comparable à l'époque du servage, alors que les seigneurs se trouvaient à Ottawa et que les péons, un peu partout au pays, devaient accepter ce que leur seigneur voulait bien leur distribuer. Ce n'est pas ainsi qu'une confédération est censée fonctionner.

*Initiatives parlementaires*

Nous devrions peut-être revoir la définition du mot péréquation, car toutes les provinces ne sont pas traitées également.

Nous devrions écouter la députée de Dartmouth, qui parlait du financement des soins de santé. Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement fédéral finançait 50 p. 100 des coûts des soins de santé. Aujourd'hui, sa contribution n'est plus que de 14 p. 100 dans certaines régions, et ce sont les provinces qui ont hérité du fardeau.

• (1305)

La députée parlait de ce qui se passe en Nouvelle-Écosse. La situation est encore pire à Terre-Neuve, car c'est la seule province dont la population diminue rapidement. Au cours des dix dernières années, 50 000 habitants, ou 10 p. 100 de sa population, ont migré vers la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et même vers les États-Unis. Il ne reste qu'une population vieillissante qui, comme le disait la députée, a besoin de plus de besoins financiers. Non seulement nous recevons moins d'argent, mais nos besoins augmentent. Compte tenu de notre situation géographique, il est à peu près impossible d'assurer ce financement.

Si nous examinons l'état de la péréquation et si nous demandons une prolongation d'un an pour lancer un programme adéquat, faisons les choses correctement. Examinons l'état des diverses collectivités à la grandeur du pays. Créons un pays où chacun soit traité également, un pays où nous puissions subvenir à nos propres besoins et où le gouvernement fédéral nous aide à y arriver en ne s'immiscant pas dans nos affaires.

• (1310)

[Français]

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** En vertu de l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au lundi 3 novembre 2003, avant la période prévue pour la motion d'ajournement.

[Traduction]

**Mme Marlene Catterall:** Madame la Présidente, vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour que le vote soit reporté à mardi, à 15 heures.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Y a-t-il consentement pour que l'on fasse comme s'il était 13 h 30?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-260, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (cigarettes à inflammabilité réduite), dont le comité a fait rapport, en présentant une proposition d'amendement.

**M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.)** propose: Que le projet de loi, modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec l'autorisation de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. John McKay** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je suis heureux d'ajouter quelques mots de sagesse à ce projet de loi.

Il existe un certain nombre de substances dans notre société qui accroissent de façon importante les risques que court la population.

Nous connaissons le danger de l'alcool. Le nombre de personnes tuées chaque année dans les accidents de voiture est effarant. On est d'ailleurs probablement sous la vérité en avançant que 100 personnes par jour meurent à cause de l'alcool. Si 100 personnes par jour mouraient à cause d'un avion, nous ne tarderions pas à le frapper d'interdiction de vol.

Il y a probablement aussi 100 personnes par jour qui meurent des suites du tabagisme, j'entends des fumeurs. Ils contractent des maladies liées au tabagisme, maladies cardio-vasculaires ou pulmonaires par exemple, et en meurent. Cela représente également une centaine de personnes par jour.

Le projet de loi C-260 traite d'un autre risque lié au tabagisme: le risque d'incendie. On sait en effet que nombre d'incendies dans les habitations et d'autres accidents de la route sont dus à une cigarette allumée.



*Initiatives parlementaires*

Je n'ai pas de chiffres exacts, mais je dispose d'une donnée estimative qui remonte à quelques années. Elle indique qu'environ 100 personnes meurent chaque année dans des incendies dus à des fumeurs négligents. Il s'agit de personnes qui vont se coucher avec une cigarette allumée ou qui ne font pas attention à l'endroit où ils l'ont déposée. La cigarette met le feu au canapé qui, à son tour, incendie la maison, et des gens sont blessés ou tués.

Le projet de loi C-260, présenté par le député de Scarborough-Est, demande que les cigarettes soient soumises à des normes d'inflammabilité. Si une cigarette allumée est abandonnée, elle s'éteindra d'elle-même au lieu de continuer à brûler. Le fumeur devra continuer de tirer sur sa cigarette pour qu'elle reste allumée, sinon elle s'éteindra.

Il s'agit d'une mesure très marginale. Mais cette question est importante. Cela permettrait certainement d'éviter un certain nombre d'incendies. Je ne crois évidemment pas qu'il n'y en aurait plus du tout, mais cela limiterait le nombre d'incendies dus à des cigarettes abandonnées et, espérons-le, les dommages matériels, et les décès et les blessures découlant de tels accidents.

La bonne chose à faire pour les députés de la Chambre serait d'appuyer le projet de loi. Je vais voter en sa faveur, même si, comme je le dis, il s'agit d'une tentative bien timide vers de réduire les effets nuisibles de cette substance nocive, que nous consommons en grandes quantités au Canada.

On se réjouit aussi du fait que beaucoup de gens aujourd'hui cessent de fumer. Je félicite l'un des adjoints dans mon bureau de circonscription, Jason—il sera content de m'entendre parler de lui—, pour avoir cessé de fumer. Je lui dis: «Bravo, Jason. J'espère que tu t'en tiendras à ta décision.» Il se retrouve beaucoup plus riche, maintenant qu'il n'a plus à dépenser cet argent-là.

Beaucoup de gens cessent de fumer. Le gouvernement fédéral, pour sa part, au lieu de simplement chercher à abaisser le risque d'incendie par la cigarette, devrait faire sans cesse davantage pour réduire la consommation totale de cigarettes.

Je dois dire que je suis très content que, dans notre société, il soit maintenant devenu politiquement inacceptable ou incorrect de fumer à des réunions. J'ai atteint un certain âge et j'ai connu de nombreuses années, au début de ma carrière, où il n'était pas encore question de lutte contre le tabagisme. Pendant nombre d'années, j'ai partagé un bureau avec un fumeur. J'ai participé à beaucoup de réunions en compagnie de fumeurs, ce qui m'a valu de nombreux maux de tête. La fumée m'incommodait beaucoup.

À présent, des immeubles entiers sont déclarés exempts de fumée. Je l'apprécie vraiment, particulièrement parce qu'il est bien possible que ma maladie pulmonaire actuelle résulte de la fumée secondaire que j'ai été forcé d'inhaler durant toutes ces années.

En conclusion, j'affirme à tous mes collègues de la Chambre que ce projet de loi vaut vraiment d'être appuyé, et c'est certainement ce que je vais faire.

• (1315)

[Français]

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Madame la Présidente, c'est avec une grande joie que je prends la parole, aujourd'hui, sur le projet de loi C-260 présenté par mon collègue libéral de Scarborough-Est.

Je serai relativement bref cet après-midi, parce que, comme vous le savez, mon collègue du Bloc s'est déjà exprimé par le passé sur ce projet de loi d'initiative parlementaire, duquel nous sommes en faveur.

Ce projet de loi modifiant la Loi sur les produits dangereux est donc présenté pour une troisième fois à la Chambre. Le 8 octobre 2003, le Comité permanent de la santé a fait un rapport sur ce projet de loi, avec des propositions d'amendement.

Le texte modifie la Loi sur les produits dangereux, en ajoutant à la liste des produits interdits les cigarettes, qui ne satisfont pas aux exigences de la norme d'inflammabilité fixée par règlement.

De façon concrète, le projet de loi vise à forcer les compagnies de tabac à fabriquer des cigarettes à inflammabilité réduite. Ces cigarettes sont soumises à des tests d'inflammabilité. Si elles tombent sur un meuble, elles provoquent moins d'incendies.

À cet égard, voici quelques faits importants à signaler. D'abord, selon Denis Choinière, directeur du Bureau de la réglementation et de la conformité du Programme de la lutte au tabagisme de Santé Canada, on estime que chaque année, environ 3 000 incendies provoqués par des cigarettes sont la cause de 70 décès et de 300 blessures.

De plus, l'État de New York a adopté récemment une mesure législative de ce genre pour qu'il ne soit pas possible de fabriquer, de vendre ou de distribuer sur son territoire des cigarettes qui ne satisfont pas à certaines normes d'inflammabilité.

De plus, signalons que les compagnies de tabac savent depuis des années comment fabriquer des cigarettes à inflammabilité réduite, dont le papier est moins poreux et le tabac moins dense.

Depuis, actuellement une seule marque de cigarettes, sur 62 qui ont été testées, passe le test. C'est une cigarette américaine vendue au Canada. Il est donc possible pour les compagnies de tabac de respecter la norme et, ainsi, de réduire le potentiel d'allumage des cigarettes.

Encore une fois, je réitère notre appui à ce projet de loi C-260, puisqu'on sait déjà que mon collègue du Bloc s'était exprimé sur cette question le 25 novembre 2002. En effet, il avait dit, et je cite:

Le simple fait de mettre sur le marché des cigarettes à taux d'inflammabilité réduite qui pourraient protéger la vie des citoyens et des citoyennes, des Québécoises et des Québécois que nous représentons aurait dû être adopté depuis plusieurs années. Et encore une fois, ce projet de loi n'est pas adopté.

Depuis des lustres, ce projet de loi aurait dû recevoir l'appui majoritaire, sinon unanime, de la Chambre des communes. D'ailleurs, les pompiers et les organisations non gouvernementales abondaient dans le même sens que mon collègue, il y a quelques mois, comme on peut le voir, entre autres, dans les notes d'allocation de Denis Choinière, directeur du Bureau de la réglementation.

En effet, il dit: «Quoique les pompiers et les organisations non gouvernementales appuient la proposition, il y avait une plainte principale que le gouvernement n'agisse pas plus tôt.»

Que ce soient donc les pompiers ou les organisations non gouvernementales, je suis profondément convaincu que la forte majorité souhaite que des mesures comme celle-là soient adoptées dans ce Parlement, parce qu'il est déjà convenu pour les compagnies et les fabricants que cette norme peut être appliquée.

Par conséquent, dans la mesure où cette norme peut être appliquée, ce que je souhaite, en terminant, c'est que ce projet de loi puisse recevoir l'appui du plus grand nombre d'élus en cette Chambre. Je recommande donc à l'ensemble des députés de cette Chambre de voter en faveur du projet de loi C-260.

*Initiatives parlementaires*

● (1320)

*[Traduction]*

**M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.):** Madame la Présidente, je m'adresse à la Chambre aujourd'hui pour réaffirmer la position de Santé Canada au sujet du projet de loi C-260 ainsi que pour dire à la Chambre où nous en sommes en ce qui concerne l'élaboration d'un règlement pour rendre obligatoires les cigarettes à inflammabilité réduite. Je voudrais également donner à la Chambre un résumé des activités de soutien menées à l'heure actuelle par Santé Canada.

Je tiens tout d'abord à féliciter le député de Scarborough-Est et à le remercier de nous avoir soumis cette question. Il a certainement consacré beaucoup de temps et d'énergie à toute cette question des incendies causés par des cigarettes qu'on laisse traîner. Nous le remercions certes de cet effort.

Permettez-moi de dire au départ que l'un des mandats de Santé Canada a toujours été de réduire les dangers pour la santé dans le cas des produits du tabac. Entre 1995 et 1999, plus de 14 000 incendies ont été déclenchés par des cigarettes oubliées. Ces incendies ont causé plus de 350 morts. De plus, 1 600 personnes ont été blessées. Ces chiffres représentent la majorité des décès et des lésions corporelles causés par des incendies domestiques. Les dommages causés à la propriété sont estimés à plus de 200 millions de dollars.

Certaines des mesures que Santé Canada a prises englobent une stratégie de prévention grâce à la sensibilisation de la population. Le ministère a également fait en sorte qu'on réglemente les sources d'ignition, comme les briquets et les allumettes, et il a limité ou interdit les produits de consommation inflammables. Cela comprend des matériaux utilisés dans les matelas, les articles de literie et les produits textiles. Le ministère a également travaillé en étroite collaboration avec le Canadian Council of Furniture Manufacturers pour réduire l'inflammabilité des meubles rembourrés.

La dernière étape consiste à adopter un règlement qui va forcer les fabricants à offrir des cigarettes qui sont moins susceptibles de causer des incendies. Ce type de produit est connu sous le nom de cigarettes à inflammabilité réduite.

Au cours de la dernière année et à la suite des récentes consultations avec les autres parties intéressées, Santé Canada a réalisé d'importants progrès pour ce qui est de la mise en oeuvre du règlement sur l'inflammabilité réduite. Il a découvert que certaines préoccupations méritaient qu'on s'y attarde davantage. Cependant, aucune d'entre elles n'est suffisante pour empêcher l'élaboration du règlement. On s'attend à ce que le règlement soit proposé dans un avenir très rapproché.

Le premier pas officiel pris dans le cadre du processus de réglementation l'a été en décembre dernier. Santé Canada a rendu public un document de consultation pour obtenir le point de vue des gens sur la question d'une réduction des risques d'incendies causés par la cigarette. Ce document a donné à tous les intéressés l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de faire part de leurs priorités également.

Les réactions que Santé Canada a obtenues étaient partagées. Les pompiers et les organisations non gouvernementales appuyaient vivement la proposition. Même si l'industrie du tabac s'est plainte surtout du fait que le gouvernement avait trop tardé à prendre des mesures au départ, elle a quand même dit être en faveur des propositions et des objectifs visés.

Toutefois, dans le cadre de ce processus de consultation publique, l'industrie a émis des préoccupations au sujet de plusieurs questions

allant des méthodes d'essai aux tendances comportementales dangereuses des consommateurs.

J'aimerais prendre un moment pour répondre à certaines de ces préoccupations et donner une idée des mesures prises par Santé Canada pour y répondre.

La méthode d'essai actuelle a été contestée. Après un dialogue poussé avec les experts, Santé Canada maintient que la méthode suivie par l'American Society for the Testing of Materials repose sur une théorie scientifique très saine et que c'est la meilleure méthode pour mesurer le potentiel d'allumage des cigarettes.

On a également émis des préoccupations au sujet des niveaux de toxicité. Après avoir approfondi la question, Santé Canada a conclu que les données admissibles dont on dispose indiquent qu'il n'y a pas de variation sensible dans la toxicité des cigarettes à inflammabilité réduite. Étant donné l'importance de cette question, Santé Canada envisage de rendre obligatoires les tests de toxicité pendant la mise en oeuvre du règlement afin d'avoir accès à des données fiables.

● (1325)

On a également exprimé des préoccupations au sujet du comportement des consommateurs. On craint que des cigarettes à potentiel d'allumage réduit pourraient faire croire aux consommateurs que les cigarettes ne risquent plus de causer des incendies, ce qui risquerait bien entendu de les inciter à la négligence. À ce jour, aucune donnée scientifique n'est venue étayer cette hypothèse, et, étant donné ce que je pense de cette affirmation, il est fort peu probable qu'on trouve des preuves empiriques la confirmant.

Santé Canada a l'intention de s'attaquer à cette question en établissant des bases de référence concernant le comportement des consommateurs et les risques d'incendie. Les moyens pour ce faire sont de deux ordres. Le ministère est en train de mettre au point un questionnaire ayant pour objet d'évaluer le comportement actuel des fumeurs. Par ailleurs, il utilise des données fournies par le bureau du commissaire des incendies de l'Ontario afin de compiler des statistiques concluantes sur la nature des incendies dûs aux cigarettes dans cette province. Cela fournira à Santé Canada une base de comparaison une fois que le règlement aura été mis en place et lui donnera une idée du changement éventuel de comportement chez les fumeurs.

Comme on l'a déjà dit ici cet après-midi, au cours de l'année dernière, 62 marques de cigarettes vendues sur le marché canadien ont fait l'objet d'essais quant à leur potentiel d'allumage. Seule une marque avait réduit sensiblement l'inflammabilité de ses cigarettes.

Une évaluation coût-avantage est en cours. Le ministère a récemment envoyé un questionnaire aux parties concernées pour leur demander leur apport en vue d'évaluer les coûts. Cette évaluation devrait être terminée dans trois ou quatre semaines.

Passons maintenant au projet de loi C-260. Ce projet de loi vise à prévenir les décès causés par les incendies allumés par une cigarette. Tout le débat portant sur ce projet de loi a été un peu obscur en ce sens que nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons faire quelque chose, mais nous ne savons pas vraiment comment nous devons le faire. C'est là la question.

Depuis les tout débuts, Santé Canada est d'avis que le règlement sur les cigarettes à inflammabilité réduite devrait relever de la Loi sur le tabac. Il y a plusieurs éléments qui justifient cette opinion.

*Initiatives parlementaires*

Tout d'abord, Santé Canada a mis au point et développé la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme. La meilleure façon de régler le problème serait bien sûr d'aider les gens à réduire sensiblement leur consommation de tabac ou à cesser carrément de fumer. Cette stratégie permet aux Canadiens de régler les problèmes liés à l'usage du tabac en adoptant une approche globale, intégrée et soutenue. La réglementation du tabac relèverait ainsi entièrement d'une seule mesure législative. Cela présenterait de nombreux avantages.

Par exemple, cela assurerait un cadre global de réglementation. En résumé, comme tous les députés le savent, l'appareil législatif permettant d'adopter des stratégies efficaces de contrôle du tabac est déjà en place. Cela nous permettrait d'agir beaucoup plus rapidement.

Il y a un dernier point que je voudrais faire ressortir. La Loi sur les produits dangereux traite les produits dangereux de deux façons bien précises : elle les réglemente pour les rendre sûrs, ou encore elle en interdit carrément la vente sur le marché.

On peut voir les problèmes que cela causerait si on incluait les cigarettes dans cette loi. Réglementer les cigarettes pour en faire un produit sûr n'est ni faisable ni possible, et ce n'est pas très sensé. Les cigarettes sont, de par leur nature même, un produit dangereux, que ce danger soit lié à l'inhalation de la fumée qu'elles produisent ou aux blessures subies dans les incendies qu'elles causent. Les modifier pour en réduire l'inflammabilité est une chose. Cependant, les modifier pour que la fumée ne présente plus aucun danger est une tout autre chose; en fait, c'est un but que personne ne saurait comment atteindre. Nous créerions peut-être un précédent qui permettrait l'inclusion dans la loi d'autres produits qui ne correspondent pas au modèle décrit dans celle-ci.

De la même façon, à ce moment-ci dans l'évolution de la société, interdire la cigarette serait difficile. Ce serait comme interdire les additifs pour la peinture ou encore interdire la colle. Le tabac est une substance qui crée une dépendance. En l'interdisant, nous transformerions instantanément 20 p. 100 de notre population en criminels.

• (1330)

Santé Canada a expliqué que le processus de réglementation de l'inflammabilité avait déjà été entrepris et que les mécanismes pour y arriver étaient déjà en place. Le tabac est un produit unique qui a sa propre loi. Il est clair que les cigarettes ne correspondent pas au modèle décrit dans la Loi sur les produits dangereux. Santé Canada continuera de travailler à des mesures portant sur l'inflammabilité dans le cadre de la Loi sur le tabac.

Santé Canada est un leader mondial en ce qui concerne le contrôle du tabac, ce qu'il a prouvé grâce à ses efforts soutenus et son engagement ferme à l'égard de l'amélioration du bien-être des Canadiens.

**M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC):** Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-260, une mesure d'initiative parlementaire visant à modifier la Loi sur les produits dangereux. Je remercie le député de Scarborough-Est d'avoir saisi la Chambre des communes de cette question importante en présentant ce projet de loi.

D'entrée de jeu, je souligne que le projet de loi traite des dommages à la propriété causés par les fumeurs négligents et, surtout, des mesures à adopter pour épargner des vies. En 1992, les fumeurs négligents ont été à l'origine de 68 décès, 385 blessures, 3 199 incendies, ainsi que de dommages de 37 millions de dollars. En moyenne, les Canadiens consomment environ 56 milliards de

cigarettes par année, et les dommages que provoquent les fumeurs sont substantiels.

La solution à ce problème réside peut-être dans ce qu'on appelle les normes d'inflammabilité. Lorsque j'ai lu ce projet de loi, la première chose qui m'est venue à l'esprit, c'est qu'il n'essaie pas d'amener les Canadiens à cesser de fumer, parce que le tabagisme est une toxicomanie et qu'il faut de l'aide pour en venir à bout. Le projet de loi propose plutôt d'essayer de rendre l'usage du tabac plus sûr pour les fumeurs et leur entourage.

Essentiellement, le projet de loi obligerait le ministre de la Santé à faire rapport au Parlement et à expliquer pourquoi la Loi sur les produits dangereux devrait ou ne devrait pas être modifiée pour inclure les cigarettes au nombre des produits devant répondre à des normes d'inflammabilité. Il s'agit manifestement d'un problème qui affecte tout le pays, peu importe l'âge des gens ou la région dans laquelle ils habitent. De plus, les députés conviendront sûrement qu'épargner indistinctement la vie des fumeurs et des non-fumeurs revêt un intérêt public important et intéresse chacun d'entre nous.

Une cigarette allumée laissée sans surveillance peut avoir des conséquences très graves et des répercussions dévastatrices. D'aucuns peuvent penser que l'usage imprudent du tabac n'est pas un problème. En fait, c'est un problème très important que les Canadiens d'un océan à l'autre doivent être encouragés à prendre au sérieux. Au fil des ans, les incendies causés par des cigarettes ont entraîné de nombreux décès. La tragédie, c'est que, dans la majorité des cas, ces décès auraient pu être évités si les fumeurs avaient pris quelques précautions simples.

La chose dont les Canadiens doivent être conscients est que ça peut arriver à n'importe qui, aux jeunes comme aux personnes âgées, n'importe quand. Si on fume tard le soir ou après avoir pris un verre, il est tout à fait naturel que l'on ait des réactions plus lentes et, de ce fait, c'est à ce moment-là qu'il faut faire encore plus attention quand on fume.

Les cigarettes oubliées sont la principale cause d'incendies entraînant des décès, puisqu'elles sont à l'origine du tiers des décès survenus dans les incendies résidentiels. Ces tragédies sont plus susceptibles de commencer la nuit et prennent souvent naissance dans les sofas, les lits et les tapis. Une cigarette se consume à 780 degrés centigrades. Je rappelle donc aux Canadiens de bien vérifier que leur cigarette est éteinte.

Il y a eu de bonnes nouvelles à cet égard puisqu'il est possible de prévenir les incendies liés à la cigarette, en prenant des précautions simples. Il s'agit notamment de ne pas fumer au lit, de ne pas laisser de cigarette brûler seule, de toujours utiliser un cendrier approprié et de s'assurer qu'il ne peut être renversé, d'être particulièrement prudent en situation de grande fatigue ou après avoir consommé de l'alcool, de garder les briquets et les allumettes hors de la portée des enfants et, enfin, d'installer et d'entretenir comme il se doit un détecteur de fumée.

Ces précautions personnelles peuvent être prises, mais il est possible de faire davantage et il faut faire davantage. C'est pourquoi je félicite mon collègue d'avoir présenté son projet de loi d'initiative parlementaire. Les cigarettes devraient être visées par la Loi sur les produits dangereux, et les normes d'inflammabilité devraient s'y appliquer.

Il vaut la peine de signaler que présentement aux États-Unis, l'assemblée législative du Massachusetts a eu une occasion unique de mettre son État à l'avant-garde et d'éviter des pertes de vie à cause de la cigarette.

*Initiatives parlementaires*

Aux États-Unis, les produits qui se fument constituent la principale cause d'incendies entraînant des décès. Des statistiques récentes de la National Fire Protection Association révèlent en effet qu'en une seule année, aux États-Unis, 900 décès, 2 500 blessures et 410 millions de dollars de dommages à la propriété ont été causés par des produits du tabac.

Au Massachusetts, dans les années 90, il y a eu 178 décès, 763 personnes blessées par le feu et 75 millions de dollars de dommages à la suite de tels incendies. Durant la même période, ces incendies ont entraîné des blessures chez 677 pompiers du Massachusetts.

• (1335)

L'assemblée législative de cet État est saisie du Moakley bill, une version de la loi fédérale présentée au Congrès pour la première fois par Joe Moakley, en 1979. Ce projet de loi exigerait que toutes les cigarettes vendues au Massachusetts respectent des normes très strictes en matière d'inflammabilité. Ainsi, lorsqu'on les laisserait traîner alors qu'elles sont allumées, elles s'éteindraient d'elles-mêmes ou brûleraient à des températures insuffisantes pour mettre le feu aux meubles ou aux matelas, ce qui réduirait les risques d'incendie.

C'est une excellente idée et une mesure législative très utile. On peut tirer des leçons de l'approche retenue au Massachusetts. De plus, l'État de New York a récemment adopté à l'unanimité un projet de loi semblable disant que toutes les cigarettes vendues dans l'État devraient respecter des normes d'inflammabilité à compter de juillet 2003.

Je crois fermement que c'est la bonne chose à faire.

Des statistiques de la Grande-Bretagne révèlent que l'usage du tabac pourrait être plus dangereux que nous ne le pensons. Tous les trois jours, une personne meurt à cause d'un incendie déclenché par une cigarette. Le plus haut taux de blessures causées par des incendies attribuables à l'usage du tabac se retrouve chez les jeunes âgés de 25 à 34 ans. Les hommes sont plus susceptibles d'être tués ou blessés dans des incendies causés par des cigarettes; 60 p. 100 des personnes tuées sont des hommes et plus de la moitié des personnes blessées sont des hommes. Soixante p. 100 des fumeurs disent que la cigarette est l'une des principales causes des incendies de maison, mais chaque année, de moins en moins de gens prennent des mesures de prévention pour ce type d'incendie.

À peine 40 p. 100 des fumeurs disent qu'ils vérifient leurs cendriers avant d'aller se coucher chaque soir. Il y a un fumeur dans près de la moitié de tous les foyers. Ces foyers sont près d'une fois et demie plus susceptibles d'être victimes d'un incendie que les foyers où personne ne fume.

Malgré les dangers de tomber endormis et de mettre le feu au lit, 70 p. 100 des fumeurs reconnaissent fumer au lit et les 18 à 34 ans sont même plus susceptibles de le faire.

Je pense que mes observations d'aujourd'hui vont refléter l'importance de mettre en oeuvre des normes en matière de sûreté des cigarettes ici au Canada. Les choix sont simples: la vie ou la mort.

Nous avons une chance en or de souscrire à ce projet de loi d'initiative parlementaire. J'espère que la ministre de la Santé et tout le gouvernement tiendront compte du très large appui pour ce projet de loi et prendront toutes les mesures voulues pour mettre en oeuvre des normes appropriées pour les cigarettes au Canada.

• (1340)

**M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.):** Madame la Présidente, je remercie mes collègues de l'appui généreux qu'ils ont manifesté à l'égard de ce projet de loi. Ils l'ont appuyé à l'étape de la

première lecture et de la deuxième lecture et ont beaucoup aidé à assurer l'unanimité lors de l'étude en comité. Leurs remarques aujourd'hui étaient encore empreintes d'une grande générosité, et je les ai toutes appréciées.

Je veux aussi remercier la ministre, qui a apporté son appui au processus. J'espère que, grâce à son travail et à celui de son ministère, nous aurons un jour des règlements avant-gardistes.

J'aimerais signaler que l'État de New York est le seul État américain qui a des normes en matière d'inflammabilité, et je ne suis même pas certain qu'elles soient déjà en vigueur. Cela veut dire que le Canada serait un leader en ce qui a trait aux cigarettes à inflammabilité réduite et à l'établissement de normes pour les cigarettes.

Beaucoup de gens ont manifesté leur appui à l'égard de cette initiative. Le Conseil canadien de la sécurité s'est empressé de dire que c'était là une initiative à prendre. Le groupe Physicians for a Smoke-Free Canada a également exprimé son appui dès le départ.

Nous avons beaucoup de gens à remercier, mais je veux rendre hommage particulièrement aux Ragoonanan, de Brampton, qui ont perdu tragiquement deux membres de leur famille lorsque leur maison en rangée a été rasée par le feu. C'est ce qui a précipité le dépôt de ce projet de loi en 1999. Qu'on le croie ou non, il a fallu attendre quatre ans pour que le projet de loi atteigne l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes. L'avocat des Ragoonanan, Doug Lennox, est venu me rencontrer pour m'expliquer qu'il essayait d'intenter un recours collectif relativement aux soi-disant fumeurs négligents.

Comme beaucoup d'autres Canadiens, je considérais ce problème comme le fait de fumeurs négligents. Sauf que les compagnies de tabac disposent depuis des années de technologies brevetées qui auraient pu éviter cette flambée d'incendies.

M. Lennox m'a décrit la situation et m'a demandé si je pouvais faire quelque chose. Je lui ai répondu que je ne voyais pas ce qu'on pourrait faire, mais après des recherches et des discussions avec des gens de la Bibliothèque du Parlement et d'ailleurs, nous étions convaincus que le mieux serait de forcer le ministre à promulguer des règlements pertinents aux termes de la Loi sur les produits dangereux.

Mais peu importe que ces règlements soient promulgués en vertu de la Loi sur les produits dangereux ou de la Loi sur le tabac, le Canada finira par se doter de règlements avant-gardistes concernant les cigarettes à inflammabilité réduite, et c'est là l'objet du projet de loi.

Je remercie tous mes collègues de leur appui et leur demande de continuer de manifester cet appui à l'occasion du vote.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je déclare la motion adoptée.

*Initiatives parlementaires*

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Comme il est 13 h 44, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est

adoptée d'office. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 44.)

---



**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Le Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**Le vice-président adjoint des comités pléniers**

MME ELENI BAKOPANOS

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND



## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Activité physique et Sport) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood—St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la- Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Péric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PC
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner.....	Kelowna .....	Colombie-Britannique ...	AC
Scott, L'hon. Andy .....	Fredericton .....	Nouveau-Brunswick .....	Lib.
Serré, Benoît.....	Timiskaming—Cochrane .....	Ontario .....	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux .....	York-Ouest .....	Ontario .....	Lib.
Shepherd, Alex .....	Durham .....	Ontario .....	Lib.
Simard, Raymond .....	Saint-Boniface.....	Manitoba .....	Lib.
Skelton, Carol .....	Saskatoon—Rosetown—Biggar .....	Saskatchewan .....	AC
Solberg, Monte .....	Medicine Hat.....	Alberta .....	AC
Sorenson, Kevin.....	Crowfoot .....	Alberta .....	AC
Speller, Bob .....	Haldimand—Norfolk—Brant ..	Ontario .....	Lib.
Spencer, Larry .....	Regina—Lumsden—Lake Centre.....	Saskatchewan .....	AC
St-Hilaire, Caroline.....	Longueuil.....	Québec .....	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines.....	Shefford .....	Québec .....	Lib.
St-Julien, Guy .....	Abitibi—Baie-James—Nunavik .....	Québec .....	Lib.
St. Denis, Brent .....	Algoma—Manitoulin .....	Ontario .....	Lib.
Steckle, Paul.....	Huron—Bruce.....	Ontario .....	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines .....	Brant .....	Ontario .....	Lib.
Stinson, Darrel .....	Okanagan—Shuswap .....	Colombie-Britannique ...	AC
Stoffer, Peter.....	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.....	Nouvelle-Écosse .....	NPD
Strahl, Chuck .....	Fraser Valley .....	Colombie-Britannique ...	AC
Szabo, Paul .....	Mississauga-Sud .....	Ontario .....	Lib.
Telegdi, Andrew.....	Kitchener—Waterloo .....	Ontario .....	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans.....	Ouest Nova.....	Nouvelle-Écosse .....	Lib.
Thibeault, Yolande .....	Saint-Lambert .....	Québec .....	Lib.
Thompson, Greg .....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest .....	Nouveau-Brunswick .....	PC
Thompson, Myron .....	Wild Rose .....	Alberta .....	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor.....	Niagara-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Toews, Vic.....	Provencher .....	Manitoba .....	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement .....	York-Sud—Weston .....	Ontario .....	Lib.
Torsney, Paddy .....	Burlington .....	Ontario .....	Lib.
Tremblay, Suzanne .....	Rimouski-Neigette-et-la Mitis..	Québec .....	BQ
Ur, Rose-Marie .....	Lambton—Kent—Middlesex...	Ontario .....	Lib.
Valeri, Tony .....	Stoney Creek .....	Ontario .....	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.....	Prince Edward—Hastings .....	Ontario .....	Lib.
Vellacott, Maurice .....	Saskatoon—Wanuskewin.....	Saskatchewan .....	AC
Venne, Pierrette.....	Saint-Bruno—Saint-Hubert....	Québec .....	BQ ind.
Volpe, Joseph.....	Eglinton—Lawrence .....	Ontario .....	Lib.
Wappel, Tom .....	Scarborough-Sud-Ouest .....	Ontario .....	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy .....	Winnipeg-Centre-Nord .....	Manitoba .....	NPD
Wayne, Elsie.....	Saint John .....	Nouveau-Brunswick .....	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale ...	Essex.....	Ontario .....	Lib.
White, Randy .....	Langley—Abbotsford.....	Colombie-Britannique ...	AC
White, Ted .....	North Vancouver .....	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances ..	Oak Ridges.....	Ontario .....	Lib.
Williams, John.....	St. Albert .....	Alberta .....	AC

---

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Wood, Bob.....	Nipissing .....	Ontario .....	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap .....	Saskatchewan .....	AC
VACANCE .....	Ottawa Centre.....	Ontario .....	



## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (26)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
<b>MANITOBA (14)</b>		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood—St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	Miramichi.....	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ....	Beauséjour—Petitcodiac.....	Lib.
Savoy, Andy .....	Tobique—Mactaquac .....	Lib.
Scott, L'hon. Andy .....	Fredericton .....	Lib.
Thompson, Greg.....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.....	PC
Wayne, Elsie .....	Saint John .....	PC
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE (11)</b>		
Brison, Scott .....	Kings—Hants .....	PC
Casey, Bill .....	Cumberland—Colchester .....	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre .....	Bras d'Or—Cape Breton.....	Lib.
Eyking, Mark .....	Sydney—Victoria .....	Lib.
Keddy, Gerald.....	South Shore .....	PC
Lill, Wendy .....	Dartmouth .....	NPD
MacKay, Peter .....	Pictou—Antigonish—Guysborough .....	PC
McDonough, Alexa.....	Halifax .....	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes .....	Halifax-Ouest.....	Lib.
Stoffer, Peter .....	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore.....	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans .....	Ouest Nova.....	Lib.
<b>NUNAVUT (1)</b>		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles .....	Nunavut.....	Lib.
<b>ONTARIO (103)</b>		
Adams, Peter.....	Peterborough .....	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration .....	Brampton-Centre .....	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore.....	Lib.
Barnes, Sue .....	London-Ouest .....	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national .....	Brampton-Ouest—Mississauga.....	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant.....	Timmins—Baie James .....	Lib.
Bélangier, Mauril .....	Ottawa—Vanier .....	Lib.
Bellemare, Eugène.....	Ottawa—Orléans .....	Lib.
Bennett, Carolyn.....	St. Paul's.....	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora.....	Lib.
Bonin, Raymond.....	Nickel Belt .....	Lib.
Bonwick, Paul .....	Simcoe—Grey.....	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes .....	Glengarry—Prescott—Russell.....	Lib.
Brown, Bonnie.....	Oakville.....	Lib.
Bryden, John.....	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot .....	Lib.
Bulte, Sarmite.....	Parkdale—High Park .....	Lib.
Caccia, L'hon. Charles .....	Davenport .....	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international ....	Dufferin—Peel—Wellington—Grey .....	Lib.
Cannis, John .....	Scarborough-Centre.....	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national .....	Thornhill.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Activité physique et Sport) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keys, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Péric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	

## QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcel, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.

#### SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

#### TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

---

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)</b>		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic .....	Lib.
<b>YUKON (1)</b>		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.



# LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 31 octobre 2003 — 2<sup>e</sup> Session, 37<sup>e</sup> Législature)

## AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

**Président:** Raymond Bonin

**Vice-présidents:** Anita Neville  
Maurice Vellacott

Gérard Binet	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Gary Schellenberger	(16)
Serge Cardin	John Godfrey	Yvan Loubier	Benoît Serré	
David Chatters	Charles Hubbard	Pat Martin	Guy St-Julien	
Stan Dromisky				

### Membres associés

Jim Abbott	John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Stockwell Day	Betty Hinton	Gilles-A. Perron
Rob Anders	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	James Rajotte
David Anderson	Norman Doyle	Dale Johnston	Scott Reid
Gérard Asselin	Reed Elley	Gerald Keddy	John Reynolds
André Bachand	Ken Epp	Jason Kenney	Gerry Ritz
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Paul Forseth	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Ghislain Fournier	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Peter Goldring	Inky Mark	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Scott Brison	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Randy White
Joe Clark	John Herron	Lorne Nystrom	Ted White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	John Williams
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	Lynne Yelich

---

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**Président:** Bernard Patry

**Vice-présidents:** Stockwell Day  
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	André Harvey	Deepak Obhrai	(18)
Murray Calder	Art Eggleton	Francine Lalonde	Charlie Penson	
Aileen Carroll	Mark Eyking	Keith Martin	Karen Redman	
Bill Casey	John Harvard	Alexa McDonough		

### Membres associés

Jim Abbott	Stan Dromisky	Karen Kraft Sloan	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	John Duncan	Yvan Loubier	Svend Robinson
Rob Anders	Claude Duplain	Gary Lunn	Yves Rocheleau
David Anderson	Reed Elley	James Lunney	Benoît Sauvageau
Sarkis Assadourian	Ken Epp	Peter MacKay	Gary Schellenberger
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Gurbax Malhi	Hélène Scherrer
Claude Bachand	Raymonde Folco	John Maloney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Raymond Simard
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Pat Martin	Carol Skelton
Sue Barnes	Peter Goldring	Brian Masse	Monte Solberg
Colleen Beaumier	Jim Gouk	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Eugène Bellemare	Gurmant Grewal	Grant McNally	Bob Speller
Leon Benoit	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Bernard Bigras	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Bob Mills	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Richard Harris	James Moore	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Loyola Hearn	Shawn Murphy	Myron Thompson
Scott Brison	John Herron	Lorne Nystrom	Vic Toews
Andy Burton	Grant Hill	Pat O'Brien	Tony Valeri
Chuck Cadman	Jay Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Rick Casson	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Joseph Volpe
David Chatters	Betty Hinton	Beth Phinney	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	David Price	Randy White
Paul Crête	Dale Johnston	James Rajotte	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Scott Reid	John Williams
Norman Doyle	Jason Kenney	John Reynolds	Lyne Yelich

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

**Président:** Mark Eyking

**Vice-présidents:** Stéphane Bergeron  
Raymond Simard

Bill Blaikie	Bill Casey	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Murray Calder	Charlie Penson			

## SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**Président:**

**Vice-président:**

Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Gurbax Malhi	Beth Phinney	(8)
Bill Casey	Karen Kraft Sloan	Deepak Obhrai	Yves Rocheleau	

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**Président:** Paul Steckle

**Vice-présidents:** Gerry Ritz  
Rose-Marie Ur

Gérard Binet	Mark Eyking	Rick Laliberte	Louis Plamondon	
Rick Borotsik	Marcel Gagnon	John Maloney	Dick Proctor	(16)
Rick Casson	Howard Hilstrom	Larry McCormick	Bob Speller	
Claude Duplain				

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	John Duncan	Mario Laframboise	John Reynolds
Peter Adams	Reed Elley	Robert Lanctôt	Jean-Yves Roy
Rob Anders	Ken Epp	Yvan Loubier	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Werner Schmidt
André Bachand	Paul Forseth	James Lunney	Carol Skelton
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Monte Solberg
Rex Barnes	Peter Goldring	Paul Harold Macklin	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Jim Gouk	Inky Mark	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Keith Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Scott Brison	Art Hanger	Grant McNally	Greg Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Val Meredith	Myron Thompson
Chuck Cadman	Richard Harris	Rob Merrifield	Vic Toews
Bill Casey	Loyola Hearn	Bob Mills	Suzanne Tremblay
David Chatters	John Herron	James Moore	Maurice Vellacott
Joe Clark	Grant Hill	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Betty Hinton	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Gilles-A. Perron	Lynne Yelich
Odina Desrochers	Gerald Keddy	James Rajotte	

---

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Président:** Joe Fontana

**Vice-présidents:** Madeleine Dalphond-Guiral  
Jerry Pickard

Diane Ablonczy  
Sarkis Assadourian  
John Bryden  
Yvon Charbonneau

Raymonde Folco  
Art Hanger  
Sophia Leung

Inky Mark  
Pat Martin  
Grant McNally

John O'Reilly  
Massimo Pacetti  
Yves Rocheleau

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Bill Blaikie  
Rick Borotsik  
Garry Breitreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
John Cummins  
Libby Davies

Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Jim Karygiannis  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Francine Lalonde  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Keith Martin  
Brian Masse  
Philip Mayfield  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Anita Neville  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
David Price  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Joseph Volpe  
Judy Wasylcyia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

**COMPTES PUBLICS****Président:** John Williams**Vice-présidents:** Shawn Murphy  
Beth PhinneyColleen Beaumier  
Odina Desrochers  
John Finlay  
Paul ForsethRoger Gaudet  
Christian Jobin  
Philip Mayfield  
Val MeredithJoe Peschisolido  
Jim Peterson  
Judy SgroGreg Thompson  
Tony Tirabassi  
Judy Wasylycia-Leis

(17)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell DayBev Desjarlais  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty HintonRahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Grant McNally  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron  
James RajotteScott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
Lynne Yelich

## DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

**Président:** David Pratt

**Vice-présidents:** Jay Hill  
David Price

Rob Anders	Cheryl Gallant	Joe McGuire	Janko Péric	(16)
Claude Bachand	Ivan Grose	Anita Neville	Louis Plamondon	
Robert Bertrand	Dominic LeBlanc	Lawrence O'Brien	Elsie Wayne	
Bill Blaikie				

### Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Peter Goldring	Peter MacKay	Svend Robinson
André Bachand	Jim Gouk	John Maloney	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Gurmant Grewal	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Deborah Grey	Keith Martin	Carol Skelton
Leon Benoit	Monique Guay	Pat Martin	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Art Hanger	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Stephen Harper	Alexa McDonough	Larry Spencer
Garry Breitzkreuz	Richard Harris	Grant McNally	Darrel Stinson
Scott Brison	Loyola Hearn	Dan McTeague	Peter Stoffer
Andy Burton	John Herron	Val Meredith	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Grant Hill	Rob Merrifield	Greg Thompson
Bill Casey	Howard Hilstrom	Bob Mills	Myron Thompson
Rick Casson	Betty Hinton	James Moore	Vic Toews
David Chatters	Rahim Jaffer	John O'Reilly	Rose-Marie Ur
Joe Clark	Dale Johnston	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
John Cummins	Gerald Keddy	Brian Pallister	Randy White
Stockwell Day	Jason Kenney	Charlie Penson	Ted White
Norman Doyle	Francine Lalonde	Carmen Provenzano	John Williams
John Duncan	Wendy Lill	James Rajotte	Bob Wood
Reed Elley	Yvan Loubier	Scott Reid	Lynne Yelich
Ken Epp			

## SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

**Président:**

**Vice-président:**

## DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Président:** Judi Longfield

**Vice-présidents:** Eugène Bellemare  
Brian Pallister

Peter Adams	Peter Goldring	Ovid Jackson	Larry Spencer	(18)
Libby Davies	Jim Gouk	Gurbax Malhi	Diane St-Jacques	
Norman Doyle	Monique Guay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
John Finlay	Tony Ianno	Raymond Simard		

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	James Rajotte
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Karen Kraft Sloan	Gerry Ritz
André Bachand	Paul Forseth	Robert Lanctôt	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Christiane Gagnon	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Marcel Gagnon	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Mauril Bélanger	Sébastien Gagnon	Gary Lunn	Carol Skelton
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	James Lunney	Monte Solberg
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	John Godfrey	Inky Mark	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Keith Martin	Chuck Strahl
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Pat Martin	Greg Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Philip Mayfield	Myron Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Grant McNally	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Stephen Harper	Réal Ménard	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Val Meredith	Alan Tonks
Rick Casson	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	James Moore	Elsie Wayne
Paul Crête	Jay Hill	Anita Neville	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Dick Proctor	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Dale Johnston		

### SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

**Président:** John Godfrey

**Vice-président:**

Norman Doyle	Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Larry Spencer	(9)
John Finlay	Ovid Jackson	Anita Neville	Alan Tonks	

### SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Président:**

**Vice-président:**

Eugène Bellemare	Norman Doyle	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	(9)
Carolyn Bennett	Reed Elley	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Madeleine Dalphond-Guiral				

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Président:** Charles Caccia

**Vice-présidents:** Bob Mills  
Paul Szabo

Mark Assad  
Roy Bailey  
Bernard Bigras  
Joe Comartin

Sébastien Gagnon  
John Herron  
Joe Jordan

Rick Laliberte  
Gary Lunn  
Julian Reed

Andy Savoy  
Hélène Scherrer  
Alan Tonks

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day

Bev Desjarlais  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Clifford Lincoln  
Yvan Loubier  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
David Price  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich



**FINANCES****Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola  
Monte SolbergScott Brison  
Rick Casson  
Roy Cullen  
Albina GuarnieriRichard Harris  
Rahim Jaffer  
Sophia Leung  
Maria MinnaShawn Murphy  
Pierre Paquette  
Pauline Picard  
Gary PillitteriTony Valeri  
Judy Wasylcia-Leis  
Bryon Wilfert

(18)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Carolyn Bennett  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman DoyleJohn Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Monique Guay  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Dale JohnstonGerald Keddy  
Jason Kenney  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Alexa McDonough  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Gilles-A. PerronJoe Peschisolido  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Bob Wood  
Lynne Yelich

## INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

**Président:** Walt Lastewka

**Vice-présidents:** Dan McTeague  
James Rajotte

André Bachand  
Larry Bagnell  
Paul Crête  
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Serge Marcil

Brian Masse  
Gilbert Normand  
Andy Savoy

Brent St. Denis  
Paddy Torsney  
Joseph Volpe

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Eugène Bellemare  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Bernard Bigras  
Gérard Binet  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day

Bev Desjarlais  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Joe McGuire  
Grant McNally  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Pierre Paquette

Charlie Penson  
Dick Proctor  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

<b>Président:</b>	Andy Scott	<b>Vice-présidents:</b>	Chuck Cadman John McKay	
Garry Breitkreuz	Christian Jobin	John Maloney	Pat O'Brien	(18)
Sarmite Bulte	Robert Lanctôt	Richard Marceau	Kevin Sorenson	
Hedy Fry	Derek Lee	Inky Mark	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Lorne Nystrom		

### Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	John Reynolds
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Alexa McDonough	Monte Solberg
Bill Blaikie	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Art Hanger	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	James Moore	Paddy Torsney
Rick Casson	Loyola Hearn	Lynn Myers	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Deepak Obhrai	Judy Wasylcia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	David Pratt	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Dale Johnston		

## SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

<b>Président:</b>	Derek Lee	<b>Vice-présidents:</b>	Marlene Jennings Kevin Sorenson	
Robert Lanctôt	John McKay	Lorne Nystrom	Geoff Regan	(11)
Peter MacKay	Lynn Myers	David Pratt	Vic Toews	

## SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

<b>Président:</b>	Hedy Fry	<b>Vice-présidents:</b>	Libby Davies Paddy Torsney	
Chuck Cadman	Richard Marceau	Inky Mark		(6)

## LANGUES OFFICIELLES

**Président:** Mauril Bélanger

**Vice-présidents:** Yvon Godin  
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

### Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	John Reynolds
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Gary Schellenberger
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Werner Schmidt
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Monte Solberg
Rex Barnes	Paul Forseth	Inky Mark	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Keith Martin	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Grant McNally	Chuck Strahl
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Val Meredith	Greg Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Rob Merrifield	Myron Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Vic Toews
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Suzanne Tremblay
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Randy White
Joe Clark	Jay Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Comartin	Howard Hilstrom	Louis Plamondon	John Williams
John Cummins	Betty Hinton	James Rajotte	Lynne Yelich

## LIAISON

**Président:** Walt Lastewka

**Vice-président:** Judi Longfield

Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Andy Scott	(19)
Reg Alcock	Charles Caccia	Clifford Lincoln	Paul Steckle	
Sue Barnes	Joe Comuzzi	Bernard Patry	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	David Pratt	John Williams	
Raymond Bonin				

### Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Réal Ménard	David Price
Eugène Bellemare	Yvon Godin	Bob Mills	James Rajotte
Chuck Cadman	John Harvard	James Moore	Gerry Ritz
John Cannis	Jay Hill	Shawn Murphy	Monte Solberg
John Cummins	Dale Johnston	Anita Neville	Paul Szabo
Madeleine Dalphond-Guiral	Diane Marleau	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Stockwell Day	Bill Matthews	Carolyn Parrish	Rose-Marie Ur
Nick Discepolo	John McKay	Beth Phinney	Maurice Vellacott
Stan Dromisky	Dan McTeague	Jerry Pickard	

### SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

<b>Président:</b>		<b>Vice-président:</b>		
Peter Adams	Gurmant Grewal	Judi Longfield	John Williams	(6)
Mauril Bélanger	Walt Lastewka			

---

### SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

<b>Président:</b>	Walt Lastewka	<b>Vice-président:</b>	Judi Longfield	
Reg Alcock	Bonnie Brown	Andy Scott	John Williams	(9)
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Tom Wappel		

---

### OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

<b>Président:</b>	Reg Alcock	<b>Vice-présidents:</b>	Paul Forseth Paul Szabo	
Carolyn Bennett	Ken Epp	Derek Lee	Gilles-A. Perron	(16)
Leon Benoit	Raymonde Folco	Pat Martin	Judy Sgro	
Joe Clark	Robert Lanctôt	Massimo Pacetti	Tony Tirabassi	
Roy Cullen				

#### Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Dale Johnston	James Rajotte
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Liza Frulla	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Cheryl Gallant	James Lunney	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rex Barnes	Yvon Godin	Inky Mark	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Brian Masse	Kevin Sorenson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Monique Guay	Réal Ménard	Chuck Strahl
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Greg Thompson
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Myron Thompson
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Vic Toews
Paul Crête	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
John Cummins	John Herron	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Libby Davies	Grant Hill	Brian Pallister	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Pierre Paquette	Ted White
Odina Desrochers	Howard Hilstrom	Charlie Penson	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Dick Proctor	Lynne Yelich
John Duncan	Rahim Jaffer		

---

### SOUS-COMITÉ RELATIF AU BUREAU DU COMMISSAIRE À LA VIE PRIVÉE

<b>Président:</b>		<b>Vice-président:</b>		
Libby Davies	Gerald Keddy	Derek Lee	Judy Sgro	(8)
Paul Forseth	Robert Lanctôt	Massimo Pacetti	Paul Szabo	

---

## SOUS-COMITÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Président:**

**Vice-président:**

## SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

**Président:**

**Vice-président:**

## SOUS-COMITÉ CONCERNANT LES DÉNONCIATEURS

**Président:**

**Vice-président:**

Carolyn Bennett  
Ken Epp

Raymonde Folco  
Robert Lanctôt

Pat Martin  
Massimo Pacetti

Judy Sgro  
Greg Thompson

(8)

## PATRIMOINE CANADIEN

**Président:**

Clifford Lincoln

**Vice-présidents:**

Jim Abbott  
John Harvard

Carole-Marie Allard  
Paul Bonwick  
Sarmite Bulte  
R. John Efford

Liza Frulla  
Christiane Gagnon  
Wendy Lill

James Lunny  
Dennis Mills  
Gary Schellenberger

Alex Shepherd  
Caroline St-Hilaire  
Chuck Strahl

(16)

### Membres associés

Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Diane Bourgeois  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
John Cummins

Libby Davies  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton

Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
David Price  
Dick Proctor  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Judy Wasylcyia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## PÊCHES ET OCÉANS

**Président:** Tom Wappel

**Vice-présidents:** John Cummins  
Bill Matthews

Andy Burton  
Rodger Cuzner  
R. John Efford  
Reed Elley

Georges Farrah  
Ghislain Fournier  
Loyola Hearn

Dominic LeBlanc  
Joe Peschisolido  
Carmen Provenzano

Jean-Yves Roy  
Peter Stoffer  
Bob Wood

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Marcel Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz

Svend Robinson  
Yves Rocheleau  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**Président:** Peter Adams

**Vice-présidents:** Dale Johnston  
Carolyn Parrish

Marlene Catterall	Joe Jordan	Lynn Myers	Jacques Saada	(16)
Rodger Cuzner	Gerald Keddy	Geoff Regan	Benoît Sauvageau	
Yvon Godin	Judi Longfield	John Reynolds	Werner Schmidt	
Michel Guimond				

### Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Rahim Jaffer	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Gary Lunn	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	James Lunney	Gary Schellenberger
André Bachand	Ken Epp	Peter MacKay	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Inky Mark	Monte Solberg
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Jim Gouk	Réal Ménard	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Scott Brison	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paddy Torsney
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Elsie Wayne
David Chatters	Grant Hill	Charlie Penson	Randy White
Joe Clark	Jay Hill	David Price	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Dick Proctor	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Marcel Proulx	Lynne Yelich
Libby Davies			

### SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

**Président:** Carolyn Parrish

**Vice-président:**

Yvon Godin	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(7)
Gerald Keddy	David Price			

### SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

**Président:** Paddy Torsney

**Vice-président:**

Yvon Godin	Gerald Keddy	Marcel Proulx	Scott Reid	(6)
Michel Guimond				



## SANTÉ

**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Stan Dromisky  
Réal MénardGilbert Barrette  
Carolyn Bennett  
Diane Bourgeois  
Jeannot CastonguayBrenda Chamberlain  
Hedy Fry  
Grant HillBetty Hinton  
Karen Kraft Sloan  
Rob MerrifieldSvend Robinson  
Hélène Scherrer  
Greg Thompson

(16)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Madeleine Dalphond-Guiral  
Libby Davies  
Stockwell DayBev Desjarlais  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Rahim JafferDale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Alexa McDonough  
Grant McNally  
Val Meredith  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pauline PicardJames Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Judy Wasylcyia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## TRANSPORTS

**Président:** Joe Comuzzi

**Vice-présidents:** John Cannis  
James Moore

Larry Bagnell	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	(16)
Rex Barnes	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Yolande Thibeault	
Bev Desjarlais	Stan Keyes	Pat O'Brien	Lynne Yelich	
Roger Gallaway				

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Scott Reid
Diane Ablonczy	John Duncan	Dale Johnston	John Reynolds
Reg Alcock	Reed Elley	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	Jason Kenney	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Gérard Asselin	Paul Forseth	Gary Lunn	Judy Sgro
André Bachand	Ghislain Fournier	James Lunney	Carol Skelton
Roy Bailey	Christiane Gagnon	Peter MacKay	Monte Solberg
Leon Benoit	Cheryl Gallant	John Maloney	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Roger Gaudet	Inky Mark	Larry Spencer
Bill Blaikie	Jocelyne Girard-Bujold	Keith Martin	Guy St-Julien
Rick Borotsik	Peter Goldring	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Peter Stoffer
Scott Brison	Deborah Grey	Réal Ménard	Chuck Strahl
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Greg Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Vic Toews
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Charlie Penson	Randy White
Paul Crête	Jay Hill	Dick Proctor	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	James Rajotte	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton		

## SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

**Président:**

**Vice-président:**

## COMITÉS SPÉCIAUX

### COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS (PROJET DE LOI C-38)

**Président:** Paddy Torsney

**Vice-présidents:** Carole-Marie Allard  
Randy White

Gilbert Barrette	Hedy Fry	Richard Marceau	Réal Ménard	(13)
Mauril Bélanger	Dominic LeBlanc	Inky Mark	Kevin Sorenson	
Libby Davies	Derek Lee			

## COMITÉS MIXTES PERMANENTS

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**Coprésidents:** Carolyn Bennett  
Yves Morin

**Vice-coprésident:** Deborah Grey

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc  
Michael J. Forrestall

Jean Lapointe  
Vivienne Poy

Mauril Bélanger  
Robert Bertrand  
Marlene Catterall  
Marcel Gagnon  
Jim Karygiannis  
Gerald Keddy  
Wendy Lill

Jerry Pickard  
Louis Plamondon  
Jacques Saada  
Carol Skelton  
Guy St-Julien  
Darrel Stinson  
Andrew Telegdi

(21)

#### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Libby Davies

Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom

Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**Coprésidents:** Gurmant Grewal  
Céline Hervieux-Payette

**Vice-coprésident:** Derek Lee

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron  
Mac Harb  
James Kelleher

Wilfred Moore  
Pierre Claude Nolin

Rex Barnes  
Paul Bonwick  
Joe Comuzzi  
John Cummins  
Liza Frulla  
Michel Guimond  
Paul Harold Macklin  
John Maloney

Pat Martin  
John McKay  
Lynn Myers  
Caroline St-Hilaire  
Maurice Vellacott  
Tom Wappel  
Ted White

(23)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan

Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Judy Wasylycia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

**Le Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Comité des présidents des comités législatifs**

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**Le vice-président adjoint des comités pléniers**

MME ELENI BAKOPANOS

**MEMBRE DU MINISTÈRE**

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Activité physique et Sport) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Steve Mahoney	secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)

## SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale





## TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 31 octobre 2003

<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>			
<b>Loi sur le règlement des revendications particulières</b>			
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora) .....	9009	M. Grose .....	9020
Projet de loi C-6. Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat .....	9009	Mme Skelton .....	9020
M. Hubbard .....	9009	M. Grose .....	9020
M. Vellacott .....	9010		
<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>			
<b>Le Centre des arts de la Confédération</b>			
M. Murphy .....	9016	<b>La justice</b>	
<b>Le concours des apprentis</b>		M. Mark .....	9020
M. Stinson .....	9017	M. Macklin .....	9020
<b>Les Forces canadiennes</b>		M. Mark .....	9021
M. Assadourian .....	9017	M. Macklin .....	9021
<b>Les jeunes à risques</b>			
M. Caccia .....	9017	<b>Le Québec</b>	
<b>Martha Curgin Tevlin</b>		Mme St-Hilaire .....	9021
M. O'Brien (London—Fanshawe) .....	9017	M. Dion .....	9021
<b>La marijuana</b>		Mme St-Hilaire .....	9021
M. Vellacott .....	9017	M. Dion .....	9021
<b>La Royal Winter Fair</b>		M. Loubier .....	9021
M. Tonks .....	9018	M. Dion .....	9021
<b>Le député de LaSalle—Émard</b>		M. Loubier .....	9021
M. Desrochers .....	9018	M. Dion .....	9022
<b>Jardin Tootoo</b>			
Mme Jennings .....	9018	<b>La défense nationale</b>	
<b>Le député de LaSalle—Émard</b>		M. Hill (Prince George—Peace River) .....	9022
M. Strahl .....	9018	M. McCallum (Markham) .....	9022
<b>L'UNICEF</b>		M. Hill (Prince George—Peace River) .....	9022
M. Tirabassi .....	9019	M. McCallum (Markham) .....	9022
<b>Mervyn «Butch» Blake</b>			
M. Schellenberger .....	9019	<b>Les finances</b>	
<b>René Lévesque</b>		M. Blaikie .....	9022
Mme Guay .....	9019	M. Manley .....	9022
<b>Les femmes politiques</b>			
Mme Bennett .....	9019	<b>Les anciens combattants</b>	
<b>Dwight Bishop</b>		M. Blaikie .....	9022
M. Stoffer .....	9019	M. Grose .....	9023
<b>L'influenza</b>			
M. Castonguay .....	9020	<b>Les finances</b>	
<b>Kamloops, Thompson and Highland Valleys</b>		M. Hearn .....	9023
Mme Hinton .....	9020	M. Manley .....	9023
<b>QUESTIONS ORALES</b>			
<b>Les anciens combattants</b>		<b>L'infrastructure</b>	
Mme Skelton .....	9020	M. Hearn .....	9023
M. Grose .....	9020	M. Manley .....	9023
Mme Skelton .....	9020	<b>L'Organisation mondiale du commerce</b>	
		M. Bergeron .....	9023
		Mme Jennings .....	9023
		M. Bergeron .....	9023
		Mme Jennings .....	9023
		<b>Le député de LaSalle—Émard</b>	
		M. Solberg .....	9023
		M. Manley .....	9024
		M. Solberg .....	9024
		M. Manley .....	9024
		<b>L'environnement</b>	
		M. Bigras .....	9024
		M. Harvey .....	9024
		M. Bigras .....	9024
		M. Tonks .....	9024
		<b>L'éthique</b>	
		Mme Meredith .....	9024
		M. Goodale .....	9024

Mme Meredith .....	9024
M. Goodale .....	9025
<b>L'environnement</b>	
Mme Kraft Sloan .....	9025
M. Tonks .....	9025
<b>Élections Canada</b>	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) .....	9025
M. Boudria .....	9025
<b>Les pêches et les océans</b>	
M. Barnes (Gander—Grand Falls) .....	9025
M. Farrah .....	9025
<b>La santé</b>	
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....	9025
Mme McLellan .....	9025
<b>Le développement des ressources humaines</b>	
M. Stoffer .....	9025
Mme Stewart .....	9026
<b>La justice</b>	
M. Moore .....	9026
Mme Jennings .....	9026
M. Moore .....	9026
Mme Jennings .....	9026
<b>L'agriculture</b>	
M. Gaudet .....	9026
M. Vanclief .....	9026
M. Gaudet .....	9026
M. Vanclief .....	9026
<b>La pornographie juvénile</b>	
M. Spencer .....	9026
M. Macklin .....	9027
M. Spencer .....	9027
M. Macklin .....	9027
<b>Les langues officielles</b>	
M. Bertrand .....	9027
M. Bélanger .....	9027
<b>La justice</b>	
M. Cadman .....	9027
M. Macklin .....	9027
M. Cadman .....	9027
M. Macklin .....	9027
<b>Les infrastructures routières</b>	
Mme Girard-Bujold .....	9027
M. Proulx .....	9028
<b>Les paiements de péréquation</b>	
Mme Lill .....	9028
M. Manley .....	9028
<b>Le commerce</b>	
M. Grewal .....	9028
M. Kilgour .....	9028
<b>Le harcèlement</b>	
Mme Bourgeois .....	9028
Mme Robillard .....	9028

<b>L'éthique</b>	
M. Epp .....	9028
M. Boudria .....	9028
<b>Présence à la tribune</b>	
Le vice-président .....	9029

## AFFAIRES COURANTES

<b>Le Commissariat à la protection de la vie privée</b>	
Mme Robillard .....	9029
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. Cuzner .....	9029
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Langues officielles</b>	
M. Bélanger .....	9029
<b>Pétitions</b>	
<b>L'industrie bovine</b>	
M. Mark .....	9029
<b>La liberté de religion</b>	
M. Mark .....	9029
<b>La pornographie juvénile</b>	
M. Mark .....	9029
<b>Le mariage</b>	
M. O'Brien (London—Fanshawe) .....	9029
M. Barnes (Gander—Grand Falls) .....	9029
Mme Catterall .....	9029
<b>Questions au <i>Feuilleton</i></b>	
M. Cuzner .....	9030

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</b>	
Projet de loi C-54. Deuxième lecture .....	9030
M. Loubier .....	9030
Mme Lill .....	9033
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....	9034
M. Hearn .....	9035
Report du vote sur la motion .....	9038

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

<b>La Loi sur les produits dangereux</b>	
Projet de loi C-260. Étape du rapport .....	9038
M. McKay .....	9038
Motion d'adoption .....	9038
Adoption de la motion .....	9038
M. McKay .....	9038
Troisième lecture .....	9038
M. Epp .....	9038
M. Bigras .....	9039
M. Murphy .....	9040
M. Barnes (Gander—Grand Falls) .....	9041
M. McKay .....	9042
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi .....	9043

## ANNEXE



**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**